

CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

**Séance publique du 22 décembre 2021 à 18h00 - Réunion mixte (physique et virtuelle)
Openbare zitting van 22 december 2021 te 18u00 - Gemengde vergadering (fysiek en virtueel)**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Bonjour à tous.

Bienvenue au conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean du 22 décembre 2021. Le dernier de l'année 2021. Alors on a énormément de choses à faire aujourd'hui, notamment accueillir un nouveau membre. On a pas mal de questions, beaucoup de projets, mais traditionnellement, je vais commencer par la petite présentation du topo Covid.

Alors nos chiffres au niveau communal, sur les deux dernières semaines pour 100.000 habitants, donc l'indicateur qu'on calcule habituellement, on était à 952. Donc, ça veut dire que sur 100.000 habitants, 952 personnes nouvelles ont contracté le Covid dans les deux dernières semaines sur le territoire. Par rapport à la moyenne régionale c'est un peu en dessous. La moyenne régionale est à 1230. On reste en fait sur la même tendance que je vous avais déjà décrite le mois passé, c'est à dire que Bruxelles semble quand même avoir été largement plus touché pendant la première et la deuxième vague, ainsi que la troisième et dans cette 4e vague, être un peu moins touché. Il faut aussi se souvenir de ce que nous sommes les seuls à avoir gardé tout au long toute une série de mesures, notamment concernant le port du masque.

Alors, en ce qui concerne le travail de notre centre de vaccination aujourd'hui, nous avons pu vacciner 46% de notre population totale. Je rappelle évidemment qu'on a 30% à peu près de jeunes de moins de 20 ans et que là, on a encore un gros gros réservoir de personnes à aller convaincre. Alors nos équipes travaillent d'arrachepied. Au niveau des doses injectées au centre de vaccination, à la chaussée de Gand, on a dépassé désormais les 140 000 doses administrées. Je vais encore féliciter toute l'équipe et remercier en particulier l'excellente direction de Marie Nys, notre directrice opérationnelle Covid.

En ce qui concerne les opérations délocalisées, on est aux alentours de 4000 doses administrées ce qui n'est pas mal non plus. En ce qui concerne le centre de test, lui, géré aujourd'hui par Angela Longhin sur le terrain sous la supervision de Marie Nys, merci à Angela Longhin pour tout le travail depuis le début de l'ouverture du centre. On a dépassé les 85 000 tests administrés dans notre centre et donc, vous voyez que nos dispositifs fonctionnent à plein avec des équipes pour lesquelles on reçoit toujours plus de félicitations et je veux en mentionner une en particulier, chers conseillers, chers spectateurs, nous avons eu les remerciements de l'ambassadeur d'Italie qui, après m'avoir rendu une visite à l'occasion de l'inauguration de la passerelle Loredana Marchi, a eu l'occasion de se faire vacciner dans notre centre et nous a envoyé ses félicitations pour l'excellent service de notre centre de vaccination. Ça méritait d'être signalé ici. Merci encore à toutes les équipes.

Alors de quoi demain sera-t-il fait? Bien malin qui peut le prédire. Le Codeco vient de se terminer. On m'annonce des mesures plus drastiques, en particulier en ce qui concerne les réunions à l'intérieur, les réunions à l'extérieur, le maintien du distanciel un jour sur deux pour nos écoliers du secondaire, tout ça, c'est un paquet de mesures qu'il faudra affronter ensemble en janvier et peut être même avant. Je n'ai pas le détail des mesures Codeco à l'heure où je

vous parle, mais je voudrais adresser un message d'espoir à chacun. Même si, Omicron est à nos portes, les études, en particulier en Angleterre, nous montrent que la troisième dose est efficace contre Omicron et donc, j'invite chacun à aller se faire vacciner et à aller jusqu'à la troisième dose pour essayer d'endiguer la vague de ce virus. Il n'est pas certain aujourd'hui que ce virus, cette variante Omicron, soit plus dangereuse pour la santé. Par contre, il est certain qu'elle est plus contagieuse et dans la mesure où elle est plus contagieuse, eh bien, elle touchera plus de monde en même temps si nous ne prenons pas nos précautions et si elle touche plus de monde en même temps, même si elle a le même degré de dangerosité, voire s'il s'avérait qu'elle soit un peu moins dangereuse, elle enverra autant de gens à l'hôpital par le simple effet mécanique du fait qu'elle contage un plus grand nombre de personnes. Donc, ce variant met notre pays une nouvelle fois en alerte. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais je pense que nous devons être courageux et être patients, véhiculés tous les bons messages et ça, je compte sur vous. La troisième dose est efficace contre Omicron. Elle est importante parce que sans elle, en réalité, nos capacités de résistance sont moindres face à cette variante et donc, il faut que nous continuions d'encourager toutes les personnes possibles aux bienfaits d'être vaccinés et de pouvoir continuer d'utiliser les gestes barrières et de respecter les règles, même si elles sont difficiles pour préserver nos hôpitaux et pour préserver nos enfants. Je veux terminer là-dessus. Je pense que dans la dernière phase qui nous a occupé les deux derniers mois, les grands perdants, en réalité, sont d'une part tout le monde de l'école et nos enfants et d'autre part, tout le monde des soignants et nos hôpitaux. Sous peine d'un recul civilisationnel jamais vu, il est vraiment important que tous nous nous coalisions pour diminuer la pression à la fois sur le personnel soignant, les hôpitaux, les familles des malades et sur les écoles et les enfants. C'est le message que je fais aujourd'hui à l'attention de tous. Soyez de bons ambassadeurs dans cette crise extrêmement longue et extrêmement difficile pour laquelle nous avons déjà perdu assez de gens, pour laquelle nous attendons encore le décompte des morts indirectes et des morts secondaires, les gens morts parce qu'ils n'ont pas eu la prévention du cancer du sein, la prévention du cancer du col, etc., les morts liées au fait que des opérations notamment par exemple des artérioplasties, des interventions cardiaques lourdes ne peuvent pas se faire pour l'instant ou sont différées pour l'instant. S'il vous plaît, c'est important qu'on puisse être solidaire du monde de la maladie, du soin et du monde de l'éducation et de nos enfants. Vaccinons-nous. Avançons ensemble. Respectons les mesures. Faisons en sorte, même si c'est difficile, même si nous en avons tous marre, faisons en sorte de relever encore ce défi ensemble. Merci de m'avoir écouté.

J'ouvre la séance publique.

Introduction en urgence de deux points (à l'unanimité) Indienen in dringendheid van twee punten (eenparig)

Mme la Présidente :

Alors, à l'entame de ce conseil communal, je vous propose l'inscription en urgence de deux points qui n'étaient pas à l'ordre du jour

46. Propriétés communales - Appel à projet « La Maison du Logement » - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2021.

Gemeentelijke eigendommen - Oproep tot project "Het Molenbeekse Huisvestinhuis" - Gemeentelijke toelage toegekend aan de verenigingen actief in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2021.

47. Sports - Circulaire relative à l'application de l'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale destinée à soutenir leur politique sportive dans le cadre de la crise COVID-19 – pour l'exercice 2021.

Est-ce que tout le monde peut donner son aval pour qu'on inscrive en urgence ces points à l'ordre du jour d'aujourd'hui ? Je constate que tous les conseillers sont d'accord. Je vous remercie. On inscrit ces deux points.

Alors, avant d'officiallement entériner la démission de Leila Agic et d'installer un nouveau conseiller communal, le docteur Bacart, nous allons écouter deux questions d'actualité, plus exactement trois, mais sur deux sujets.

A. Question d'actualité posée par monsieur Eylenbosch concernant un médecin radié en France et exerçant à Molenbeek.

A. Actualiteitsvraag van de heer Eylenbosch over een arts die in Frankrijk is geschrapt en in Molenbeek praktiseert.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente. Effectivement, suite aux révélations par la presse de la situation paradoxale d'un médecin radiologue français qui exerce sur notre commune de Molenbeek et sachant que ce médecin a fait l'objet d'une condamnation pénale en France et radié de l'ordre dans ce même pays, j'ai plusieurs interrogations.

Comment un médecin condamné et radié dans un pays limitrophe en arrive-t-il à pouvoir exercer librement en Belgique ?

Qui est en charge de la recherche concernant le contrôle de certification et de son droit à exercer? Même s'il change de pays puisque je considère que quand il perd son droit dans son pays, théoriquement, il ne devrait pas pouvoir encore pratiquer dans un autre pays.

La commune exerce-t-elle un contrôle sur ces informations ?

Quelles mesures auriez-vous prises pour faire cesser ces agissements que je qualifie de criminelles?

A partir du moment où on a été condamné d'une façon pénale et qu'on a perdu son droit d'exercer, il est tout à fait normal que nous protégeons notre population également contre ces gestes médicaux qu'il pourrait poser. En plus, aujourd'hui, ce monsieur, dans la presse, prétend qu'il ne s'est jamais rien passé. S'il commence déjà à mentir à ce niveau-là, où iront nous dans la façon dont il doit traiter ses patients? Merci madame la bourgmestre.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question sur un sujet qui a bouleversé un grand nombre de nos concitoyens et qui touche à la vie de tous les jours, du plus grand nombre.

Je dois vous dire que j'ai été contacté effectivement, il y a à peu près deux semaines par un citoyen qui se plaignait des actes de ce médecin. J'ai examiné la plainte de ce citoyen. Je l'ai remise en contexte également. J' ai essaie d'avoir un maximum d'informations sur ce qui se passait et s'il est manifeste et je dirais d'ordre public, qu'une interdiction de professer en tant que radiologue a été prononcée en France en 2008 à l'encontre de ce médecin, cette interdiction-là était d'une durée de trois ans et donc cette période est aujourd'hui expiré et je n'ai pas eu accès à une information concernant une autre interdiction.

Alors, j'ai, à la suite du témoignage du citoyen qui est venu me voir pris la décision d'écrire à Monsieur Benoit Dejemeppe le président du Conseil national de l'Ordre des médecins le tenant informé de ce témoignage et des éléments de contexte que j'avais en ma possession. Alors, monsieur Dejemeppe m'a répondu qu'effectivement, une enquête disciplinaire serait lancée en ce qui concerne ce mail et ce médecin qui exerce aujourd'hui sur notre territoire.

Aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus. Je pense que c'est effectivement l'Ordre des médecins qui va pouvoir éclaircir la situation et prendre des décisions qui auront une incidence particulière sur notre territoire. Je vous remercie beaucoup pour votre question.

M. Eylenbosch :

Oui, merci madame la présidente. J'ai bien entendu ce que vous avez dit et donc je comprends aussi par le fait que vous ne répondez, ne répondant pas à la question que j'ai posée concernant vos possibilités de contrôler quand un médecin vient pratiquer sur la commune, de savoir s'il est en ordre, etc. ou quel est son background? Ben voilà, ça signifie quand même, malgré tout, qu'on a un petit problème par rapport à ça. Ce n'est pas vous que je mets en cause, c'est le système général du fonctionnement dans ce cadre-là, parce que je considère que s'il a été condamné en France et qu'il a perdu son droit d'exercer en France, même s'il l'a récupéré, venir pratiquer en Belgique plutôt que continuer en France, ça m'interpelle. C'est la raison pour laquelle j'avais posé la question. Je vous remercie de m'avoir répondu.

Mme la Présidente :

Je comprends tout à fait votre question. La suite est entre les mains de l'Ordre, qui est l'organe qui peut effectivement décider d'enlever ou pas la qualité de médecin à quelqu'un qui l'a obtenu. C'est le seul organe qui peut le faire en Belgique, évidemment, hormis un tribunal qui le condamnerait pour une faute très importante. Mais à ma connaissance, ceci n'a pas été le cas récemment pour l'intéressé. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

M. Eylenbosch :

Merci et nous avons traité la question en cinq minutes.

B. Question d'actualité posée par monsieur El Khannouss concernant la prise en charge médicale des enfants qui se blessent dans les écoles.

B. Actualiteitsvraag van de heer El Khannouss over medische zorg voor kinderen die op school gewond zijn geraakt.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, merci madame la présidente. Alors je vous interroge évidemment en tant que bourgmestre qui est en charge de l'instruction publique et donc de nos écoles.

Dans la presse, un article a mis en exergue une situation qui me semble relativement grave par rapport à la prise en charge des enfants qui se blessent dans nos écoles. Des témoignages de parents pour le moins édifiant ont été relayés par cette même presse. D'ailleurs, les parents que j'ai moi-même rencontrés. Des enfants, ont été victimes d'accidents dans le cadre d'activités scolaires dont certains qui auraient pu avoir des conséquences graves pour les enfants concernés. Il s'avère qu'après plusieurs accidents, dont certains nécessitaient l'intervention des services de secours, le personnel éducatif présents a téléphoné aux parents afin qu'ils viennent chercher leurs enfants pour les conduire eux-mêmes à l'hôpital. Cette situation unique, qui enfreint toutes les règles, a choqué les parents des enfants accidentés.

L'explication qui est donnée par les écoles est que les instructions de ne pas appeler une ambulance émanent de la commune et le motif évoqué est l'aspect économique et donc la commune ne souhaite pas payer la prise en charge qui, je le rappelle, est de 60 euros et qui est normalement couverte par les assurances prises par la commune.

Alors vous comprendrez que devant cette situation gravissime il est important d'apporter des réponses claires et précises à une série de questions.

- Pourriez-vous me donner le nombre d'accidents qui ont impliqué nos enfants en 2019, 2020, 2021 aussi bien dans nos écoles que dans des activités qui dépendent de l'école mais qui se déroulent à l'extérieur? Je pense à la piscine ou d'autres espaces sportifs.
- Combien de fois, les parents ont été contactés afin qu'ils viennent récupérer leurs enfants pour les conduire eux-mêmes à l'hôpital ?
- Vous êtes médecin, trouvez-vous normal qu'on exige des parents qu'ils deviennent urgentistes et venir eux-mêmes prendre en charge leurs enfants qui souvent sont blessés mais pour certains blessés gravement, c'est un des enfants que j'ai pu rencontrer.
- Pourriez-vous me dire qu'est-ce qui motive cette décision de ne pas appeler les services de secours lors d'accidents qui nécessitent une prise en charge médicale? Il ne faut pas non plus qu'on intervienne pour des petits bobos ce n'est pas ce qui est demandé ici.
- Comptez-vous changer cette règle qui non seulement allonge la souffrance de nos enfants après un accident mais fait courir des risques certains à ceux-ci en cas d'aggravation de l'état de santé suite à l'accident ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

C. Question d'actualité posée par monsieur De Block concernant le témoignage de deux pères d'enfants blessés dans deux écoles molenbeekoises.

C. Actualiteitsvraag van de heer De Block over de getuigenis van twee vaders van kinderen die gewond zijn geraakt in twee Molenbeekse scholen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter la même chose, mais je pense que la question d'un des pères est la question que tout le monde se pose, est ce que c'est normal que ce soit moi qu'on a averti en premier au lieu d'appeler une ambulance alors que ma fille souffre? Je trouve que c'est une question pertinente. Elle est simple et je voudrais voir effectivement si les faits rapportés par La Presse sont exacts. Si effectivement l'école a agi selon des consignes existantes et si ce n'est pas une consigne existante, c'est quoi la procédure en cas d'accident? Rassurez-moi qu'il y a bel et bien une procédure claire que la première chose à faire, c'est appeler une ambulance. Et est-ce que c'est exact qu'il y a une assurance pour les enfants et le personnel qui couvrent cela, oui ou non et est-ce que la commune est prêt à assumer en cas de non-assurance? Voilà question claire, simple.

Mme la Présidente :

Alors, tout d'abord, je remercie Mr De Block de la manière dont il a posé sa question et je regrette infiniment, une fois de plus la méthode de Mr. El Khannouss. Je vais expliquer pourquoi.

Je pense qu'il est extrêmement important dans une thématique aussi sensible que celle de la santé de nos enfants, de non seulement faire preuve de discernement, mais surtout d'honnêteté intellectuelle. Alors sur ces deux aspects, et je peux dire que ce n'est pas vraiment une surprise pour moi, Mr. El Khannouss, vous manquez à la fois de discernement et d'honnêteté intellectuelle. Je tenais juste, en introduction, avant de parler de manière extrêmement factuelle à informer tous nos collègues de ce que, même si je ne citerai pas, le nom des enfants en question, un des enfants en question a fait l'objet d'un accident survenu à l'extérieur de l'école il y a deux mois et le père de cet enfant est en réalité un éminent collègue à nous puisque ce n'est pas moi qu'un ancien échevin CDH formation politique de Mr. El Khannouss et ce monsieur avait, lorsque son enfant a été victime d'accident et transporté en ambulance à l'hôpital, accompagné tout au long par l'éducateur qui était sur place à ce moment-là, ce père avait remercié l'école de l'excellente prise en charge et donc, je dis ça, vous l'imaginez, pour signaler qu'il y a quelques petites choses qui clochent dans la manière dont les faits sont amenés.

Maintenant, je veux tout d'abord parler des faits.

Nos écoles et à travers elles, les enseignants, les éducateurs et les directions ont parfaitement agi et ont fait preuve du plus grand discernement dans la façon de gérer les deux situations et ils ont à chaque fois pris les bonnes décisions. Sur le cas du premier enfant. Il s'agit de l'enfant dont je viens de parler. L'accident a lieu dans une activité à l'extérieur. L'enfant glisse sur l'herbe dans l'activité, se fait mal, veut continuer de participer, on l'en empêche en disant : « ça a quand même l'air embêtant, c'est gonflé, tu as mal. On va appeler tes parents

parce que tu ne sauras pas rentrer avec nous à pied ». Ces enfants avaient été emmenés en transport en commun. Tu ne sauras pas rentrer avec nous à pied à l'école. Contact est pris avec le papa en disant écoutez, ici, votre enfant s'est blessé, éventuellement, vous venez le chercher où on appelle une ambulance parce que on ne sait pas la ramener dans ces conditions à l'école, elle ne sait pas marcher. Le papa dit : « écoutez, oui, d'accord, appelez plutôt l'ambulance, c'est très bien » et dans l'ambulance, l'éducateur accompagne l'enfant. Ils sont en contact sans relâche avec le papa et le papa, je vous dis, est a priori assez content de la prise en charge et il s'avère finalement effectivement que l'enfant avait non pas une entorse comme c'était la première impression des intervenants sur place, mais une fracture et doit être plâtré. Donc, l'enfant n'a pas subi une souffrance terrible, comme c'est relaté de manière évidente, et j'ai demandé une enquête approfondie auprès des encadrants. Cet enfant souffrait très peu, au point de vouloir reprendre des activités, ce qu'on a dû empêcher et a eu à tout moment les soins qu'il lui fallait. Ça, c'est le premier cas.

Le deuxième cas, là, je suis encore, enfin le premier cas c'est celui de l'enfant, de quelqu'un que vous connaissez très bien et pour moi, il y a une instrumentalisation manifeste.

Le deuxième cas, c'est un peu d'une autre nature, c'est une petite en école maternelle qui tombe dans la cour lors d'une ronde. Il n'y a pas d'objet contondant. Il n'y a pas, je vais dire, de mauvaise disposition des lieux. Il y a un accident qui peut arriver et on reviendra sur le nombre de cas qui se produisent dans nos écoles. La plaie, vous avez montré cette plaie comme si c'était une plaie extraordinairement grave qui nécessitait un chirurgien digestif ou cardiaque et impliquait la chirurgie esthétique la plus lourde, c'est une plaie pour laquelle il y a eu trois points de suture et c'est une plaie qui a absolument pas effectivement inquiété les personnes sur place, qui sont des personnes de qualité, qui ont l'habitude de gérer des traumatismes et des petites blessures et qui n'ont pas du tout vu de raison d'appeler une ambulance. En fait, il y a tout lieu de penser qu'il n'y avait effectivement pas de raison d'appeler une ambulance. Par contre, ils ont appelé effectivement les parents et le papa est venu chercher son enfant qui a ensuite, je le répète, eu trois points de suture. Donc trois points de suture pour ceux qui n'ont pas l'habitude, mais j'imagine que vous avez tous des enfants, c'est une plaie effectivement d'un centimètre et demi, peut être deux à tout casser, deux et demi, mais à mon avis, plutôt deux et c'est quelque chose, ma foi, qui arrive dans nos écoles, effectivement. Sur ce cas-là, il semble qu'il y ait eu un accrochage entre le papa et l'école lorsqu'il est arrivé pour chercher son enfant au sujet du fait qu'il ne portait pas de masque. Ça, c'est ce dont les encadrants se souviennent en réalité. Parce que pour le reste, de nouveau le lendemain, il y a eu dans ce cas-là des excuses et des remerciements des parents sur la manière dont le cas avait été pris en charge. Donc, ça, c'est la relation des faits qui m'est faite après une enquête approfondie que j'ai demandée, dès que vous avez fait paraître l'article et j'ai bien noté que vous avez fait paraître l'article le lendemain du moment où vous pouviez entrer les interpellations, ce qui vous donne droit de préséance sur tous les autres collègues qui sont ici et qui travaillent tout au long sans vouloir faire du grabuge de l'embuche ou de l'incident, mais ça, je le glisse en passant.

Alors vous m'interrogez tous les deux sur la règle que nous appliquons? Quelle est notre règle? Quelles sont les instructions? Qu'est ce qui se passe vraiment en termes réglementaires dans nos écoles?

Eh bien non, non et non. La commune ne fait pas des économies sur le dos des enfants blessés. C'est tout à fait scandaleux et c'est même, à vrai dire, assez risible de l'imaginer.

Nous avons une bonne couverture d'assurance, nous avons une couverture d'assurance et monsieur De Block sera content de l'entendre, nous l'avons fait vérifier, qui fonctionne même pour les personnes qui n'ont pas de mutualité et aucune assurance. Cette assurance, la règle est assez simple. Je l'ai dit d'ailleurs dans l'article de journal que vous avez peut-être tous lu, la prise en charge de l'ambulance, elle doit d'abord être amenée au niveau de la facturation à la mutuelle. La mutuelle prend en charge la part qu'elle peut prendre en charge en fonction de quel type d'assurance le parent a et ce qui reste, ce qui n'est pas pris en charge par la mutuelle est pris en charge par l'assurance de la commune et donc c'est une polémique inutile. C'est une polémique qui ne se fonde sur rien. Donc je répète. Non, la commune ne fait pas d'économies sur le dos des parents et des enfants blessés. Non, non, non et non.

Alors, ce que je vais faire parce qu'il est possible qu'il y ait à certains moments des phrases qui traînent et qui soient de nature à ne pas créer la confiance et je pense qu'à l'extérieur, il est possible qu'une phrase d'un des intervenants de l'association visitée ait pu prêter à confusion. Ce que je vais faire c'est envoyer une circulaire à l'ensemble des écoles pour rappeler les procédures de prise en charge, la règle qui prévaut en ce qui concerne notre assurance, si je peux utiliser ce terme.

Alors, je veux terminer. Ça m'a beaucoup révolté ce cas, ça m'a révolté. L'instrumentalisation en politique, c'est l'arme des lâches.

Je l'ai dit donc un de vos collègues deux mois après, alors qu'il a félicité l'école dans les jours qui suivent, qui vient soi-disant plaider dans le journal dans un temps qui permet que vous preniez le pas sur tous vos collègues avec quelque chose qui est censé être de l'actualité qui n'en est pas, écoutez-moi ce qui m'a le plus choqué, ce n'est pas ça. Ce qui m'a le plus choqué c'est d'entendre sur le terrain toutes nos directions choquées, nos encadrants de garderie, nos coordinatrice d'accueil choqué. Nos écoles ne méritent pas ça. Notre commune ne mérite pas ça. Je pense qu'à certains moments, votre façon d'envisager la politique et peut-être vos rapports à l'autorité aujourd'hui vous amènent à une déferlante d'actes, mois après mois, semaine après semaine, qui finissent par avoir une seule conséquence, c'est une publicité négative sur notre commune, sur l'ensemble de nos fonctionnaires, sur l'ensemble de nos citoyens basés pour la plus grande part sur de la désinformation. Alors franchement, l'instrumentalisation en politique, c'est l'arme des lâches et je vous laisse répondre.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, ces mots très forts que vous avez utilisés, vous comprendrez que par respect pour tous les Molenbeekoïses et le corps enseignant qui nous suivent, je ne vais pas me mettre à votre niveau parce que traiter un conseiller qui essaye de vous rappeler comment gérer correctement une commune et comment faire en sorte que les habitants et surtout nos enfants ici en l'occurrence ne soient pénalisés, je sais que ça vous dérange, je sais que vous êtes perturbé par les conseillers qui sont amenés à vous rappeler à l'ordre et à vous dire quand ça ne va pas et a pointé du doigt les dysfonctionnements. Ici, en l'occurrence ce que j'ai pu entendre aujourd'hui comme réponse, d'abord de ma part vous avez lu nulle part que je remets en question la qualité du travail du corps enseignant ou des surveillants. Que les choses soient claires, ce n'est pas eux que je pointe du doigt. Vous savez, j'ai rencontré de très nombreux parents dès que l'article est paru, il y a eu de très nombreux témoignages. Même si ça vous déplaît, il y a eu non seulement des témoignages de parents et oui, effectivement, un des parents est un ancien élu qui était membre d'exécutif et en quoi ça vous

dérange? C'est un enfant qui est scolarisé dans nos écoles. Alors, un tout petit peu d'égard par rapport à nos enfants, parce que là vous est en train de faire croire que parce que c'est le fils d'un élu, qu'il aurait eu un traitement particulier? Non, il y a eu des fautes et les directions d'école avec lesquelles j'ai changé le corps enseignant avec qui j'ai pu échanger ont clairement démontré, ont clairement dit que les instructions venaient de la commune et moi, je veux ici, vous l'avez dit d'ailleurs, je suis content, vous avez dit que vous allez envoyer une note générale à tous les enseignants et à toutes les directions d'école pour dire que lorsqu'il y a un enfant qui est blessé.

Vous avez quand même remarqué que sur les réseaux sociaux, les témoignages se sont multipliés. Ce sont des dizaines de témoignages de parents qui scolarisent leurs enfants dans nos écoles qui disent la même chose que ce qui était dans l'article de presse. Alors oui, ça vous dérange ! Traiter vos conseillers de lâche, traiter vos conseillers de fabulateurs, d'instrumentaliser ces aisés pour cacher votre incurie, votre incapacité à gérer correctement. Parce que oui, vous demandez aux écoles je ne dis pas vous directement, mais vos services, ça ne peut venir que du politique pour pouvoir mettre en œuvre ce genre de mesure.

Des écoles m'ont contacté et m'ont dit exactement ce qui était relayé dans La Presse. Il y a des écoles où des instructions sont données par la commune de ne pas faire appel à l'ambulance, de bien évaluer mais je rappelle que le corps professoral, ce ne sont pas des médecins, ce n'est pas des urgentistes et contrairement à ce que vous avez dit ici, ce n'est pas une petite plaie.

Vous savez, je n'ai pas voulu montrer les photos les plus choquantes. Quand le papa est arrivé à l'école, l'enfant était couvert de sang sur tout le corps. Ça saignait abondamment. Et oui, le papa s'est fâché, non pas pour une question de masque mais parce que nos enseignants n'ont pas appelé une ambulance, quand il le fallait. Un choc au niveau de la tête ça peut créer... Vous êtes médecin. Vous êtes médecin ou pas? Si vous voulez, vous savez très bien qu'un choc au niveau de la tête peut créer, par exemple, peut provoquer une commotion cérébrale. Ne hochez pas de la tête. Vous savez très bien. Est-ce que vous voudriez que ça arrive à vos enfants? Non. Alors ce que vous voulez pour vos enfants souhaitez le pour les enfants des Molenbeekois. C'est ce que moi, je vous demande.

La seule chose que je retiens de positif dans vos propos, c'est que vous avez demandé au corps professoral et aux directions d'école de systématiquement faire appel à une ambulance quand cela est nécessaire. C'est la seule chose positive, mais essayez de faire pleurer dans les chaumières pour détourner l'attention sur votre incapacité à gérer correctement, quasi en insultant les conseillers, les traitant de lâche, c'est tout simplement inacceptable. Je tiens à vous le dire, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'il y aura un rappel aux écoles et je voudrais en fait proposer clairement aussi que s'il y a des problèmes vécus par des parents au niveau médical, au niveau d'assurance, je pense que c'est important qu'il y ait un point clair à la commune, au service d'instruction publique, vers ils peuvent s'orienter. Evidemment, l'expérience sera faite

avec l'école, le personnel. S'il y a quelque chose qui doit l'être éclairci, s'il y a un problème particulier, je crois comprendre que les directions ne sont pas nécessairement outillées de résoudre ce problème-là. Je pense que c'est important d'avoir un point, un numéro de téléphone pour les parents à l'instruction publique.

Mme la Présidente :

Oui, tout à fait. Mais il y a un grand nombre de dossiers qui sont envoyés à l'assurance chaque année, je vais vous donner des chiffres et en réalité, les chiffres sont plus bas depuis 3 ans qu'auparavant.

Il faut savoir que quand je suis arrivée à la tête de la commune, j'ai demandé immédiatement qu'on ait un recensement des sites accidentogènes et qu'on prenne des mesures. Donc non, nous n'avons pas plus d'accidents. Au contraire, nous en avons moins. La personne qui est en charge, elle, est assez bien connue des parents, je pense. C'est un monsieur qui s'appelle Monsieur El Ouardani, qui travaille à l'instruction publique spécifiquement, quasiment sur ces questions-là.

Pour finir, bien évidemment, que chaque parent peut, surtout s'il a beaucoup d'enfants, avoir à faire à ce type de choses. Le cuir chevelu saigne beaucoup. Moi-même, à deux reprises, j'ai été appelé par l'école et dans la plupart des cas, ce sont effectivement les parents qu'il faut appeler en premier et pas une ambulance ou un urgentiste. Donc ça, ce n'est pas correct. Il ne faut pas laisser vivre ça dans l'idée des parents. Dans la plupart des cas, c'est effectivement le parent qui doit être le premier au côté de son enfant. Décider dans quel centre médical il peut être pris en charge. Décider de comment est-ce qu'il va aller ou pas avec l'enfant et même un taxi peut être remboursé par notre assurance.

Je pense que vraiment, on n'est pas du tout dans le schéma qui est celui qui était présenté et je suis une fois de plus désolé de la manière dont les débats sont amenés ici. Voilà.

**1. Secrétariat communal - Démission d'une conseillère communale - Leila AGIC - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - Ontslagneming van een gemeenteraadslid - Leila AGIC - Mededeling.**

Mme la Présidente :

Bien, à ce stade, je pense que nous avons dit au revoir à Mme Agic la dernière fois. Je ne vais pas redire les mots qu'on a eu à son égard aujourd'hui. Nous lui souhaitons bon vent, belle continuation de sa carrière politique puisque c'est de ça dont il s'agit à Jette

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

**2. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Patrick BACART.
Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Patrick BACART.**

Mme la Présidente :

Nous allons maintenant accueillir pour sa prestation de serment le docteur Patrick Bacart, qui nous rejoint en remplacement de Leïla Agic pour la liste PS sp.a. Mr Bacart venez près de moi.

Je donne la parole à Patrick Bacart.

M. Bacart :

Bonsoir tout le monde. Bonne fin d'année, merci de m'accueillir. Je m'appelle Patrick Bacart et par la présente, je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Félicitations. Bienvenue dans notre conseil. Je vous en prie, prenez place.

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

Patrick Bacart entre en séance / treedt in zitting.

3. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.

Gemeentelijk Secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.

Mme la Présidente :

Donc monsieur Bacart prend la place du numéro 44 dans l'ordre de préséance du conseil.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

4. Secrétariat communal - Désignation d'un nouveau membre du Conseil de Police suite à la démission de Leila AGIC.

Gemeentelijk secretariaat - Aanduiding van een nieuwe lid van de Politieraad na het ontslag van Leila AGIC.

Mme la Présidente :

Le point est retiré pour raisons techniques.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

Françoise Schepmans quitte la séance / verlaat de zitting.

Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting.

Carine Liekendael quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Mahdaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.

Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.

5. GRH - Procédure de recrutement du Secrétaire communal - Relance de la procédure. HRM - Aanwervingsprocedure voor de gemeentesecretaris - Hervatting van de procedure.

Mme la Présidente :

Alors, j'ai le grand déplaisir de vous faire savoir que notre procédure précédente n'a pas abouti. Nous avons eu de nombreux candidats, mais pas de candidats qui ait permis que le jury accède à la nomination en tant que secrétaire communal. Donc, nous devons relancer une nouvelle procédure. Nous vous proposons cette fois ci de fonctionner non plus de manière directe par une nomination ad vitam aeternam, mais un mandat de huit ans, selon ce que prévoit la nouvelle loi communale.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup pour ce qui avait fait défaut ,entre guillemets, ce que vous dites n'a pas permis d'engager. Est ce qu'on peut savoir les exigences qui avaient été demandées, qui n'ont pas été rencontrées dans les candidatures? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, je rejoins un peu les questions posées par ma collègue Mme Goris. J'ai cru entendre que nous avons des candidats qui avaient d'excellents profils, qui ont travaillé dans d'autres communes de la région bruxelloise. Je souhaiterais savoir qu'est ce qui a fait que sans entrer dans les détails, sans citer les noms, évidemment, qu'est ce qui a fait que leurs candidatures ont été rejetées alors que les échos que j'ai eus sont relativement positifs par rapport aux examens écrits, entre autres, et qu'une des candidates, en tout cas, a bloqué au niveau de la dernière étape qui est le passage devant le jury que vous présidez d'abord. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais parler de deux points, poser la question que madame Gilles Goris avait posée sur les raisons pourquoi on n'a pas pu trouver de candidats et je voudrais en fait déposer un amendement précis dans l'article 1 de supprimer « par mandat ». Je pense que c'est une extrême mauvaise idée de fonctionner par une embauche par mandat. Le personnel comme le secrétaire communal, c'est quelqu'un qui doit être absolument protégé au plus haut degré et pouvoir travailler dans des conditions où les pressions politiques soient le moins possible. Et dans ce sens-là, je pense que c'est une mauvaise idée de fonctionner par mandat. Les majorités politiques changent et puis les experts communaux changent avec. Je trouve que ça met les portes ouvertes à des pressions à choisir les secrétaires communaux selon son gré et convenance, selon la couleur politique. Moi, je suis vraiment plutôt adepte des modèles de

l'Europe nordique où, en fait, l'administration reste au-delà de plusieurs majorités, à qui acquiert une connaissance et une neutralité et où on célèbre la neutralité plutôt que ce qu'on propose ici, en fait, d'instaurer que le personnel le plus haut de la commune change plus ou moins avec mandat politique. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block. Votre question est très importante.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci madame la bourgmestre. Donc, je pense qu'il est important pour nous de comprendre pourquoi cette première procédure n'a pas abouti. Je pense également qu'il est important, avant de passer à la possibilité d'élire, d'avoir une personne par mandat, de refaire encore une deuxième procédure et de voir quels sont les éléments qui n'ont pas abouti dans la première procédure, quels sont les éléments auxquels on peut remédier dans la deuxième procédure? On repasse à une deuxième procédure avant de passer en troisième lieu à choisir une personne par mandat.

Je rejoins tout à fait là le choix qui a été proposé par mon collègue président d'avoir une personne, en tout cas d'avoir une personne qui est engagée et pas vraiment une personne par mandat. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci. Est ce qu'il y a une autre intervention sur ce thème? Je vais essayer de répondre au mieux. Evidemment, je ne vais pas vous lire le rapport complet de ce qui s'est passé durant les épreuves.

Il y avait une quinzaine de candidats à l'entrée des épreuves, les épreuves. Vous vous souvenez, il y avait deux épreuves écrites et une épreuve orale. À l'issue des deux épreuves écrites, il restait trois candidats qui étaient trois candidates qui ont pu accéder à l'épreuve orale. On les a reçues. Je veux vous rappeler qui était notre jury. Donc, si je le dirigeais en réalité, les membres qui ont écrit les questions, qui ont corrigé et qui ont arbitré, ce n'était pas ma personne, c'était le secrétaire communal de la commune d'Ixelles, le secrétaire communal de la commune de Bruxelles-Ville et un des hauts directeurs de L'Erap et donc, ces trois personnes sont des personnes qu'on avait choisi justement pour leur expérience et leurs aptitudes à pouvoir juger les personnes en présence. Et donc, il est vrai de dire que si aux épreuves écrites, il y avait eu des résultats qui étaient qui avaient pu permettre à ces trois personnes d'arriver dans l'épreuve orale, une série de failles ont été relevées de différentes natures en fonction des candidatures qui n'ont pas laissé penser qu'aucune des trois, à ce stade, ne pouvait fonctionner dans une commune comme la nôtre avec le mandat qui était proposé là.

Alors je vais sur la question suivante. Vous avez compris qu'au départ, l'idée du collège était bien de fonctionner sans mandat et donc moi, je dois dire que je suis tout à fait sensible à ce qui a été dit par Mr. De Block. La problématique, c'est que durant notre jury, il s'est passé que nous avons pu discuter à la suite des entretiens oraux et qu'il s'est avéré qu'il eût probablement été possible d'imaginer, peut-être de prendre la personne qui s'était le mieux

sorti des épreuves orales si ça avait été par mandat, parce qu'il y avait probablement une marge de progression importante. Mais s'engager de manière définitive ne semblait pas sage pour les membres du jury. Et là, je ne parle pas de moi. Je parle des trois autres membres du jury qui m'ont fortement déconseillé d'aller dans ce sens et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, nous rouvrons sous forme d'un mandat. Donc, ce n'est pas mon premier choix et je partage la vision des choses que vous avez, Mr. De Block que vous avez Mr Hamzaoui mais la réalité nous laisse à penser, après ces entretiens, que nous pourrions peut-être nous engager avec quelqu'un qui aurait une marge de progression en imaginant que s'il advenait que cela ne se passe pas bien, cette personne ne reste pas.

Alors je veux vous donner quand même un élément important, le mandat étant huit ans, la législature communale étant six ans ceci ne se recoupe pas et donc ce n'est pas vrai de dire que si nous choisissons quelqu'un aujourd'hui demain, nous pourrions le prolonger durant une législature qui ne serait pas, entre guillemets, formée du même personnel politique. Donc il n'y a pas de recoupement et ça doit quand même, je pense, vous rassurer. Mais c'est la raison pour laquelle on a proposé cette fois la technique du mandat plutôt que la technique de l'indéterminé. Voilà.

J'espère avoir pu répondre à vos questions.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais brièvement réagir. En fait, quelqu'un qui va diriger huit années sera suffisant, mais quelqu'un qui aura le même niveau pendant 8 ans et après n'évolue plus sera insuffisant. Je ne comprends pas ce raisonnement dans ce sens que vous dites. La une des trois personnes aurait pu être accepté dans le cadre d'un engagement d'un mandat de huit années. Mais je ne comprends pas si cette personne suffirait pour 8 ans, pourquoi ne suffirait elle pas pour 10 ou 15 ans ou plus? Je n'ai pas compris.

Deuxièmement, ce n'est pas nécessairement le mandat politique qui prend fin. Le fait que la pression est toujours là de plier sous les exigences du collège, de la bourgmestre, du bourgmestre reste valable et je pense que c'est important aussi que ce genre de système va plutôt ouvrir la porte à politiser encore les embauches. Parce qu'évidemment, vous pouvez citer le jury, j'aimerais bien comprendre ou connaître les affiliation politique. On comprend évidemment que ce genre de situation et de juristes peut se composer aussi d'une certaine façon. Donc, vous ne m'avez pas convaincu. Je pense qu'en fait, un fonctionnaire neutre qui est le moins politique possible peut vraiment servir le mieux la commune et je ne vois pas pourquoi quelqu'un qui est bien pour servir 8 ans ne peut pas servir pendant 15 ans.

Finalement, vous vous savez très bien que la nouvelle loi permet d'évaluer le personnel et qu' après quatre ans et deux évaluations négatives... Voilà, la nouvelle loi permet, si nécessaire, de ne pas devoir attendre 16 ans. Je pense que c'est la réalité.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Permettez-moi, madame la Présidente, d'abonder dans le sens de mon collègue, évidemment. Quand je vois ce qui se passe dans notre administration, ce que certains responsables de l'administration subissent comme pression de votre part dans le cadre de leurs responsabilités, vous comprendrez que le fait d'avoir relancé la procédure et surtout de mettre en place un mandat avec le risque que cela fait peser sur le futur ou la future secrétaire communale en termes d'indépendance, j'ai d'énormes inquiétudes d'autant plus que les témoignages sont très nombreux. Ça ne vous intéresse pas ce que je dis Madame la bourgmestre ?

Mme la Présidente :

Les témoignages sont très nombreux. Ne vous laissez pas distraire.

M. El Khannouss :

Je sais que ce sont paroles qui marquent, donc je disais simplement que quand on voit aujourd'hui ce que rapportent certains responsables de la commune en terme de pression de votre part, permettez-moi de montrer une très, très grande inquiétude quant à ce choix de relancer non seulement l'appel à candidatures pour le futur ou la future secrétaire communale, mais aussi de mettre un mandat qui sera pour vous en tout cas, un moyen de mettre une pression sur le futur ou la future secrétaire communale. Je suis très inquiet, inquiet pour le fonctionnement de notre administration, mais aussi inquiet pour la population molenbeekoise. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup. Est-ce que, comme le proposait M. Hamzaoui, est ce qu'on ne pourrait pas relancer la demande telle qu'elle a été formulée en première instance, entre guillemets, et si alors on ne trouve vraiment pas de candidat, alors passer à la question du mandat. Mais peut être que la sagesse, mais aussi pour la continuité. Parce que huit ans, c'est long, mais c'est court à la fois. Donc pour la continuité du service communal et pour la connaissance de la commune qui n'est quand même pas une commune simple alors, est ce que ce ne serait pas important de pouvoir retenter, comme on l'a fait la première à la première demande? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la Présidente. Donc voilà, j'ai encore quelques questions à vous poser. Est-ce que les trois personnes qui ont été sélectionnées dans la première procédure seront invitées à participer à cette procédure que vous proposez? Et puis, est ce qu'il y a une possibilité de prolonger le mandat de huit ans ? S'il y a une possibilité de prolonger le mandat de huit ans je ne vois pas pourquoi on n'engage pas directement cette personne dès le départ.

Et puis, il est vrai que ça existe des évaluations, on pourrait évaluer la personne soit à deux ans, soit après quatre ans de son recrutement. Donc je pense, et c'est le plus sage, comme elle dit Mme Gilles Goris est également, je pense, qu'il est important de relancer dans un premier temps la procédure qui a été la première procédure et puis on verra à terme s'il faut passer par un mandat ou pas. En tout cas, je pense qu'il faut faire cette deuxième procédure et prendre en compte en tout cas, les erreurs qui ont été faites dans la première procédure pour pouvoir corriger, en tout cas avoir plus de candidats, peut-être ou pas, mais en tout cas laisser une possibilité pour ces personnes de ceux de se représenter dans une deuxième procédure. Merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Alors donc, effectivement, tirer les enseignements de la première procédure, c'est ce que nous faisons en proposant le mandat. Donc je confirme qu'en fait, les trois personnes qui sont arrivées en fin de parcours lors de la première procédure peuvent évidemment participer à la nouvelle procédure. Il y a aucun problème pour ça et il est possible que l'une d'entre elles puisse peut-être, à ce moment-là, obtenir l'aval du jury. Donc, quand je disais une prise de risque et une marge de progression, c'est ça qui est là derrière, c'est que dans les trois candidates, il y avait des éléments qui laissaient à penser que si on avait pu vérifier une forme de progression sur certains des critères qui étaient importants, eh bien on aurait pu aller avec la personne. Seulement si on le fait, non pas sous forme de mandat, mais sous forme indéterminée, la première évaluation a lieu seulement au bout de quatre ans et il faut attendre la deuxième évaluation après quatre ans pour prendre une décision. Avec le mandat on a une première évaluation après trois ans et il ne faut pas attendre une deuxième évaluation et donc ça permet à ce moment-là de pouvoir se dire bah voilà, c'était un bon choix, après la procédure ou au contraire, en fait, malheureusement, la marge de progression n'a pas été utilisée et la personne n'a pas progressé suffisamment dans les préoccupations qui étaient celles du jury. Donc, ce n'est pas la conclusion de mettre fin au jury en rendant inaptes les trois candidates n'était vraiment pas quelque chose d'agréable. A vrai dire, j'aurais souhaité pouvoir effectivement quelque part mettre à l'épreuve de la réalité la candidate qui était en tête de l'inaptitude, si je peux dire. Cela n'était pas possible avec cette façon de faire. Donc ça, c'est assez dommage. C'est la raison pour laquelle on vient avec cette technique.

Maintenant, Mme Albrecht me signalait dans l'oreille un élément qui peut quand même vous intéresser. Il semble qu'en Flandre, ce soit toujours avec cette manière de faire que les secrétaires communaux sont choisis. Donc, voilà. Sauf à dire que là-bas, la politisation est outrancière par rapport à ce qui se passe ici, ce que je ne crois pas sincèrement, je ne suis pas sûr que les arguments qu'on ait soient forcément les bons.

Voilà donc la raison qui nous amène à proposer sous forme de mandat je vous l'ai expliqué. C'est plutôt l'idée qu'on puisse éventuellement, puisqu'on constate qu'on a eu beaucoup de candidats, mais que finalement, on n'a personne qui passe la barre pouvoir peut être avoir un tout petit peu plus de souplesse à la fin de la procédure et tenté avec quelqu'un de motivé, très motivé parce que les trois qui sont arrivés au final étaient très motivés, en se basant sur l'idée qu'il y a une marge de progression et que dans les trois ans, ce qui n'était pas parfaitement séduisant lors du jury peut être peut être complété. Voilà, c'est la manière dont nous vous proposons de fonctionner.

Le mandat de huit ans peut être renouvelé tout à fait, Abdallah Achaoui a raison d'insister sur ce point. Evidemment, si les évaluations sont bonnes, le mandat de 8 ans est renouvelé et il n'y a pas de nouvel examen à ce moment-là.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Je fais encore une autre proposition. Est ce qu'il y a moyen d'associer l'opposition à cette procédure, ce qui n'a pas été fait dans la première procédure ? Est-ce que vous vous comptiez, par exemple, associer quelqu'un de l'opposition pour participer aussi à cette sélection? Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente :

On va voir ce qui se passe dans le cadre de notre règlement parce que je ne suis pas sûr que ce soit ce qui est prévu par le règlement. Madame Aelbrecht, je me tourne vers vous, est-ce que vous connaissez la réponse ou pas?

Mme Aelbrecht, Secrétaire f.f. :

Donc le statut, prévoit que c'est un jury externe présidé par la bourgmestre ou quelqu'un qu'elle délègue. Il peut y avoir des syndicats qui sont tout près aussi, mais c'est un jury externe et les syndicats y sont associés.

Mme la Présidente :

C'est un jury externe et je vous confirme que c'est bien le jury qui aboutit à déclarer les trois candidates inaptes parce que je répète que moi, personnellement et certainement, si ça avait été sous forme de mandat, j'aurais probablement plutôt été tenté d'essayer avec l'une des 3 candidates. Les syndicats ont été totalement associés. Je vais même aller plus loin, les syndicats sont ravis d'avoir déclaré les trois candidats inaptes. Ce qui n'est pas très, très sympathique, mais c'est le cas.

L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 21 votes négatifs, 9 votes positifs et 1 abstention.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 21 votes positifs, 4 votes négatifs, 6 abstentions.

Het amendement ingediend door de heer De Block wordt verworpen met 21 stemmen tegen, 9 stemmen voor en 1 onthouding.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 21 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.

6. Affaires juridiques - Confirmation de l'ordonnance de police concernant l'interdiction de rassemblement sur l'espace public suite aux fusillades récentes dans les rues de la commune.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening betreffende het samenscholingsverbod op het openbaar domein na de recente schietpartijen in de straten van de gemeente.

Mme la Présidente :

Alors, je veux vous parler de l'interdiction de rassemblement que j'ai prise suite aux derniers événements qui se sont déroulés en septembre, octobre, novembre, décembre sur notre territoire, dans les quartiers principalement situés entre la chaussée de Ninove et la chaussée de Gand, dans le centre historique. Nous avons eu là affaire à plusieurs faits de fusillade qui avaient toutes trait à des activités de trafic de stupéfiants et qui ont mis lourdement en danger nos citoyens. Suite à ces fusillades, j'ai décidé d'interdire le rassemblement sur l'espace public, basiquement dans un secteur assez grand qui est délimité par la rue des Quatre-Vents, la rue Evariste Pierron, la rue Piers et la rue du Jardinier. C'est un grand périmètre. Le périmètre exact est affiché à l'entrée de la maison communale. Il est disponible aussi en ligne.

Pourquoi ceci? Ceci parce que, en bonne intelligence avec nos services de police et nos services de prévention, j'ai considéré que pouvoir permettre des contrôles d'identité réguliers chaque fois que la nécessité se présente durant une période déterminée, dans un périmètre bien défini pourrait donner une arme supplémentaire à nos services de police dans la lutte qu'ils mènent aujourd'hui contre le trafic de stupéfiants dans ce territoire. Vous savez ma détermination à lutter contre l'impunité qui règne aujourd'hui auprès des trafiquants et des bandes organisées de trafics de stupéfiants. Nous avons un grand travail à l'heure actuelle en cours entre les services communaux et les services de police et le parquet. Nous viendrons avec des nouveautés, mais ceci, ce périmètre avec interdiction de rassemblement jusqu'au 12 février donne une arme supplémentaire aux policiers qui en avaient bien besoin et je dois dire que les habitants se sont manifestés dans ces quartiers à plusieurs reprises pour demander des armes supplémentaires pour les policiers. C'est ce que nous faisons et pour demander une politique proactive de ce côté-là, c'est ce que nous faisons.

Alors voilà, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on prend ce type d'ordonnance. Bien sûr, je compte sur les services de police pour l'utiliser de manière proportionnée et mesurée. C'est ce qu'ils font. Elle est en vigueur depuis une semaine et nous n'avons pas recensé aujourd'hui de soucis. J'attends de cette ordonnance de pouvoir rassurer les habitants, de pouvoir mieux travailler à traquer les trafiquants et en arrêter un maximum et pouvoir mettre à l'abri nos concitoyens. Voilà, j'espère vous avoir convaincu de l'utilité de cette ordonnance.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la bourgmestre.

Effectivement, c'est un fléau que nous connaissons de plus en plus et dans tous les quartiers, et que pas plus tard que le mois dernier, lors du dernier conseil, on en parlait effectivement du déplacement, finalement de ces bandes urbaines qui trafiquent dans tous les quartiers et finalement, je m'inquiète aussi pour les quartiers du Mettet et autres où vous le

savez, comme nous le savons tous que pour l'instant, il y a quand même pas mal de trafic en bas des deux premiers blocs, que moi-même, en tant que syndic du troisième bloc, je dois souvent intervenir avec le concierge pour que les jeunes ne viennent pas prendre le terrain et donc, c'est très interpellant et il y a ce déplacement de trafic qui grandit dans tous les quartiers.

Par ailleurs, il y a une deuxième chose qui est très interpellant, c'est que finalement, parfois, on ne parvient plus à discerner si c'était un coup de fusil, un coup de revolver ou un coup de pétard. Parce que les pétards ou les coups de revolver que nous connaissons aujourd'hui, dans le parc du Scheutbos, sont phénoménaux et interpellent tous les citoyens des blocs tellement c'est une puissance importante, ça fait vibrer tous les carreaux.

Je pense qu'il faut effectivement donner les moyens à la police d'agir sur le territoire et je suis content d'entendre qu'effectivement, il y a ces solutions qui sont mises en place mais est ce qu'elles vont être suffisantes que pour éradiquer le problème de ce trafic dans nos quartiers? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Voilà donc je pense que le problème a été situé déjà lors de deux conseils communaux précédents, qu'on a un problème de deal, de drogue avec beaucoup plus de fric et donc d'enjeu violence. Je trouve que dans ce débat-ci on doit réfléchir et on va encore entendre les propositions de la commune concernant les racines qui poussent à ce qu'aujourd'hui, depuis le Covid probablement, on voit une augmentation du deal. Les retours de terrain que moi j'ai, c'est qu'il y a une précarisation de tout un public jeune qui, en fait, avait encore moyen avant le Covid d'avoir de petits boulots à gauche et à droite, parfois avec un contrat, parfois intérim, parfois dans l'économie grise, parfois un peu en black avec le petit commerce dans le coin, les choses qui sont tombées à l'eau et donc qui ne disparaissent pas avec les mesures que la commune va prendre maintenant au niveau de l'interdiction de rassemblements de plus de trois personnes. La détresse de la jeunesse, globalement, avec la crise, ne disparaît pas avec ces mesures.

Je pense qu'à chaque fois que la commune propose ce genre de mesures, je rappelle qu'il faut aller en profondeur et que si on ne va pas en profondeur, en fait, on va se retrouver dans six mois, dans un an, avec la même problématique. Je pense que je l'ai dit la première fois quand il y a eu les interdictions de rassemblement à Ribeaucourt. Je pense que cette interdiction de rassemblement nous a donné comme cadeau que maintenant, il y a du deal à Etangs Noirs et Comte de Flandre. Il y a eu l'interdiction de rassemblement à Beekant-Gandhi. Une première fois, j'ai dit, à mon avis, on va déplacer le problème et ça s'est déplacé. On a eu une deuxième fois. Je pense que maintenant, on a un troisième fois et si on ne va pas en profondeur, on aura une quatrième et cinq fois, un peu comme le booster ou la quatrième vague.

Je pense que c'est possible de prendre des mesures comme ça. Vraiment, je ne vais pas voter contre. Les riverains ont peur. Ils ont envie que ça change, mais en même temps, je dois dire qu'il y a quelques mesures que je n'entends pas dans cette proposition.

Avant le Covid déjà, il y avait une mesure simple qui a disparu, c'est la coordination de réunions de coordination entre police et gardiens de la paix ou par secteur les gardiens de la paix avaient à disposition des infos sur la délinquance, les délits dans leur secteur, ils passaient les infos aussi de là où on commençait à dealer et ils organisaient avant tout un contrôle social par le passage de policiers, d'agents, d'inspecteurs de quartier ou des gardiens de la paix. Je pense que c'est une mesure qu'on doit en fait réinstaurer parce que avant tout, c'est une présence de nouveau et un dialogue, gardien de la paix, policier, agent de quartier qu'il faut réinvestir et je pense qu'il faut associer les associations du quartier, peut-être pas la même réunion, mais indirectement. Dans ce quartier Etangs Noirs, je pense que l'association l'associatif avait interpellé la commune déjà avant le Covid, il y a deux ans. Un processus qui a été arrêté et que je pense, a été repris il y a peu. Les gens attendent que la commune renoue des réunions régulières, que les associations soient impliquées et puissent avoir en fait un dialogue et une évaluation, une évaluation du dispositif tout au long de cette période, jusqu'en février.

Je pense, je voudrais entendre la bourgmestre si vous comptez en fait tenir au courant et contacter les gens sur le terrain, l'associatif aussi sur l'évaluation continue de dispositif jusqu'au 12 février parce qu'il faut l'évaluer. Je trouve vraiment important d'évaluer parce qu'il y a un risque aussi, ça c'est important, que dès qu'on a quatre personnes, des jeunes du quartier qui n'ont rien à voir avec le deal, évidemment, soient aussi interpellés. On sait que ça peut crisper. On sait qu'il peut y avoir le sentiment d'injustice lié à cela et je pense qu'on doit vraiment garder l'oreille tendue. Je voudrais entendre ce qu'on fait sur les causes profondes et les racines? Je voudrais savoir si des réunions régulières entre police et gardiens de la paix seront réintroduites par secteur. Est-ce que vous comptez évaluer, impliquer avec l'associatif, les maisons de jeunes, par exemple, dans le coin, le dispositif ? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre.

C'est juste une question de précision. L'interdiction de rassemblement sur l'espace public, je ne vois pas de plage horaire, en fait, est ce que c'est toute la journée, il y a des plages horaires bien fixes ou que le soir ? C'est juste une petite question de précision. Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je pense comme vous que c'est un point très important parce qu'il y va du quotidien de beaucoup de personnes, de jeunes enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes, d'écoles, de maisons de quartier, donc il y va du vivre ensemble et le confinement a en quelque sorte, dans le quartier, mis l'espace public à disposition de toute une série de personnes qui

l'ont utilisé, n'ont pas positivement, mais pour faire propager ces questions de drogue et c'est clair que si, quand on commence à voir que le gain financier de deux ou trois soirées est plus grand que celui d'un mois de travail, et bien malheureusement, on peut y prendre goût. Ce que l'on observe aujourd'hui, c'est que tout ça se passe publiquement. Certains ne sont même pas gênés de ce qui se passe. Vous pouvez passer à côté. Vous voyez le petit trafic. Voilà, c'est à peine si on ne vous regarde pas comme si c'est vous qui étiez finalement le coupable dans l'histoire. Ça s'est enraciné profondément. Le travail aussi doit se faire à partir des racines profondes. Certainement la question du sens, certainement la question de la précarité, certainement la question du respect, mais certainement aussi la présence sur le terrain de la police de manière discrète mais je pense que ça, c'est quand même aussi une question est ce que les policiers connaissent les quartiers, connaissent aussi les associations, connaissent les personnes, les habitants parce qu'il n'y a rien à faire non seulement c'est sur l'espace public, mais ça rentre alors aussi dans les maisons. Donc à partir du moment où les gens peuvent comme ça jouer sur les entrées et sorties des domiciles, c'est extrêmement compliqué. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut vraiment avoir à la vue, si c'est que c'est sur l'espace public, mais c'est aussi malheureusement dans les domiciles. Je ne peux qu'évidemment, encourager les décisions qui sont prises pour lutter contre ce fléau.

Maintenant, il faut vraiment je pense s'attaquer à comme je le disais à la racine et travailler avec les acteurs de terrain qui sont les associations, qui sont les écoles, qui sont les maisons médicales, qui sont des citoyens qui sont là depuis des années.

Je n'ai pas de solution claire, mais je ne peux qu'appuyer cette décision pour ramener la paix dans les quartiers et évidemment, ne pas se rassembler, dire qu'on peut se rassembler par 2 ou 3, les dealers se rassemblent par 2 ou 3, ça ne va pas empêcher le trafic, ça, c'est sûr. Merci en tout cas pour tout ce qui sera fait pour apaiser, rendre aussi confiance aux citoyens et ramener aussi un peu les valeurs à leur juste mesure. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Gilles Goris.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame à la présidente, mais en fait, il y a plusieurs remarques que je voulais faire qui ont été faites et donc voilà, il y en a quand même une ou je voudrais rebondir sur ce que monsieur De Block a dit parce qu'en fait, dans nos quartiers tant aussi bien les syndicats que les concierges appellent la PJ ou la police. Elle vient et elle intervient et vraiment il faut saluer les interventions rapides et efficaces. Evidemment, tout le monde ne sait pas réagir tout de suite et ne voit pas nécessairement ce qui se passe tout de suite et donc l'idée de créer une interconnexion plus importante et ça, j'aurais bien voulu vous entendre sur le fait d'une interconnexion entre la PJ et la police, sur les informations qui sont trouvées parce qu'on a un petit peu un sentiment d'opacité. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord, je voudrais peut-être rappeler qu'ici on est dans , c'est un point qui est à l'ordre du jour, qui concerne l'ordonnance de police, donc on doit ici d'abord se prononcer sur oui ou non et c'est en donnant cette mesure qui est prise dans l'urgence. C'est important. Il faut marquer le coup. Il faut rassurer la population et rassurer les riverains. Il faut montrer qu'on n'accepte pas de zone de non-droit ici à Molenbeek et il faut, comme on l'a dit précédemment ramener une certaine paix dans les rues, dans les quartiers. Ça, c'est le point qui est mis à l'ordre du jour.

Evidemment, le débat sur la problématique de la drogue trafic de drogue il est beaucoup plus large, il est beaucoup plus vaste et il mériterait, je pense, une réunion consacrée qu'à ça. Une réunion de Sections réunie, pourquoi pas? Je pense qu'il n'y a personne qui vote, qui voterait ce point de gaieté de cœur mais il y a des moments où il faut le faire, mais on sait très bien que cette problématique touche d'abord de manière large aux trafics de drogue, aux produits qui sont mis en circulation, à tout le business qu'il y a derrière, à toute la criminalité qui va avec et puis là, ça ne dépend pas que du niveau communal.

Les problèmes de drogues, malheureusement, existent depuis un certain nombre d'années, ici et partout ailleurs. Je pense qu'on sait très bien qu'il y a un volet extrêmement important qu'il faut développer au niveau de la prévention, au niveau de l'éducation et au niveau du travail de nos éducateurs de rue, au niveau de ce qui se fait dans nos écoles, dans nos associations. Vous avez été plusieurs à le dire.

D'ailleurs, Molenbeek est impliqué dans des projets novateurs là-dedans parce que s'il y a, si je le dis souvent, il faut être ferme et intraitable par rapport au dealer. Il y a à côté des riverains qui subissent les nuisances et qui sont victimes. Il y a aussi les victimes de la toxicomanie et je pense qu'il faut les soigner. Il faut aussi réfléchir à comment ce qu'on peut les traiter, comment est-ce qu'on peut les soigner, comment est-ce qu'on peut les accompagner parce qu'ils sont victimes et puis toute leur famille, tout ce qui va, tout ce qui est autour d'eux.

Je pense que ce problème est beaucoup plus vaste et mériterait vraiment une réunion pour se consacrer parce que je pense que Molenbeek fait beaucoup de choses en matière de prévention, en matière de participation à des projets concrets mais ici, je pense que nous devons voter cette ordonnance de police parce qu'il y a des moments où on doit marquer le coup, ou on doit montrer qu'on ne peut pas tout accepter dans nos rues, même si et je sais que la bourgmestre est sensible également à ça, le problème est beaucoup plus vaste et qu'il demande des moyens et des actions au niveau préventif également. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci pour vos interventions à tous.

On ne prend pas ce type d'ordonnance à la légère. C'est bien parce qu'en quelques mois, seulement sept fusillades sont survenues sur le territoire communal. Qu'à chaque fois, il s'agit d'organisations criminelles et d'emprise sur un territoire pour la vente de drogue que ce choix a été fait et j'insiste sur le fait que vous lisiez l'ensemble de l'ordonnance. L'article 1, c'est effectivement l'interdiction de rassemblement, mais c'est aussi un contrôle d'identité

différent. C'est une façon de travailler qui donne plus de marge de manœuvre aux policiers et je pense que c'est tout à fait souhaitable aujourd'hui.

Alors la présence sur le terrain, c'est Mme Gilles Goris qui a parlé de ça. Vous avez tout à fait raison. Donc moi, j'ai demandé qu'on ait beaucoup plus de proactivité, de présence à pied, de présence à vélo sur le terrain. Mais on ne va pas se cacher qu'alors même que notre zone manque cruellement de policiers, cela n'est pas facile d'être en tous les points, à tout moment extrêmement visible et en plus de pouvoir mener le travail d'enquête, le travail je vais dire administratif policier. On a une réelle difficulté et ceci est une mesure qui vient sur une situation déjà extrêmement envenimée. Donc, je veux donner un peu plus d'ampleur à nouveau à la thématique drogue. Je vous l'avais déjà dit, on a déjà eu un débat là-dessus et on peut effectivement, si vous le souhaitez, allez, allez davantage encore dans ce débat. Mais donc, vous vous souviendrez qu'au printemps passé, j'avais été délégué par la Conférence des bourgmestres, tous les autres bourgmestres de la région, à parler à la ministre de l'Intérieur de ce fléau de la drogue et à cette occasion on avait aussi pu entendre le parquet. On la réentendu depuis sur les causes profondes de la résurgence et de l'emprise plus grande de la mutation du trafic de stupéfiants dans nos territoires et ce que le parquet nous disait à ce moment-là, il insistait sur une chose, c'est que finalement, le télétravail, la présence plus lourde au domicile des gens avait diminué le nombre de cambriolages et avait réorienté une série de malfrats dans le segment du deal de rue, qui n'était pas leur segment de prédilection au départ.

Je veux aussi rappeler que j'avais animé à ce moment-là avec Gloria Garcia, l'échevine de la Jeunesse, une table ronde des partenaires jeunesse pour vraiment les écouter et nous avons identifié notamment une chose très importante, c'était par rapport à l'abandon vécu par certains et à la difficulté d'obtenir des revenus, la nécessité d'avoir des revenus de remplacement pour certains jeunes et nous avons ouvert pour ça un nouveau service au CPAS qui fonctionne toujours aujourd'hui, qui est alimenté lourdement par les subsides Covid, mais qui fonctionne bien et qui permet d'accueillir nos jeunes d'avantage pour leur donner un revenu digne et éviter qu'ils se retrouvent alors qu'ils ont dû parfois abandonner un petit boulot sans aucun revenu et donc, je dois vous inciter à conseiller à ceux qui vivent encore aujourd'hui des difficultés financières liées à la crise de pouvoir se renseigner et joindre, soit via l'intermédiaire de Move, soit directement par le CPAS, le service jeunes du CPAS.

Maintenant, on ne va pas se leurrer et de nouveau, c'est Ann Gilles Goris qui l'a dit. Le gain financier que trouvent certains de nos jeunes aujourd'hui dans le trafic de stupéfiants est un gain qui est absolument phénoménal. Je ne citerai pas les chiffres ici, mais il faut savoir que là, on ne joue pas à armes égales et si vous me permettez, le jeu de mots et donc, on a effectivement besoin de pouvoir avoir une action répressive en plus de l'action éducative et de l'action préventive, ce que je regrette, parce que je suis intimement persuadé, effectivement, que l'action éducative et l'action préventive ont une place énorme, massive, dans le bien être dans nos quartiers. Voilà ce que je voulais répondre.

Il y a une question de Mr. De Block, à laquelle je n'ai pas répondu à ce stade, l'évaluation du dispositif, oui, effectivement, nous sommes bien conscients des risques et nous avons une épreuve d'évaluation pour ce dispositif parce que vous avez raison de dire que le risque, c'est de contrôler de manière inadéquate et de créer un sentiment de révolte chez des jeunes qui n'ont pas lieu d'être contrôlés. C'est un risque qui est connu et qui a été discuté avec les policiers. Je leur fais confiance pour pouvoir limiter ce risque mais vous avez tout à

fait raison de dire que l'évaluation devra être faite du dispositif. C'est quelque chose qui est prévu.

Alors. Info entre police et PJ, un groupe de travail travaille aujourd'hui sur la meilleure manière dans le trafic de stupéfiants de pouvoir aligner nos politiques, parquet, police, commune et ce groupe de travail travaille bien. Les travaux avancent bien. Lorsque ce sera possible, je vous communiquerai la suite de ce travail. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Sur l'évaluation, je m'imagine que vous allez évaluer mais ma question était précise, est ce que vous allez évaluer en prenant contact en prenant contact régulièrement et régulièrement ça veut dire pour moi, toutes les semaines, toutes les deux semaines, c'est un coup de téléphone avec l'associatif sur place. Voilà, je ne pense pas que c'est exagéré comme demande au niveau du temps et je pense que ça permet vraiment de se tenir au courant de la température et de pouvoir agir vite.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Vous ne m'avez pas répondu à la question que j'ai posée. Merci.

Mme la Présidente :

Pardon, excusez-moi, c'est vrai, j'ai tourné ma feuille et du coup, je n'ai plus vu votre question. Votre question était sur les heures de 14 heures à 6 heures du matin inclus.

Alors, monsieur De Block, j'étais un peu étonné, c'est vrai et je vous ai oubliés, pardonnez-moi, vous disiez que la circulation de l'information était moins bonne parce que on n'organisait plus de réunions entre les gardiens et la police. Ce n'est pas tout à fait la manière dont me reviennent les choses.

Vous savez que j'ai une directrice prévention sécurité. Nous avons maintenant un nouveau fonctionnaire de prévention et je les remercie tous les deux parce qu'ils sont impliqués, mais vraiment à 250% dans la lutte aujourd'hui contre le trafic de stupéfiants sur le territoire et en fait, il y a un certain nombre de réunions qu'on ne tient plus de la même façon qu'aujourd'hui et en particulier à cause des mesures Covid. Pour moi, la circulation de l'information entre la police, les gardiens de la paix et les associations n'a jamais été aussi bonne qu'aujourd'hui et sur ce sujet, on a en plus un autre acteur qui est très présent en réalité, ce sont nos habitants. Donc, je ne suis pas vraiment inquiète par rapport à ça et je n'ai pas envie de les forcer à formaliser ça davantage parce que je reçois déjà énormément d'informations et la circulation de l'information me paraît en fait tout à fait bonne aujourd'hui et je peux vous dire aussi qu'on utilise pour ça beaucoup plus qu'aujourd'hui, par exemple, des messages WhatsApp entre les équipes et on me dit que ça fonctionne très bien. Donc voilà, effectivement, il y aura une évaluation du dispositif, probablement une première à mi-parcours et une autre lorsque l'ordonnance tirera vers sa fin pour pouvoir, je l'espère, conclure qu'on n'a

plus besoin de cet outil pour la suite. Ça, c'est vraiment l'objectif que tous les partenaires cherchent à rencontrer, évidemment. Voilà.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 25 votes positifs, 6 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 25 positieve stemmen, 6 onthoudingen.*

**7. Prévention - Avenant à la convention opérationnelle Dispositif Hôtel Belvue.
Preventie - Wijziging van de operationele overeenkomst Hotel Belvue scheme.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**8. Prévention - Approbation de la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la mise en place d'un atelier pédagogique au sein du CPAS - Année 2021.
Preventie - Goedkeuring van het akkoord met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het kader van de oprichting van een pedagogische workshop binnen het OCMW - Jaar 2021.**

Mme la Présidente :

C'est tout simplement la suite de quelque chose qu'on fait depuis tout un temps. Ce sont les ateliers pédagogiques au CPAS, dans le cadre d'un subside pour l'accompagnement, justement, des jeunes en situation d'exclusion scolaire et professionnelle. C'est une part d'un gros subside régional distribué entre cinq communes et dont nous tirons une très grande part. Ce n'est pas du tout une procédure neuve. On a des ateliers pédagogiques personnalisés à destination de ce public depuis déjà plusieurs années.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la bourgmestre. Juste par curiosité. Est-ce que vous pouvez me donner, par exemple, une idée de combien de personnes sont bénéficiaires de ces ateliers? En tout cas, une petite évaluation de ce système depuis qu'il a été instauré et voilà donc nous donner un petit retour par rapport à ce dispositif. Merci.

Mme la Présidente :

Je vous remercie infiniment pour votre question. Je ne sais pas si la présidente du CPAS est là, parce que si elle n'est pas là et je pense qu'elle n'est pas là, moi, malheureusement, je ne dispose pas des éléments, mais je vais lui demander et nous allons vous répondre par écrit. Je pense que ce sera votre question est tout à fait intéressante et merci de l'avoir posée. Ce sera à disposition de tous sur le site internet lorsqu'on vous a vous aura répondu.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**9. Grh - Achat de titres repas - Cahier de charge pour la désignation d'un prestataire.
Hrm - Aankoop van maaltijdcheques - Lastenboek voor de aanduiding van een dienstverlener.**

Mme la Présidente :

Il s'agit du prolongement des négociations et du protocole d'accord en comité. C la circulaire régionale 2021 12. À partir du 1er janvier, nous aurons l'occasion d'attribuer des titres repas aux travailleurs de notre administration. Évidemment, pour cela, nous devons être en mesure de les émettre et l'émission des titres repas ne se réalise pas à l'interne de l'organisation. Elle doit se faire par le biais d'intermédiaires dont l'activité est le cœur de métier et pour cela, nous devons choisir un des partenaires. Trois organisations sur le territoire belge font cette activité. Il s'agit de Sodexo, Edenred et Monize et donc, à ce stade et de façon générale, nous devons sélectionner l'intermédiaire le plus adapté par rapport à notre structure, offrant le plus d'avantages pour sceller une convention. Nous sommes à l'étape du cahier des charges que vous voyez ici. Celui-ci a été réalisé conjointement avec le CPAS et il permet l'ouverture d'un marché public en procédure négociée, sans publication préalable. Cette démarche est motivée par la recherche d'un moindre coût sur le marché, avec une plus grande masse salariale à proposer. C'est l'idée de travailler en commun avec le CPAS. Ça nous permet d'obtenir des prix intéressants. Ainsi, le cahier des charges concerne une population à titre indicatif de 2500 membres du personnel. Ce marché sera établi pour une durée initiale d'un an à partir du 1er janvier 2022. Il peut être reconduit au maximum trois fois chaque fois pour une période d'un an, soit quatre ans au total. En cas de manquement, chaque partie peut dénoncer le marché en faisant part de sa décision par recommandé au moins trois mois avant la fin de l'année. Dans le cas contraire, le marché est reconduit pour une année supplémentaire, moyennant un avis favorable des deux parties et les critères d'attribution du marché et leur poids vous sont mentionnés dans la délibération et le cahier des charges.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la bourgmestre. Ma question est simple. Je reviens par rapport aux employés de l'ASBL Move. Est ce qu'ils pourront faire partie de ce marché aussi? Et j'espère qu'on ne va pas les oublier, car ils font aussi un travail remarquable au niveau de la commune, dont les services de prévention. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge

M. Vancauwenberge :

Oui, bonsoir, je veux quand même rappeler que les syndicats n'étaient pas demandeurs de des chèques repas. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de cotisation sociale sur les chèques repas, ce qui est préjudiciable pour la sécurité sociale et vous savez que la

sécurité sociale, c'est un de nos piliers de la société qui nous a aidés à traverser cette crise de pandémie et qui sauve aussi des centaines de milliers de familles dans la pauvreté.

Maintenant, ces chèques repas ont été imposés dans ce protocole dont vous avez parlé, mais il y a aussi un problème avec ça. Il y a des communes où ces chèques repas sont 8 euros. Ici, on demande, on propose, la commune propose 4,09 euro et lorsque le personnel est descendu dans la rue il y a quelques semaines, une des choses qui choque le plus les travailleurs, c'est le fait de cette discrimination entre travailleurs des différentes communes et dont ils sont victimes à Molenbeek avec les 4,09 euro. La commune n'a pas fait beaucoup d'efforts pour financer ce protocole d'accord, tant mieux mais c'est peut-être une raison pour faire quand même un effort et c'est pour ça que je voudrais introduire un amendement pour mettre les chèques repas à 6 euros. Voilà, merci,

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente. Voilà donc pour commencer je pense qu'il est important de saluer l'initiative, mais je pense également qu'il est important de poser quelques questions qui sont importantes à ce niveau-là. Madame la bourgmestre, j'entends qu'il y a une aide régionale de 3 euros par personne qui sera octroyée en tout cas pour mettre en œuvre ces titres repas, mais vous décidez seulement d'octroyer des titres repas de seulement 4,09 euros alors que vous pouvez faire un geste un peu plus important, un peu plus conséquent, en augmentant par exemple ce montant-là de 1 à 2 euros. Pourquoi ne pas aller dans cette proposition de M. Vancauwenberge de proposer des chèques repas de 6 euros au lieu de 4 euros, sachant qu'il y a cette aide régionale qui est déjà là, qui est de 3 euros? Je pense qu'il faut, avec tout ce qu'on a vécu, tout ce qu'on a vu lors des manifestations qu'on a eu récemment, je pense qu'il est important de faire un geste et de modifier cette proposition que nous avons maintenant sur la table et faire un geste qui pourra aider le personnel communal et le personnel du CPAS. Un grand merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Hamzaoui.

Je vais répondre de manière assez simple.

Pour Move ça a été déposé sur la table des discussions budgétaires, donc ça a été budgété dans le sens on sait combien ça vaut maintenant, mais par contre, on n'est pas encore sûr qu'on pourra le faire parce qu'honnêtement, notre budget ne se présente pas bien pour l'année 2022. Donc on va voir ce qu'il en est. Évidemment, c'est notre souhait de pouvoir aller dans quelque chose qui soit une meilleure harmonisation du statut entre les travailleurs de l'association et ceux de la commune. Malheureusement, la situation budgétaire est celle qu'elle est et donc je ne peux pas m'y engager aujourd'hui, d'autant que les premières réponses que nous avons reçues du gouvernement régional sont négatives pour inclure Move, comme on en avait parlé au dernier conseil, dans le périmètre du protocole comité C.

Alors maintenant, je vais sur la question des chèques repas.

Donc, ce protocole, en fait, il est le fruit d'un travail de plus de six mois. C'est un travail auquel j'ai participé de manière très importante. Je vous l'ai déjà dit parce que si évidemment, je porte de tout mon cœur l'idée que nous devons revaloriser nos fonctionnaires, certainement nos fonctionnaires communaux, et tenter de rapprocher leur statut à un maximum de régionaux, j'ai dû être attentive et pouvoir participer à l'ensemble des travaux sur le protocole afin d'être certain que notre commune puisse accueillir les résultats des travaux.

Je m'explique. S'il s'agissait, comme dans les réformes précédentes, de la fonction publique locale d'imputer des changements de statut qui valorisait notre personnel, mais en demandant à la commune de les prendre en charge, c'est ce qui s'est passé dans les années précédentes, nous ne pouvions plus continuer de cette manière, car notre commune n'a pas les moyens de payer ses avancées salariales. Donc, j'ai à tout moment plaidé pour qu'on trouve une manière de travailler qui aboutisse à ce que la commune de Molenbeek puisse recevoir les avantages qu'on donnerait au personnel et puisse voir un aboutissement favorable à l'idée d'augmenter la barémisation et d'apporter des avantages aux fonctionnaires des pouvoirs locaux sans que ça pèse sur les finances communales et j'ai réussi. Donc je suis très fier de dire que nous pouvons accueillir cette réforme et que nous pouvons donner les avantages de cette réforme qui est constitué de quatre piliers. Donc, il y a la pension complémentaire que nous avons déjà choisie et pour laquelle, finalement, nous ne bénéficions pas d'avantages supplémentaires de la région. Il y a deux formules d'augmentations barémiques, donc une formule classique d'augmentations barémiques et une formule qui est un changement dans la carrière structurelle des agents, qui fait qu'au final, on saute les échelles plus vite et plus loin. Et puis, le quatrième pilier de la réforme qui est la partie chèques repas. Il est exact de dire que le quatrième pilier de la réforme qui est les chèques repas nous ne pouvons l'accueillir qu'avec les sous de la région. Nous ne pouvons pas, nous n'avons pas les moyens aujourd'hui d'ajouter de l'argent dans cette réforme et donc, si nous devons ajouter 3 euros par travailleur ou 2 euros par travailleur dans ce pilier de la réforme, nous aurions des centaines de milliers d'euros supplémentaires à payer pour nos travailleurs et aujourd'hui, je ne peux pas engager le collège dans cette voie. C'est impossible vu nos finances. C'est très triste. En vérité, nous ne sommes pas heureux de cela.

Maintenant, j'aime aussi à rappeler que nous avons fait un effort tout à fait particulier en faveur du personnel dès la fin de l'année 2019, en faisant un transfert d'une masse budgétaire importante que nous donnions à l'Etat fédéral en cotisation de responsabilisation pour les pensions vers nos travailleurs en les nommant avec un mécanisme de nomination automatique qui et Ethias nous l'a encore confirmé cette semaine, nous met dans quelque chose de confortable pour les travailleurs et d'assumer par la commune dans les années qui viennent et donc 3 millions sont passés en réalité depuis à peu près deux ans dans la poche de nos travailleurs, avec nos près de 400 ou plus de 400, je ne sais pas où on en est aujourd'hui, nominations dans la fonction publique ça, c'est aussi important.

Pour entendre la question de Mr. Vancauwenberge, Mr Vancauwenberge, à titre personnel, j'ai les mêmes préoccupations que vous pour la Sécurité sociale. Il se fait que l'accord protocole Comité C avec les quatre piliers aujourd'hui amène des avancées réelles pour nos travailleurs tout en étant soutenable pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean et ça, je le répète, ça a été mon combat et je suis fier de l'avoir gagné. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente. Vous le dites vous-même, vous dites qu'il n'y a pas de moyen, mais concrètement, en fait, ce n'est pas grand-chose si vous rajoutez 2 ou 3 euros. C'est 2, 3 euro fois 1000 personnes dans l'administration communale. Je viens de faire le calcul. Vous multipliez 1000 par 1 ou 2 euro de plus, 12 par 20 jours, donc 20 jours ouvrables fois le nombre total de jours ouvrables par an, ce n'est pas grand-chose pour une commune comme Molenbeek. Je suis désolé. Vous rajoutez de votre budget 1,09 euro parce que le reste, c'est déjà octroyé par la région. Donc, si vous rajoutez encore 1 euro supplémentaire, ça ne va pas faire, ce n'est pas vraiment grand-chose pour notre commune. Ça va vraiment aider notre personnel qui a manifesté et qui continue et qui va continuer à manifester parce que déjà, les ressources humaines au sein de l'administration communale, vous n'engagez pas. Il y a un problème vraiment d'engagement de personnel supplémentaire et donc, vous les surcharger et en plus, vous ne les aider pas à surmonter. En tout cas, c'est le problème.

Donc voilà, je suis triste parce que 4 euros, ce n'est pas grand-chose. Vous auriez pu faire un effort supplémentaire pour aider notre personnel à dépasser cette surcharge de travail et cette politique aussi qui aide qui ne facilite pas en tout cas les engagements au sein de l'administration communale. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, je regrette votre entêtement, mais je veux quand même vous rappeler que cet argument « on n'a pas d'argent, etc. », les travailleurs, ils ont lutté pendant 2 ou 3 ans au niveau de la région et c'est grâce à leurs lutte qu'ils ont obtenu ça. C'était aussi « il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'argent » et puis finalement, ils avaient de l'argent, ils ont trouvé de l'argent. Je pense qu'avec notre entêtement, vous allez avoir la même situation parce que j'ai entendu beaucoup de colère et de détermination chez les travailleurs et je pense qu'ils ne vont pas lâcher et vous allez quand même être obligés. Donc je vous conseillerais de régler ça assez vite surtout que les bas salaires leur valorisation elle est assez faible, donc ce n'est pas ça qui va leur rendre très riches, ils ont vraiment besoin. C'est vrai que la commune est pauvre, etc. mais donc, je pense que votre parti l'est à tous les niveaux de pouvoir. Qu'est-ce que vous attendez pour lutter pour un refinancement des communes pauvres?

Je propose qu'on soumette mon amendement au vote.

Mme la Présidente :

Bien sûr, on soumettra votre amendement au vote et bien sûr, nous vous attendons pour pouvoir refinancer les communes pauvres.

Dites, soyons un peu sérieux. Je viens de refaire le calcul par euro qu'on ajoute chaque jour dans cette question des chèques repas en comptant qu'on a effectivement des travailleurs en propre à la commune, mais aussi des travailleurs au CPAS, je ne compte même pas à ce stade les travailleurs de Move, on est déjà par euro à 600.000 euros la mesure. Donc, ce que

vous semblez prendre pour une paille est bien plus qu'une poutre, c'est une cathédrale. Donc je crois que là, on se trompe un peu de chiffres. J'en suis désolé. On aura l'occasion de débattre du budget et nous aurons, j'espère à ce moment-là un débat serein parce que la question mérite et n'est pas facile.

On soumettra l'amendement au vote lorsqu'on passera ce point au vote.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 27 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 27 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

10. Plantations - Demande de déclassement matériel du service des Plantations. Beplantingsdienst - Materiaal te declasseren Beplantingsdienst.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

On parle bien du déclassement ?

J'ai vu qu'il y avait deux remorques pour savoir si ces remorques étaient encore opérationnelles et si elles ne pouvaient pas servir à des associations pour les rénover. Il y a des associations qui font beaucoup de sorties vélo et ses remorques pourraient peut-être servir à faire du transport de vélo quand ils font des raids ou autres. Merci pour vos réponses, monsieur l'échevin.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Oui, bien évidemment la question, elle se pose systématiquement, en fait, de la mise en état du matériel à reclasser. Donc, l'objectivation a été faite mais malheureusement, de manière générale, on classe uniquement le matériel qui a une durée de vie qui arrive à terme. Il n'est donc pas possible pour une question de sécurité, pour une question d'hygiène, de pouvoir remettre en état et donc, ce sont des matériaux qui vont être détruit de manière générale. Malheureusement, on ne peut pas remettre ça en état parce qu'il y a la problématique de la sécurité qui se pose et de l'hygiène en tant que tel. Ils ont dépassé largement le temps. Ils ont plus de 10 ans et elles ont été utilisées à rude épreuve. Vous savez comme moi que les espaces verts, c'est du travail systématique et donc, malheureusement, d'après le rapport qui a été rédigé, la mise en état du matériel en question n'est pas possible.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'Echevin.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

11. Affaires juridiques - Partie du trottoir situé à l'angle des rues de l'Escaut et Pierre Gassée - Désaffectation du domaine public vers le domaine privé de la Commune et cession à titre onéreux.

Juridische zaken - Deel van het trottoir gelegen op de hoek van de Scheldestraat en de Pierre Gasséestraat - Buitengebruikstelling van openbaar domein naar privé-domein van de Gemeente en overdracht onder bezwarende titel.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. Gjanaj, Echevin :

Oui, madame la présidente, il s'agit bien de la désaffectation d'une partie d'un domaine public. Un trottoir qui est vendu ici à un opérateur immobilier qui va construire au coin de la rue de l'Escaut et de la rue Pierre Gassé où il a obtenu un permis d'urbanisme. Il s'agit ici de 49 mètres carrés. Bien sûr c'est 2 ou 3 cm sur une longueur assez importante et qui est vendu à un montant qui est largement supérieur, à l'estimation de Bruxelles Fiscalité. Donc, pour marquer en fait, le fait que la commune n'est pas du tout demandeuse de vendre quoi que ce soit, mais, mais en même temps, cette désaffectation ne se fait pas au détriment de l'espace public qui reste suffisant pour la circulation des piétons et avec des largeurs de trottoir suffisante et le fait de vendre cette partie de trottoir va aussi mettre tous les axes de façon tout à fait équilibrée.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 29 votes positifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 29 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

Mme La Présidente quitte la séance et monsieur Achaoui prend la présidence.
Mevr. De voorzitter verlaat de zitting en de Heer Achaoui neemt het voorzitterschap.

12. Enseignement néerlandophone - Emplois vacants pour les nominations au 01.01.2022.

Nederlandstalig Onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 01.01.2022.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Damme

Dhr. Van Damme, Schepen :

Ik denk niet dat het punt heel veel uitleg vraagt. Het is een formele stap die we altijd moeten zetten om vacatures bij ons onderwijs personeel kenbaar te maken aan alle mensen die vast benoemd kunnen en willen worden.

Het is een beslissing die elk jaar moet genomen worden en dus geen specifiek politieke impact heeft.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Réaménagement d'un sentier et des accès du Parc du Scheutbos entre la rue du Menuet et la rue de l'Idylle - CDC 20.018 - Acquisition d'un terrain cadastré 4ème division, section C, numéro 58 K9 sis rue de l'Idylle à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Heraanleg van een pad en van toegangen tot het Scheutbospark tussen Idyllestraat en Menuetstraat - Bestek 20.018 - Aankoop van een terrein gekadastreerd afdeling 4, sectie C, nummer 58 K9 gelegen Idyllestraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring.

M. le Président :

Il s'agit ici d'un réaménagement des sentiers des accès du parc du Scheutbos entre la rue du Menuet et la rue de l'Idylle.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

Dhr. Van Damme, Schepen :

Il y a un sentier existant entre la rue de la Flûte enchantée et la rue de l'Idylle qui est en très mauvais état, donc aux abords du Scheutbos, et que nous voulons mettre en état et élargir un peu tout en maintenant, évidemment, l'aspect verdoyant et verdurissant de cet endroit.

Pour ce faire, nous avons contacté les propriétaires d'une parcelle du Scheutbos parce que vous ne le savez peut-être pas, mais le Scheutbos c'est un puzzle gigantesque avec des centaines de parcelles très petites, parfois appartenant à plusieurs dizaines de propriétaires qui parfois, ne sont même pas au courant du fait qu'ils sont propriétaires d'une parcelle qui ne peut pas être bâtie et qui a très peu de valeur pour eux et donc ici pour pouvoir améliorer ce sentier et pour pouvoir le faire refaire en qualité meilleure nous avons donc trouvé un accord pour quelques milliers d'euros. Je crois que c'est 4000 euros pour l'achat d'une parcelle, d'une petite parcelle, appartenant à des gens qui ne l'occupent pas et donc pour être formellement en ordre pour pouvoir aménager ce sentier on vous propose de l'acquérir formellement.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

14. Département Infrastructure et Développement Urbain - Acquisition des parcelles cadastrées 6e division, section D numéro 86l et 6e division, section D, 96e sises avenue du Sippelberg à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Aankoop van de percelen gekadastreerd afdeling 6, sectie D, nummer 86l en afdeling 6, sectie D, nummer 96e gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in Sippelberglaan - Goedkeuring.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme

Dhr. Van Damme, Schepen :

C'est une proposition d'acquisition ou d'entame de négociations pour une parcelle quand même d'une ampleur un peu plus important. C'est la parcelle dite parcelle gazomètres. Je pense que beaucoup d'entre vous connaissent le site Gazomètres, qui est en fait un site qui est situé avenue du Sippelberg, mais qui est connecté à l'arrière à la rue Révérend Père Pire, et qui jouxte aussi un parc existant de la commune qui est le parc Fuchsias et donc, c'est un site pour le moment non bâti, avec, à mon avis, une biodiversité importante parce qu'il y a plein d'arbres et il y a de l'eau. C'est un site qui abrite pas mal d'oiseaux, par exemple, mais c'est aussi un site qui peut être bâti, qui est constructible. Nous vous proposons de négocier l'achat de ce site parce que le propriétaire, c'est la Haute école Odyssee, Nederlandstalige hoge school in het centrum van Brussel qui, pour des raisons historiques, est propriétaire de ce site mais qui veut s'en défaire parce qu'il veut recentraliser ses activités au centre de Bruxelles et qui veut nous vendre ce site pour un prix beaucoup plus inférieur à l'estimation qui de sa valeur réelle parce qu'ils ont, ils ont hâte de résoudre le véhicule patrimonial qui gère ce site.

Pour nous, quelle est la plus-value? Objectivement, on pourrait dire qu'il a une plus-value financière à faire juste par l'achat, parce que la valeur financière est plus élevée que la valeur que nous nous payons. Cependant, ce qui est encore beaucoup plus important, c'est qu'évidemment, nous pouvons, par l'achat de ce site, garder et garantir la biodiversité et surtout l'aspect vert de ce quartier qui va probablement connaître pas mal de constructions dans les années à venir avec le développement de plusieurs parcelles dans la rue Révérend Père Pire notamment, et donc qui est en plus lié directement avec le site dont nous avons, qui est déjà un parc dont je viens de parler, le site qui se trouve le long de la rue de Fuchsias et donc nous pourrions créer une traversée, une connexion piétonne directe entre la rue du Révérend Père Pire, le parc Fuchsias actuel et l'avenue du Sippelberg, qui sont deux quartiers qui sont proches, mais très mal connectés et deuxièmement, nous pourrions garantir une attractivité, un espace vert important dans la commune, un poumon vert qui pourrait garantir que ce quartier reste un quartier paisible et attractif dans le futur, même avec les nouvelles constructions qui sont en vue dans le quartier. Nous avons donc saisi l'opportunité de négocier cet achat, de commencer les négociations qu'on pourrait donc conclure suite à votre accord et nous vous proposons donc de l'acquiescer pour ces raisons.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Monsieur le Président. Alors je ne sais pas si nos honorables conseillers communaux ici connaissent la situation financière de la commune aujourd'hui. Vous êtes, Monsieur Van Damme, avec vos collègues en train d'essayer de concocter le budget 2022. Je connais les difficultés que vous rencontrez. Vous avez vu le gouffre abyssal du déficit on parle de 18 à 20 millions d'euros. Il s'avère qu'après analyse des raisons de ce déficit, j'avais parlé de problème de gouvernance où vous avez perdu de l'argent dans des choix. Pas vous, mais des membres de votre collègue. D'ailleurs, on aura l'occasion de revenir ici au sein de ce conseil.

Il y a aussi la problématique du personnel et puis, il y a la troisième problématique, quand je dis le personnel, c'est les nominations et c'est aussi l'armée mexicaine que compose le cabinet de la bourgmestre et d'autres choses que j'évoquerai encore plus tard et puis, il y a toute la problématique des acquisitions. Quand on gère en bon père de famille quand on n'a pas, on n'achète pas et vous, vous êtes ici dans une espèce de frénésie acquisitive ou vous achetez.

Je vois ici 437 000 euros l'estimation on va débiter les négociations 100% par emprunt. Donc on va encore alourdir la dette pour les molenbeekoïses. Ce n'est pas vous qui allez payer de votre poche, c'est les Molenbeekoïses qui vont payer. On voit déjà, vous avez supprimé la prime logement, on parle de nouvelle taxation pour pouvoir essayer d'avoir un budget en équilibre ou légèrement déficitaire pour 2022 et vous continuez !

Je suis en train de passer en revue depuis 3 ans tout ce que vous avez fait comme acquisition et je suis halluciné de voir le nombre d'acquisitions en termes de biens immobiliers ou de terrains que vous avez fait dans le cadre, entre autres, des contrats de quartier. Je voudrais savoir d'abord avec quoi est ce qu'on va payer ce terrain. J'ai vu que dans l'article budgétaire, il y a un montant, mais est-ce que c'est judicieux pour les Molenbeekoïses? Est-ce que c'est judicieux pour les deniers de la commune de faire des acquisitions?

Je vais demander prochainement, par une question écrite, toutes les acquisitions que vous avez faites. Celles qui ont été couvertes par des subsides et celles qui ont été faites sur fonds propres. Connaître le montant des emprunts et la charge d'emprunt que cela représente et alors, évidemment, tout ce qui a été annoncé ici au sein de ce conseil, comme quoi c'était couvert par des subsides. Mais je sais que certains dossiers n'ont pas abouti. Donc, vous avez basculé par des emprunts pour couvrir les frais de ces acquisitions dont vous avez encore, je dirais, endetté les habitants de Molenbeek pour encore de très longues décennies.

Il faut savoir que en 2018, nous avons hérité de 150 millions d'euros de déficit. Je crains malheureusement que la situation s'aggrave un peu plus dans les mois à venir et donc moins ici, à titre personnel, je souhaiterais qu'on arrête ces dépenses, ces gabegies. C'est vrai que ça peut améliorer l'environnement des habitants de ce quartier, mais aujourd'hui, nous n'avons plus d'argent. Nous sommes quasi en faillite et pas virtuelle. Faillite concrète. Est-ce que c'est judicieux d'utiliser cet argent que nous avons dans son article budgétaire pour encore accroître le déficit de la commune?

Donc moi, madame la secrétaire communale, je souhaiterais soit je vous le demande maintenant, soit je vous envoie une question écrite, savoir quelles ont été les acquisitions ces trois dernières années de la commune. Qu'est-ce que ça représente en termes d'emprunt? Je veux savoir est ce que de l'argent a été emprunté, ce qui a été couvert par les subsides

régionaux et savoir quels sont les projets qui n'ont pas abouti et s'ils n'ont pas abouti, est ce que nous avons basculé vers un emprunt auprès d'institutions financières? Ce serait intéressant d'avoir ces chiffres là pour qu'on comprenne un peu ce qui a provoqué ce gouffre financier qui vous empêche de faire un budget 2022? En tout cas, moi, clairement, je voterai contre.

M. le Président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur l'échevin, je voulais juste quelques précisions. Vous dites que vous allez commencer les négociations, qu'il y a une estimation d'un géomètre expert qui s'élève à 690.000 euros et qu'il y a un budget, un crédit qui est disponible en tout cas dans le budget, dans le budget 2021 de 437 000 euros, qu'est ce qui va se passer au cas où le propriétaire actuel demande plus que ce montant qui est estimé ?

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati

M. El Bouazzati :

Bonsoir, ici dans le texte, je vois qu'il y a une remarque de Bruxelles fiscalité qui n'a pas donné de d'estimation.

Ensuite, une deuxième remarque, par rapport à l'Espace Gazomètre, si vous pouvez rappeler le projet Gazomètres en quelques lignes.

Troisième remarque, considérant que vous allez faire un chemin entre, si je comprends bien le Sippelberg et le parc Pevenage, sachant qu'il y a le boulevard Louis Mettwie qui est en plein milieu, je ne comprends pas exactement comment vous allez faire cela.

Je rejoins aussi M. El Khannouss, justement, que si maintenant le montant ici de 690 000 euros prévu par un géomètre mais Bruxelles fiscalité n'a encore rien dit et aucune estimation a été donnée. Merci à vous.

M. le Président :

Merci monsieur El Bouazzati.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je vous remercie, monsieur le Président. En fait, je vais vous amener un petit peu de poésie parce qu'un gazomètre, c'est l'histoire des allumeurs de réverbères. C'est l'histoire d'un début de sécurité dans les rues puisque le gaz de ville permettait les réverbères et je me dis

qu'on pourrait peut-être valoriser ce gazomètre avec des explications historiques et en faire un point intéressant pour les touristes, puisqu'on va l'aménager, si j'ai bien compris en parc et donc ne pas oublier tous ces témoignages du passé qui font partie de notre environnement mais qui sont des témoignages importants parce que c'est l'histoire des ressources énergétiques? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je vous remercie.

Je suis parfois sceptique par rapport à certaines acquisitions, mais j'avoue qu'ici, je trouve que si la commune peut acquérir ce bien, ça pourrait vraiment être un plus pour les gens du quartier parce qu'effectivement, ça se densifie énormément. Il y a des écoles tout près aussi qui s'agrandissent et donc, je pense que si les finances de la commune, je sais que ce n'est pas simple, le permettent au niveau du bien-être du quartier, au niveau de la verdurisation, je pense que ça pourrait être un point positif.

Ce que dit Mme Evraud est tout à fait exact. Si on peut valoriser le patrimoine existant, ce n'est pas mal non plus. D'ailleurs, il y a une fiche qui existe sur le gazomètre. Il y avait déjà à l'époque un travail et une mise en valeur qui avait été faite. Merci.

Mme la Bourgmestre reprend la présidence.

Mme la Présidente :

Merci madame Gilles Goris.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Moi, je me félicite de ce projet. Je pense surtout aux habitants de ce quartier qui chérissent un coin de verdure, soyons clairs, quel qu'il soit. Je me dis que les finances ont été, même si elles sont difficiles, là, je rejoins madame Evraud et madame Gilles Goris, si elles sont très difficiles, n'empêchent quand même pas une commune de se projeter dans un avenir et tout en préservant un certain bien-être des habitants.

Je pense aussi que sous l'ancienne mandature, dans mon quartier, en revanche, là, on n'a pas du tout tenu compte d'un mini coin de verdure et que tout un quartier de l'avenue des Tamaris va être construit totalement, fermant des îlots complètement avec des problèmes d'humidité avec dans les îlots fermés, vous voyez ce que ça veut dire. Il y a des arbres, il y a de l'herbe, parfois, il y a des gens qui ont un jardin, ça cause de l'humidité, de la mousse mais les gens de mon quartier, en revanche, qui regrettent ne fût-ce qu'un petit espace vert qui serait encore là, ce qui n'existera plus d'ici quelques années puisque tout a été vendu à un promoteur privé.

Je me félicite de l'initiative.

M. la Présidente :

Merci à tous.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme

M. l'échevin Van Damme :

Je veux tout d'abord remercier Mme Evraud, Mme Gilles Goris et Mme Picard pour leurs retours positifs. Je crois que ce que vous avez dit, ce sont tout à fait les raisons pour laquelle le Collège a décidé d'acquiescer ceci. Donc, la question de la verdisation, la question de la biodiversité et la question du patrimoine, Mme Evraud, je crois que vous faites très bien de le rappeler parce que je ne sais plus si beaucoup de jeunes savent ce que c'est un gazomètre. C'est vrai que c'est une phase de notre histoire importante et c'est un élément visible qui en reste.

Maintenant. Il y a quelques questions très précises auxquelles je vais évidemment répondre et puis je vais répondre à Monsieur El Khannouss aussi.

Donc, la question par rapport à si le propriétaire actuel n'est pas d'accord avec le prix pour lequel vous nous donnez mandat, ça veut dire qu'il n'y aura pas d'accord et qu'il n'y aura pas d'achat et qu'il n'y aura pas de vente et donc cet argent restera dans les caisses communales et qu'il n'y aura pas d'acquisition de ce site. Donc ça veut dire qu'il y a encore une négociation à faire mais nous sommes assez positifs par rapport à cette possibilité d'aboutir quand même sur un montant qui est largement inférieur à l'estimation. L'estimation, qui est vrai, n'est pas une estimation de Bruxelles fiscalité parce que Bruxelles fiscalité en général, prend deux ou trois mois avant de nous remettre une estimation et donc nous avons la possibilité, quand nous devons agir vite comme ici, parce que c'est une opportunité qui s'est présentée il y a quelques semaines seulement, de faire une estimation par quelqu'un d'agréé, mais qui n'est pas Bruxelles fiscalité et d'avoir une estimation plus rapide. Cette estimation-là est largement supérieure et donc la valeur serait largement supérieure au prix d'achat mais donc, le vendeur serait intéressé de vendre parce qu'ils veulent se défaire de ce terrain qui n'a rien à voir avec leur objet social et leur objet principal.

Alors, monsieur Bouazzati, vous avez aussi posé la question du passage. Nous avons fait établir deux master plan pour les deux sites sportifs dans ce quartier-là, le site du Sippelberg et le site du Pevenage et un des points de ce master plan c'était le but d'avoir des connexions. On va appeler les connexions mots doux entre ces deux sites et entre le site du Karreveld, site Pevenage et le site Sippelberg. Certes, il y a la traversée du boulevard Mettwie, celui-là, il sera toujours là et donc il va falloir le traverser par les moyens normaux. Mais le but, c'est quand même d'avoir une connexion plus facile entre ces sites et l'achat de ce site du gazomètre pourrait nous permettre d'avoir une connexion beaucoup plus facile parce qu'il nous faudrait plus faire le détour via fuchsias ou via la chaussée de Gand, par exemple, pour faire la connexion entre ces deux sites. Donc, c'est une des raisons mais ce n'est évidemment pas la raison principale pour laquelle l'achat de ce site est intéressant.

Finalement, je voudrais répondre à monsieur El Khannouss en quelques points très simples.

Evidemment il y a une discussion au sein du collège par rapport à la nécessité et l'opportunité d'acheter un site. C'est vrai que ce n'est pas un choix facile pour une commune comme la nôtre qui a en fait des problèmes financiers énormes, qui ne sont pas neufs d'ailleurs, qui sont assez connus déjà dans le temps où vous étiez échevin. Alors, ces problèmes financiers ne relèvent certainement pas du fait qu'on aurait acheté plein de choses parce que, à vrai dire, c'est le premier achat cette année qui est sur fonds propres. Tous les autres achats qui ont été faits ont été des achats qui ont été subventionnés par des contrats de quartier, par des contrats de rénovation urbaine ou des projets FEDER. Et donc, je n'ai pas de honte à vous dire que tous les achats que nous faisons sont des achats préfinancés ou financés par d'autres pouvoirs publics. Évidemment, nous n'allons pas nous endetter tout le temps par des achats, des biens en fonds propres. Donc c'est la première année qu'on achète, qu'on achète sur fonds propres. Donc posez votre question écrite. On va vous confirmer ça en détail. Mais donc, ici, c'est la première fois qu'on achète un site. Pourquoi on l'achète? Parce que, justement, c'est une occasion d'or. C'est une situation exceptionnelle qui, selon nous, donne un intérêt beaucoup plus important qu'un autre site ordinaire qu'on pourrait acheter aussi dans la commune. Mais ici, il s'agit d'une opportunité d'or qui ne se présenterait qu'une fois et qui aura un impact positif énorme pour tout le quartier, pas seulement pour cette année, pas seulement pour la décennie à venir, mais probablement pour toutes les générations qui sont devant nous et qui nous seront très reconnaissants d'avoir acheté un site comme celui-là.

M. la Présidente :

Merci monsieur Van Damme

Alors moi, je dirais juste un mot, c'est une occasion à ne pas manquer. C'est assez évident.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente.

Je pense qu'il y a un p.p.a.s. sur ce terrain-là, un plan particulier d'affectation de sol qui a été soutenu par la région, donc par perspectives.

Je me demande et je pose la question à ce que vous avez essayé de savoir si la région pourra aider, pourra participer en tout cas à l'achat de ce terrain. Je pense que c'est une occasion très importante, une action importante que vous pouvez faire pour pouvoir avoir une aide, un petit peu diminuer les charges de la commune en achetant ce terrain. C'est une piste que vous pourrez creuser pour pourvoir en tout cas diminuer les charges financières de notre commune. Merci.

M. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, je n'allais pas intervenir, mais quand je vous ai entendu vous réjouir de cette acquisition, je me suis dit, je vais quand même répéter ce que j'ai dit quand vous étiez probablement, vous aviez quitté votre poste.

M. la Présidente :

Je vous avoue que je vous ai entendu. Je vérifiais en fait le détecteur de CO2, mais j'ai tout entendu.

M. El Khannouss :

Il n'y a pas de souci. Vous vous réjouissiez des acquisitions, mais moi, je vous dis simplement que l'on peut acquérir des biens lorsqu'on en a les moyens. Ici vous êtes en train de faire votre budget 2022, vous en train de ramer, de souffrir, vous êtes littéralement en faillite et on connaît le gouffre financier dans lequel vous êtes et quand on gère en bon père de famille, lorsqu'on n'a plus de sous, on ne dépense pas. C'est comme ça que j'espère vous faites chez vous à la maison. Ici, en l'occurrence, je sais que c'est l'argent du contribuable. On n'a pas le même approche avec cet argent là, mais donc acquérir un bien lorsqu'on n'a pas les moyens et je ne mets pas en question l'utilité de celui-ci, bien sûr, qu'on a tous envie d'avoir un quartier qui est virtualisé, on a tous envie d'avoir un cadre agréable, mais endetté pour les générations futures pour encore des décennies, excusez-moi, mais c'est un grave problème en tant que gestionnaire. Vous êtes là en train de poser des actes qui vont mettre en difficulté non seulement les habitants parce que vous allez proposer comme alternative de taxer, taxer, taxer, de supprimer comme vous l'avez fait pour le million d'euros réservé aux habitants, la fameuse prime logement et donc je répète c'est pour ça que je voudrais voir la liste de tous vos acquisitions. Il est vrai que c'est subsidié, on le sait tous, mais on sait très bien que certains subsides ne vous ont pas été octroyés parce que vous avez foiré quelques dossiers et donc, j'attends de voir la liste. Je viendrai des précisions en temps utile et ça veut dire que vous basculer automatiquement dans des emprunt comme ça s'est fait alors.

Par rapport à votre remarque concernant les anciennes législatures, nous n'avons jamais connu une situation financière comme celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est une situation historique. C'est vrai qu'il y a la crise de la pandémie. C'est vrai qu'il y a des problèmes de paupérisation de la population, mais aussi surtout, un gros gros gros problème de gouvernance et de gestion des deniers publics. Merci.

Mme la Présidente :

Bien, je suppose que vous lisez comme moi le journal et donc je n'ai rien à ajouter.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 29 votes positifs, 2 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 29 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen.

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat Ecole Toots Thielemans - Rue de la Prospérité 14 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de la convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et la Région de Bruxelles-Capitale.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Schoolcontract Toots Thielemans - Voorspoedstraat 14 - 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de overeenkomst tussen de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Mme la Présidente :

Notre athénée a été sélectionné dans un appel à projets lancé par Perspectives et la région et nous allons participer de 2021 encore maintenant à 2025 au contrat école. Un programme a été élaboré et plusieurs opérations et actions sont reprises dans ce programme. La commune est porteur de projets pour quatre opérations pour lesquelles elle reçoit des subsides et donc, c'est une opération qui vise à installer une salle de sport et un réfectoire à l'angle de l'Athénée Toots Thielemans, à rénover le parvis de l'école, à activer le talent des jeunes et alors, pour tout cela, nous sommes aussi dépositaire d'un subside pour, pendant les années qui viennent, avoir un coordinateur école quartier.

Donc, vous savez qu'on a un programme qui me tient particulièrement à cœur, qui s'appelle l'école au centre du quartier. Ceci c'est la même logique. C'est qu'il y a un coordinateur qui va pouvoir mettre le contrat école, se rendre garant de ce que le contrat école amène une plus grande liaison, un plus grand rôle social de l'école dans le quartier et donc parvis de l'école, c'est un subside de près de 260 000 euros. L'activation de langue, c'est un subside de 30.000 euros talents des jeunes 50.000 et le coordinateur école quartier sur plusieurs années 164.847 euros. Donc une subvention d'un montant total de 563.144 euros pour pouvoir travailler aux abords de l'école, à l'intérieur de l'école et au programme social de l'école Toots Thielemans. Je pense que c'est une très bonne nouvelle. C'est la suite de choses qu'on a déjà vues ici. C'est vraiment la partie convention.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup. Les montants sont extrêmement élevés. Les enjeux sont extrêmement élevés aussi. C'est évidemment un très beau projet dont on peut se réjouir. Il demandera de l'accompagnement et du suivi sur le terrain.

Est-ce qu'on pourrait alors avoir aussi régulièrement un retour de comment se passent les choses, les conventions, les collaborations qui sont faites avec les associations? Comment se passe le lien avec les habitants? Est-ce que les choses se mettent en place? Etc. Je trouve que c'est très intéressant. Ça peut être un projet pilote et vu les enjeux, je trouve que ce serait enrichissant que le Communal puisse être tenu au courant. Je vous remercie.

Merci madame Gilles Goris.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Oui, je me posais la question indépendamment du projet que je trouve formidable, je ne vais pas répéter ce que madame Goris a dit, mais je me suis demandé, au niveau de l'entretien avec les problèmes de Covid que nous avons s'il y a des activités qui se font le soir, est-ce que ça ne va pas un peu grever le budget de la commune au niveau de l'entretien systématique tous les soirs des locaux ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que tout le monde ne peut être que content quand il y a des locaux scolaires qui sont rénovés. Je me rappelle le témoignage des professeurs et des élèves de l'état du bâtiment. Par contre là on parle de la rénovation. On parle bien de la rénovation aussi intérieure. Pas juste des abords et je ne vois rien au niveau de l'atelier parce que Toots Thielemans est venu s'inviter ici au conseil parce qu'en fait, il y avait un atelier technique qui n'était plus disponible. Il y avait une entreprise privée qui allait co-investir dans un atelier et finalement, ça ne s'est pas fait ou peut-être quand même.

Je voudrais avoir un écho sur l'atelier en tant que tel parce qu'une belle école c'est chouette mais un atelier dans une école technique c'est encore plus essentiel et donc, où en est-on avec cette situation-là ?

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci madame la présidente. Donc, c'est un beau projet. Félicitation pour ce projet.

Par contre, j'aimerais savoir, le contrat école, normalement, est organisé en deux étapes, en deux phases. Il y a d'abord une phase de diagnostic et puis par après une phase opérationnelle. A l'ordre du jour, vous nous proposez la phase opérationnelle. Par contre, je n'ai pas vu de rapport d'étude qui concerne la première phase qui est la phase étude. Est-ce qu'elle est déjà faite ? Si elle est déjà faite pourquoi vous ne l'avez pas intégré à dans ce point de l'ordre du jour ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Alors, est ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir?

Voilà alors retour régulier, Mme Goris, c'est une bonne idée, on va le faire. Entretien des locaux, Mme Evraud, ce n'est pas un bâtiment qui appartient à la commune, c'est un bâtiment communauté française. On n'a pas la charge de l'entretien. L'Atelier, alors là, par

contre, il ne se tient plus à cet endroit-là et ce n'est pas le projet de la communauté de le maintenir à cet endroit. Donc, cette activité n'existe plus dans l'école aujourd'hui. Par contre, ce bâtiment, nous allons, si tout va bien, l'acquérir pour en faire une extension de la Maison des cultures et un nouveau projet dans le cadre du contrat de quartier Etangs Noirs.

Pour finir, votre dernière question, monsieur Hamzaoui, le diagnostic, nous ne l'avons pas présenté. C'est la région qui a la main là-dessus. Je vais demander qu'on puisse vous envoyer un document à ce sujet. Voilà. Merci à tous!

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. Ouassari

Je m'abstiens au point 15, car j'appartiens au même pouvoir organisateur.

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux ayant pour objet la démolition et la reconstruction du bloc sanitaire de l'école communale n° 9 et la rénovation des sanitaires existants des écoles n° 8 et n° 9, sises rue du Gulden Bodem 2 - 4 à Molenbeek-Saint-Jean – Modification de l'estimation du marché - CDC 21.019.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken met als voorwerp de afbraak en de heropbouw van het sanitair gedeelte van de gemeenteschool 'Ecole 9' et de renovatie van het bestaand sanitair van de scholen 'Ecole 8' en 'Ecole 9', gelegen Gulden Bodemstraat 2- 4 te Sint-Jans-Molenbeek – Wijziging van de raming van de opdracht - Bestek 21.019.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à la démolition et à la reconstruction du bâtiment sis rue Ransfort 66 en vue d'agrandir et de réaménager l'école n°10 sise rue Ransfort 76 à Molenbeek-Saint-Jean - Lot 3 - Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école - Modification de l'estimation du marché - CDC 21.014.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de afbraak en de heropbouw van het gebouw gelegen Ransfortstraat 66 met het oog op de uitbreiding en de herinrichting van school nr. 10 gelegen Ransfortstraat 76 te Sint-Jans-Molenbeek - Perceel 3 - Afbraak en heropbouw van de sanitaire blokken gelegen op de speelplaats van de school - Wijziging van de raming van de opdracht - Bestek 21.014.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme, Echevin.

M. l'échevin Van Damme :

Merci Madame la présidente.

C'est un point que je vous avais déjà expliqué il y a quelques mois ou voir un an, quand nous avons conclu un contrat d'occupation temporaire pour ce bien. Il s'agit d'un bien de la rue Heyvaert qui est en très mauvais état et que nous avons demandé à la région d'acquérir dans le cadre d'un double projet, d'une part, la création de logements en front de rue et d'autre part, en intérieur d'îlot, la création d'une activité productive de type socioéconomique et du type d'insertion socioprofessionnelle.

Maintenant, nous ne venons pas avec une occupation temporaire, mais avec la conclusion, la proposition de conclusion d'un bail emphytéotique que la région va nous accorder pour un euro symbolique, pour par après développer ce site entièrement avec des subsides. D'une part, les logements avec des subsides que nous avons déjà partiellement obtenus pour des logements en front de rue, quatre grands logements en front de rue et d'autre part, des subsides encore à acquérir, espérons-le, dans le cadre du nouveau programme FEDER pour lequel nous allons introduire un dossier dans le courant de 2022. Donc ici, évidemment, pour pouvoir introduire ces dossiers, pour pouvoir utiliser ces subsides et réaliser cette opération nous devons avoir un droit réel et le droit réel c'est donc ce bail emphytéotique pour l'euro symbolique, mais donc le bien a été acheté par la région en notre faveur que nous remercions énormément pour cet effort.

Mr. Achaoui, échevin prend la présidence.

M. le Président :

Merci Monsieur l'échevin Van Damme

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**18. Département infrastructures et Développement urbain - CRU 5 : Heyvaert-Poincaré - Bien sis rue Heyvaert 59-61 - Accord pour la conclusion d'un bail emphytéotique.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - CRU 5 : Heyvaert-Poincaré - Goed gelegen te Heyvaertstraat 59-61 - Akkoord voor het sluiten van een erfpachtovereenkomst.**

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

19. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 234 § 2 et 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

20. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Dienst Gemeentelijke Eigendommen - Artikel 236, alinea 2 Nieuwe Gemeentewet – Overheidsopdrachten – Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

21. Cellule Habitat - Protocole de Collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre public d'Action sociale et la Zone de Police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres - Bilan 2020.

Habitat Cel - Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek, het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn en de Politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen de huisjesmelkers en de ongezonde woningen - Balans 2020.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Oui, c'est une tradition. Voici le rapport annuel de ce protocole de collaboration. Comme vous le savez, l'année 2020 fut une année assez particulière. Je ne vais rien vous apprendre. Le fonctionnement des services fut quelque peu perturbé, surtout dans les visites des biens des logements. Dès lors, le nombre de cas a forcément diminué, mais pas trop. On est passé de 50 dossiers en 2019 à 40 dossiers en 2020. La diminution n'est pas trop, trop, trop importante. Cela a donné lieu à 30 nouveaux arrêtés d'inhabitabilité et dans le même temps, 28 autres arrêtés ont été abrogé, c'est à dire qu'ils ont été résolus. Ce sont bien sûr des situations qui datent d'années antérieures. Je suis ouvert à vos questions si vous le souhaitez.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup.

A la lecture du rapport, j'étais évidemment un peu étonné. En même temps, je comprends, mais à la fois, j'étais étonnée qu'il y ait eu moins de réunions de collaboration. Ça me faisait penser un peu au problème dont on a parlé tout à l'heure concernant la question de la drogue. C'est que s'il y a moins de surveillance, il y a moins de visites, il y a moins de contrôles. Évidemment, le problème peut s'étendre plus facilement et probablement que les marchands de sommeil se sont sentis aussi beaucoup plus libres pour agir parce que eux ils n'attendent pas la fin du Covid.

La question est de savoir si les rencontres ont pu reprendre et les visites ont pu reprendre de plus belle, entre guillemets. Et aussi est-ce que vous avez eu le sentiment que le problème s'est répandu de manière plus importante?

Ceci étant, je salue le travail qui est fait, qui est très important et la collaboration qui se fait avec les services de police et les services communaux avec la cellule. Je pense que c'est que c'est vital dans notre commune. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge

M. Vancauwenberge :

En parcourant le rapport, j'ai quand même l'impression que les logements insalubres, c'est quand même fort sous-estimé dans le rapport. Je pense qu'il y en a beaucoup plus que ça. Je voudrais savoir quels sont les critères à partir de quand un logement est insalubre et à partir de quand on est un marchand de sommeil. Et puis oui, j'espère qu'en 2021 on s'est quand même un peu adapté au Covid et qu'on peut reprendre les travaux comme il se doit parce qu'on parle ici de gens qui habitent dans certaines conditions et on ne va pas attendre. Si le Covid dure encore deux ou trois ans, on ne va pas les laisser dans leur situation déjà intenable pendant tout ce temps. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci monsieur le président.

Dans ce que je lis, c'est que vos services s'occupent des problématiques à petite envergure. Ils n'ont pas vraiment de moyens et de possibilités pour s'attaquer aux problèmes plus complexes comme les marchands de sommeil. En tout cas, c'est ce que je ressens en lisant ce rapport. Donc, malheureusement, c'est le fait que vos services n'ont pas les capacités. Quand je dis capacités, ses capacités financières et moyens et capacités humaines aussi, donc les ressources humaines pour pouvoir travailler sur les dossiers graves et dangereux.

Voilà donc, je n'ai que à saluer le travail qui est déjà fait et ensuite de mettre en évidence cette politique catastrophique, en tout cas et malheureuse, qui vise à ne pas en tout cas encourager à ne pas renforcer les équipes pour pouvoir faire le travail comme il faut, le travail qui a été prévu dès le départ. Je pense que cette politique nous mènera à une catastrophe dans tous les services et dans tous les départements dans notre commune. Si on

n'engage pas un moment donné, le personnel qui est déjà présent se verra, en tout cas, découragé et ne fera pas le travail comme il faut.

Je vous invite vraiment à encourager le personnel, mais pas seulement des paroles, mais à vraiment renforcer les équipes pour qu'ils puissent en tout cas fournir un travail de qualité. Voilà, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Oui, alors bien sûr, les visites ont repris dès que c'était possible, évidemment. Mais bien sûr, on ne va pas à l'instar d'autres secteurs comme l'enseignement, comme tous les autres secteurs, on ne va pas rattraper le temps perdu. Sinon, il faudrait passer de 37 heures à 80 heures par semaine. On ne va pas rattraper le temps perdu, mais dès que ça a été possible, on a repris le travail sur le terrain. Ne vous inquiétez pas.

Alors, toujours dans ses moyens pour continuer dans ses moyens financiers et humains. Nous sommes dans un carcan financier. Vous le savez très bien, nous devons fonctionner avec des enveloppes budgétaires. On ne peut pas augmenter les moyens au détriment d'autres secteurs qui en ont toujours besoin. Il faudrait augmenter tous les secteurs si on entendait toutes les récriminations. Ce n'est pas possible. On n'est pas dans ce schéma-là. C'est trop utopique.

Alors je peux juste vous dire une chose, c'est qu'avec cette collaboration, les services permettent, ont les moyens de remplir malgré tous les objectifs. Ils les rencontrent d'une manière relativement efficace, bien plus qu'en l'absence de protocole. Donc, il faut bien comprendre que ce protocole est là pour faciliter et rendre plus efficace la lutte contre les insalubres. Ça je voulais, quand même le rappeler, sans ce protocole, on irait bien moins loin. Bien sûr, il faut toujours renforcer les moyens financiers humains, mais c'est juste déclaratoire, ce n'est pas, il faut encore trouver des moyens et ce n'est pas facile.

Au sujet du nombre d'insalubres nous n'avons pas une idée de ce qui se passe derrière les murs, derrière les maisons. Nous traitons les plaintes, ce sont les plaintes que nous traitons. Ce sont les habitants, les locataires qui sont dans des situations d'insalubrité qui viennent se plaindre. Nous n'avons pas une photographie exacte, bien sûr, loin de là, de la situation derrière toutes les façades de nos maisons et de nos immeubles. Bien sûr, en 2020, c'était une année exceptionnelle, je ne dois pas vous le rappeler et nous devons, administrations, respecter les règles Covid. Il ne s'agissait pas, je réponds à monsieur Vancauwenberge, on ne pouvait pas s'éloigner des règlements stricts qui ont été imposés à toute la Belgique. On ne va pas faire cavalier seul en la matière de Covid. On a dû respecter les règles sanitaires comme tous les autres services publics de ce pays.

M. le Président :

Merci beaucoup monsieur l'échevin Mahy.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 27 votes positifs, 4 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 27 positieve stemmen, 4 onthoudingen.*

22. Cellule Habitat - Conseil Consultatif du Logement (Molenbeek-Saint-Jean) - Rapport annuel d'activité 2020-2021.

Habitat Cel - Adviesraad voor Huisvesting (Sint-Jans-Molenbeek) - Jaarverslag van de activiteiten 2020-2021.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Oui, il s'agit ici d'une prise d'acte du rapport du Conseil consultatif du logement. Comme l'année passée, j'aurais du mal à commenter ce rapport et comme prévu dans notre règlement, nous vous l'informons et si vous avez des questions précises, je peux faire bien sûr le relais auprès du conseil consultatif.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Monsieur Mahy, je pense que les plaintes, sont aussi liés à la peur qu'ont les gens quand ils sont mis dehors. Il n'y a personne. Il y a nulle part où aller. Les gens ont peur d'arriver dans une situation pire que ce qu'ils ne sont et là c'est quand même aussi une responsabilité, notamment de la commune, pour prévoir des logements de rechange. Et vous n'avez pas répondu à la question à partir de quand un logement est insalubre pour vous, pour vos services.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Alors, les plaintes, on ne va pas aller chercher les personnes et leur imposer de déposer une plainte. Vous savez, l'insalubrité est parfois vécue de différentes façons, mais des critères exacts sont établis par la Cellule Habitat et la DURL et ce sont les services qui estiment si il y a insalubrité ou pas. Il y a bien des critères objectifs qui le démontrent, notamment la sécurité, tout simplement que vous connaissez, la sécurité par rapport au feu, par rapport à l'électricité, mais aussi à l'humidité ambiante dans les maisons et les isolations défectueuses. Ce sont que, de grands critères d'évaluation. Si vous voulez, on peut vous transférer des informations plus précises à ce sujet.

M. Vancauwenberge :

Merci. Donc, si vous pouvez envoyer des critères ou un canevas avec des critères, je vous remercie.

M. le Président :

On prend acte de votre demande.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

23. Personnel des crèches - Octroi d'une prime de remerciement au personnel des milieux d'accueil sous forme d'un éco-chèque - Subvention exceptionnelle de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) - Dispositions.

Personeel kinderdagverblijven - Toekenning van een bedankingspremie aan het personeel van de kinderdagverblijven in de vorm van een ecocheque - Uitzonderlijke subsidie van het Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) - Voorzieningen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

L'ONE offre ici une subvention exceptionnelle aux travailleurs qui œuvrent dans les crèches à hauteur de 250 euros sous forme d'éco chèques. Leur valeur nominale est de 10 euros. Vous trouvez ça dans les dans les annexes et vous l'avez lu, cette subvention s'élève donc à un montant de 250 euros, multiplié par le nombre d' équivalents temps plein qui ont travaillé dans les crèches communales durant l'année 2021. Ils sont délivrés à tous les membres du personnel qui œuvrent donc dans les crèches et en proportion, bien sûr, à leur durée de leur occupation.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

24. Service Crèches - Contrat d'accueil pour les crèches communales francophones. Dienst Kinderdagverblijven - Opvangcontract voor de franstalige gemeentelijke kinderdagverblijven.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Vous l'avez lu aussi dans la délibération, il y a une réforme à l'ONE qui concerne les milieux d'accueil et pour bien sûr, bénéficier toujours des subsides de l'ONE. Il faut se mettre dans les rails de l'ONE et donc nos milieux d'accueil doivent s'adapter à cette réforme. Cela passe notamment par un modèle de contrat d'accueil qui doit être revu et adapté au modèle ONE. C'est ce qui vous est soumis ce soir et je suis tout à fait ouvert à vos questions. Si vous avez des remarques, je vous écoute.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**25. Sports - Convention de transaction (article 2044 du Code civil).
Sport - Dading (artikel 2044 van het Burgerlijk wetboek).**

Mme la Présidente :

Je vais me permettre de lire la note.

« Suite à la convention de résiliation du 9 mai 2021, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'ASBL Molenbeek Sport ont mis fin d'un commun accord à la convention de concession du 14 janvier 2008 par laquelle la gestion des infrastructures sportives communales était confiée à ladite ASBL et suite au transfert des infrastructures communales gérées par Molenbeek Sport vers le giron communal l'ASBL Molenbeek Sport avait un contrat en cours avec la société Véolia, qui était en charge de la maintenance technique de la piscine Louis Namêche. Le contrat qui liait l'asbl Molenbeek Sport avec la société Véolia arrivait à terme en date du 30 septembre 2021 et qu'entre temps, la piscine Louis Namêche a été transférée en date du 5 juillet 2021. Il était de la responsabilité de la commune d'assurer la continuité de l'exploitation de la piscine, et ce, jusqu'à l'attribution d'un marché public des services en bonne et due forme ;

Considérant que durant la période comprise entre le 5 juillet 2021, date de reprise de la piscine, et le 30 septembre 2021, date d'attribution du marché public de services il relevait de l'intercommunale à ce que Véolia continue à assurer la maintenance et l'entretien de la piscine, et ce, nonobstant le fait que le marché public initialement attribué par l'abl. Véolia était entaché d'irrégularités ;

Considérant que, confronté à cette problématique, les parties se sont rencontrées et ont réexaminé globalement leurs relations sans reconnaissance préjudiciable pour prévenir tout litige entre elles ;

Qu'il était impératif que la piscine reste ouverte tant que le marché public de services en bonne et due forme n'aura pas été attribué. Ce qui a été fait le 30 septembre 2021. Les factures de Véolia pour les prestations fournies pour la période de 5 juillet 2021. »

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme

M. l'échevin Van Damme :

Monsieur El Khannouss, vous avez été à la manœuvre pendant des années dans ce dossier. Vous connaissez probablement mieux que moi ce dossier. Je ne sais pas quelle est la question exacte à laquelle vous voulez une réponse.

M. El Khannouss :

Les questions sont très simples. Il y a un accord transactionnel avec Véolia. On parle de problèmes graves, d'élaboration du marché public et on va verser à Veolia 49.420 euro pour trois mois de prestations. On parle du mois de juillet 2021, d'août 2021 et septembre 2021. Je souhaiterais savoir quels sont les problèmes graves qui ont été détectés pour faire

annuler ce marché, que la tutelle annule ce marché ? D'ailleurs, c'est la première fois que ça arrive à Molenbeek Sport. Il faut le savoir puisque vous parliez de l'historique de la gestion. Donc je souhaiterais savoir ce qui a motivé l'annulation de ce marché et le fait qu'on débourse, qu'on ouvre notre bourse et qu'on donne presque 50.000 euro à Véolia?

Mr. la Président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

De ce que j'ai compris, en tout cas de ce point, les dossiers ont été transférés, de l'ASBL Molenbeek Sport à la commune. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, une fois, les dossiers ont été arrivés à la commune. La tutelle a pris connaissance de ces dossier et il s'est avéré que des irrégularités, ont été commises. Quelles sont ces irrégularités qui ont été commises? Est ce qu'on peut savoir un peu l'objet de ces irrégularités?

Après, la commune a organisé un marché de services pour reprendre une société. Mais donc, voilà quelques questions que nous ne comprenons pas en fait, c'est une zone d'ombre que nous ne comprenons pas à ce niveau-là et qu'il y a une transaction. Donc voilà, vous mettez à l'ordre du jour une transaction de presque 50.000 euros. On ne sait pas d'où ça vient, ces 50.000 euros. Pourquoi voulez-vous les accorder à cette société? Voilà quelques points d' éclaircissements qu'il faut pouvoir nous expliquer.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, juste pour être très clair dans cette affaire. C'est un des nombreux problèmes qui nous sont revenus après la reprise des infrastructures sportives de l'ASBL Molenbeek Sports dont si je ne me trompe pas, vous étiez tous les deux gestionnaires et responsables dans le conseil d'administration ou dans le conseil de gestion. Donc, finalement, les problèmes qu'on a retrouvés, c'est un peu parce que vous, entre autres, n'avez pas fait votre job comme il fallait. Dans l'affaire ici, c'est très clairement une chose assez hallucinante, c'est que le contrat d'entretien pour la piscine se terminait au moment qu'on a repris la gestion de la piscine.

M. El Khannouss :

Vous racontez n'importe quoi.

M. l'échevin Van Damme :

Non, je ne raconte pas n'importe quoi. On s'est retrouvé dans une situation où on devait soit fermer la piscine, soit trouver un accord transitoire avec le gestionnaire, c'est à dire la firme qui assurait l'entretien de la piscine. Officiellement, il faut chaque fois lancer un marché public pour ce genre de choses. Mais là, nous n'avions plus le temps ni le budget pour lancer ce genre de procédure. Donc, nous avons conclu que c'était plus important de continuer

l'exploitation de la piscine en attendant l'établissement d'un nouveau marché que de fermer la piscine en disant oui, il n'y a pas de contrat d'entretien légal pour le moment et les marchés publics nous permettent sans problème de faire ce genre de choses dans des situations exceptionnelles telles qu'on les a rencontrés. Voilà, tout simplement c'est ça la conclusion.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Monsieur Van Damme, je vais vous dire clairement et vous savez que je n'ai pas l'habitude d'utiliser la langue de bois. Je ne vais pas être trop dur avec vous parce que vous n'avez rien à voir dans ce dossier. Vous vous occupez de la gestion, des infrastructures, des travaux. Ce dossier vous ne le connaissez pas. Alors soit, vous parlez en connaissance de cause ou vous vous abstenez pour venir faire des affirmations.

Je vous rappelle, au cas où vous l'auriez oublié, nous sommes en décembre 2021, dans quelques jours nous basculons en 2022 et ce dossier qu'on évoque aujourd'hui, il aurait fallu, dès début 2021, lancer le marché, ce qui n'a pas été fait. Ça a été fait avec 6 mois de retard. Alors, venir dire que c'est la faute de l'ancienne législature, soit vous mentez, soit vous ne connaissez pas votre dossier. Vous êtes d'une malhonnêteté extraordinaire.

Ecoutez bien ce que je vais vous dire parce que vous semblez vouloir faire de la politique politicienne pour avoir cette espèce de défense de vos collègues, même quand ils sont en train de noyer la commune et ça c'est vraiment dommage parce que vous oubliez l'intérêt de la population.

De quoi on parle ici? On parle d'une ASBL qui fonctionnait relativement bien. On avait des problèmes effectivement liés aux difficultés de la gestion des clubs. C'est historique, c'est connu. Par contre, l'ASBL avec une structure dirigeante, d'ailleurs, nous allons proposer une alternative pour moderniser la gestion et permettre une gestion transparente, vous n'avez pas voulu. Il y avait une régie sportive qui était mise à disposition clé sur porte qui a coûté 85.000 euro, deux ans de travail pour pouvoir vous donner un outil de gestion. Mais évidemment, ça fait perdre du pouvoir au politique et ça vous ne voulez pas. Au lieu de choisir la bonne gouvernance et la bonne gestion, qui aurait ramené 200.000 à 300.000 euros de retour ne fut ce qu'en récupérant la TVA, vous n'en vouliez pas parce que c'est un projet de monsieur El Khannouss et c'est un projet de l'ancienne législature. Mais ça, on s'en fout. Les Molenbeekois s'en foutent de qui a fait. Ce que les molenbeekois veulent, c'est qu'on leur offre une bonne gestion et une bonne gouvernance. Ici vous avez décidé de faire de la politique politicienne, de faire du clientélisme, de faire en sorte de détruire Molenbeek Sport, c'est de cela qu'il s'agit. Vous avez détruit tous les organes de gestion de nos infrastructures sportives. Vous avez transféré les infrastructures à la commune et aujourd'hui, vous en payer le prix. Une bande d'incompétents qui gère le sport à Molenbeek. Incapable d'introduire un marché public, incapable de respecter les deadline. C'est de cela qu'il s'agit, 6 mois de retard d'introduction.

Alors évidemment, on va dire que c'est la faute de l'ancien directeur. Mais vous savez qui introduisait le marché? C'est la DIDU historiquement. Chaque fois qu'il y avait un marché public, ce sont vos services qui l'introduisait et donc il n'y a jamais eu de problème précédemment. Comme par hasard, ici, nous avons un échevin, un échevin, entre guillemets,

parce que je me demande bien ce qui fait de ces journées, d'ailleurs Il n'est pas là aujourd'hui, j'aurais aimé que ce soit lui qui répond à votre place, mais il n'a pas le courage de venir affronter les conseillers ici, qui ont des questions précises à lui poser. C'est très important. Aujourd'hui, les Molenbeekois paient les problèmes de gouvernance grave à Molenbeek Sport et le montant que nous allons payer aujourd'hui, c'est parce que vous avez été, vous et vos collègues, incapables de mettre sur pied un marché public et d'ailleurs, ce n'est que le début de la catastrophe qui s'annonce et que nous allons connaître et qui va nous coûter très cher. Merci beaucoup.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci, merci monsieur le président.

Alors, j'ai quatre points à mettre en évidence. Le premier c'est que nous sommes 3 ans après les élections de 2018, donc je ne pense pas pourquoi ce point-là surgit que maintenant, il ne faut pas essayer de faire la liaison avec l'ancienne législature. Ça n'a rien à voir

Le deuxième point, je ne pense pas qu'il y a eu déjà un marché public de services pour cette société et c'est ça qui a fait que la tutelle a mis en évidence cette irrégularité.

Troisième point vous n'êtes pas en charge et je le pense. Vous n'avez pas la charge de ce point, donc je ne comprends pas pourquoi vous prenez la parole pour ce point.

M. le Président :

Monsieur Hamzaoui venez en au fait svp.

M. Hamzaoui :

Monsieur l'échevin ne m'interrompez pas s'il vous plait.

Alors par rapport au dernier point, vous venez ici avec un point, avec une erreur qui a été commise, une erreur que nous n'allons pas voter et que nous n'allons pas approuver parce que vous avez fait un marché public, non, mais ce n'est même pas ça. Vous ne l'avez même pas fait. Il y a eu une irrégularité. Il ne faut même pas dire qu'il a été fait. Vous nous demandez d'approuver un montant de 50.000 euros là, qui va, payer?

Ce montant-là, ce sont les citoyens, c'est nous, c'est nous tous qui allons payer une erreur qui a été commise par un échevin incompétent. Merci.

M. le Président :

Je vois que l'échevin des Sports va également intervenir, mais je souhaite d'abord donner la parole à Mr Van Damme en réplique de ce qui a été dit.

M. l'échevin Van Damme :

Très simplement, je ne rejetais pas la faute sur l'ancienne législature. Je disais que dans Molenbeek Sport, les trois années qui se sont écoulées, il y a des erreurs qui ont été

commises et que vous étiez aussi dans ce conseil d'administration là. Donc je n'ai pas parlé de la législature passée. J'ai parlé de Molenbeek Sport les dernières années. Vous étiez dans le conseil d'administration de Molenbeek Sport ces trois dernières années et donc je dis qu'il y a des erreurs qui ont été commises à ce niveau-là et que nous avons constaté début juillet 2021, quand nos joueurs ont récupéré toutes les infrastructures sportives, qu'il y avait une piscine pour laquelle ils n'y avait pas de contrat d'entretien, qu'il n'y avait pas de garantie que les filtres allait être renouvelé et qu'il n'y a pas d'entretien possible de l'eau, par exemple, et donc toutes les machines. C'est ça que nous avons constaté.

Moi, je ne vais pas aller dans votre bac à sable, monsieur El Khannouss, d'aller rediscuter du passé, etc. J'ai juste constaté que suite à votre bac à sable en juillet 2021, on se trouvait dans une situation où on devait soit fermer la piscine, soit continuer à travailler avec la firme, même s'il n'y avait pas de marchés publics à ce moment-là, lancé par Molenbeek Sport et donc nous avons préféré garder la piscine ouverte par une procédure d'urgence tout à fait légale plutôt que de fermer la piscine. C'est tout. Donc, je crois que c'est au bénéfice des Molenbeekoïses et ça aurait été mieux, évidemment, d'avoir lancé un marché beaucoup plus tôt. Mais ça aurait dû être fait par l'ASBL Molenbeek Sport dans la gestion de laquelle vous étiez et vous n'avez rien fait.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci monsieur le Président.

Monsieur Van Damme, juste peut être comme dernier mot. Vous dites qu'on est dans un bac à sable. Je vous rappelle que nous étions simplement administrateurs, nous étions minoritaires et que chaque fois que nous avons posé un vote nous avons été balayées d'un revers de la main. Nous avons un président, nous avons un échevin des Sports qui gère au quotidien l'infrastructure et c'est de leur responsabilité de répondre à heure et à temps à des marchés publics et de les introduire quand il le faut et personne d'autre.

Lorsque nous avons eu dans le passé les échevin des Sports et d'ailleurs de votre formation politique, chaque fois ils ont été attentifs, comme je l'ai fait, à ce qu'on respecte le timing d'introduction des marchés publics. On ne sait pas en même temps dormir à la maison et gérer Molenbeek Sport, c'est quelque chose qu'on ne sait pas faire. Voilà, j'ai dit merci.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 25 votes positifs, 5 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 25 positieve stemmen, 5 negatieve stemmen, 1 onthouding.

Madame Moureaux, reprend la présidence.

**26. Sports - Convention et grille de tarification relatifs à l'octroi de bureaux et de containers au sein des infrastructures sportives - Projet - Approbation.
Sport - Overeenkomst en prijsstelling met betrekking tot de toekenning van kantoren en containers binnen sportinfrastructuur - Project - Goedkeuring.**

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

**27. Sport - Occupation des infrastructures sportives communales - Règlement d'octroi de créneaux horaires - Règlement d'ordre intérieur - Approbation.
Sport - Bezetting van de gemeentelijke sportinfrastructuur - Reglement voor de bezettingsuur - Reglement van inwendige orde - Goedkeuring.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**28. Economat - Nouvelle loi communale article 234 par. 3 et 4 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 par. 3 en 4 - Overheidsopdrachten – Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Donc c'est une information. C'est l'article 234 qui demande de donner une information au conseil communal. Donc vous avez ici, c'est à titre informatif, toutes les commandes annuelles qu'on a faites pour nos ateliers, nos services, pour qu'ils puissent travailler en 2022 avec tout le matériel nécessaire.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 29 votes positifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 29 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**29. Finances - Budget communal de l'exercice 2022 - Arrêt de crédits provisoires pour le 1er trimestre 2022.
Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2022 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het eerste trimester 2022.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je suppose que vous avez entendu parler ou vous vous rendez compte qu'on ne passe pas le budget de cette année en décembre, donc ce sera probablement en janvier. Il est de coutume donc de voter les crédits provisoires pour le 1er trimestre 2022

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 29 votes positifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 29 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

30. Taxes communales - Covid-19 - Mesures fiscales de soutien aux secteurs les plus durement touchés par la pandémie actuelle et les mesures anti-covid prises par les autorités.

Gemeentebelastingen - Covid-19 - Fiscale maatregelen ter ondersteuning van de sectoren die het hardst getroffen zijn door de huidige pandemie en de anticovidmaatregelen van de overheid.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Vous vous souvenez qu'en septembre, il y avait eu une interpellation sur le sujet si on faisait des mesures pour aider certains commerces. Nous avons pris cette décision ici d'aider certains commerces qui étaient vraiment en difficulté, donc liés à la pandémie. Si vous avez des questions, je suis à votre écoute.

Mme la Présidente :

Oui, je crois que sur ce point-là, monsieur l'échevin Gjanaj, voulait aussi dire un mot

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, donc, avec l'échevin des Finances, nous avons décidé de compenser de façon de tout ce qui concerne les taxes qui portent, qui pèsent sur les commerces locaux, donc les taxes communales, par rapport à des commerces qui n'ont pas pu en fait fonctionner ou qui ont fonctionné de façon minimale en période de Covid et donc au moins neutraliser l'effet, on va dire de cette taxe communale sur ces commerces.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la bourgmestre. Vous comprendrez que même si c'est un geste symbolique, il est un peu risible, 24.000 euro pour l'ensemble des commerces évoqués, ça fait une cacahuète et demie par commerce. Vous comprendrez que nous sommes bien à la traîne par rapport à d'autres communes qui ont posé des actes forts.

Je comprends que la situation financière, d'ailleurs vous vous rappelez que nous avons eu ici des échanges très houleux il y a tout au début de la pandémie ou vous avez proposé une réduction des taxes sur les surfaces commerciales et pour certains commerces, ça représentait 2,50 euro de réduction. On ne peut évidemment en rire. Donc, j'aurais voulu qu'on soit beaucoup plus, Mr. L'échevin de L'économie, beaucoup plus volontariste pour aider les commerces et plus particulièrement les commerces qui sont touchés.

Moi, je pense que la population concernée et les commerçants, en particulier les gestionnaires de PME, riront de ces montants que la commune, je dirais leur offre comme déductions, comme si c'était un peu de la mendicité. Mais bon, j'aurais aimé des mesures plus volontaires et si vous avez un problème pour pouvoir être créatif, regardez ce que font les communes voisines. Vous allez voir que les aides sont conséquentes et relativement importantes pour pouvoir aider les commerçants qui ont été touchés de plein fouet par cette pandémie. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la bourgmestre. Vous comprendrez que même si c'est un geste symbolique, il est un peu risible, 24.000 euros pour l'ensemble des commerces évoqués, ça fait une cacahuète et demie par commerce. Vous comprendrez que nous sommes bien à la traîne par rapport à d'autres communes qui ont posé des actes forts.

Je comprends que la situation financière, d'ailleurs vous vous rappelez que nous avons eu ici des échanges très houleux il y a tout au début de la pandémie ou vous avez proposé une réduction des taxes sur les surfaces commerciales et pour certains commerces, ça représentait 2,50 euros de réduction. On ne peut évidemment en rire. Donc, j'aurais voulu qu'on soit beaucoup plus, Mr. L'échevin de L'économie, beaucoup plus volontariste pour aider les commerces et plus particulièrement les commerces qui sont touchés.

Moi, je pense que la population concernée et les commerçants, en particulier les gestionnaires de PME, riront de ces montants que la commune, je dirais leur offre comme déductions, comme si c'était un peu de la mendicité. Mais bon, j'aurais aimé des mesures plus volontaires et si vous avez un problème pour pouvoir être créatif, regardez ce que font les communes voisines. Vous allez voir que les aides sont conséquentes et relativement importantes pour pouvoir aider les commerçants qui ont été touchés de plein fouet par cette pandémie. Merci.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

Mme la Présidente :

Bien, mais j'ai le bon plaisir de vous expliquer que sur le point 31 et le point 32, nous n'allons pas suivre les communes voisines et nous allons maintenir nos additionnels au précompte immobilier et à l'impôt sur les personnes physiques.

C'est extrêmement compliqué effectivement pour nous de boucler notre budget. Mais cette décision-là devait être prise aujourd'hui et nous n'envisageons pas cette année de modifier la taxation sur nos habitants. Nous allons devoir trouver des recettes ailleurs, même si c'est extrêmement difficile.

**31. Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2022.
Gemeentebelastingen - Opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing voor 2022.**

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 22 votes positifs, 4 votes négatifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 22 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen, 5 onthoudingen.

**32. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2022.
Gemeentebelastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2022.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Ben oui, vous avez dit le principal. Pour le 31 et le 32, c'est une obligation de voter ceci avant la fin de l'année, donc, et on a décidé de laisser le précompte immobilier et l'impôt des personnes physiques au même taux.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Les deux points suivants sont aussi des points annuels je vais dire. C'est la fameuse city tax, l'hébergement touristique où nous devons aussi confirmer le taux actuellement et alors, une taxe spéciale sur les publicités sur la voie publique.

**33. Taxes communales - Taxe sur publicité sur la voie publique - Renouvellement.
Gemeentebelastingen - Belasting op de publiciteit op de openbare weg - Vernieuwing.**

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 27 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 27 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

**34. Taxes communales - Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique - Renouvellement pour 2022.
Gemeentebelastingen - Opcentiemen op de gewestelijke belasting op de inrichtingen van toeristische logies - Vernieuwing voor 2022.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste savoir si les rbnb pour autant qu'il y a un cadastre là, sont aussi considérés et redevables d'une taxe ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente. Concernant la taxe additionnelle sur le précompte immobilier, je me réjouis que vous l'ayez augmenté, sinon ce serait, je dirais, catastrophique. Nous serions à ce moment-là la commune, pour l'instant, nous sommes la deuxième commune qui avons précompte immobilier le plus important. Je rappelle que l'ancienne législature a mis en place une prime pour pouvoir aider plus de 5.000 familles à obtenir une aide allant jusqu'à 300 euros. Vous l'avez supprimée, il n'y a pas longtemps. Plus d'un million d'euro dans votre budget. Est-ce que vous comptez la remettre en place pour pouvoir aider les 5.000 familles qui ont été lésées par cette décision de votre majorité, PS - MR, à laquelle vous appartenez?

Mme la Présidente :

Mr. De Block.

M. De Block :

Oui, donc, chaque année, on discute de ce budget, chaque année avec le PTB, on fait des propositions pour permettre que les taxes soient plus justes, globalement, pour les Molenbeekois. Cela veut dire qu'on fait porter le plus de contributions sur le capital, les grands groupes immobiliers, les spéculateurs, les grands supermarchés qui d'ailleurs, dans cette crise, ont fait beaucoup de bénéfices et on fait une proposition. Tantôt, j'espère que le débat sera riche. Donc, on vient avec des propositions.

Par contre, depuis plusieurs années aussi, on propose qu'il y a une bonne réflexion à faire sur le PRI et on a voté, je pense, comme presque seul parti ici autour de la table, d'une façon conséquente contre l'augmentation, il y a quelques années, contre la supercherie de la prime, contre la suppression de la prime. Donc, on va voter contre la taxe du cadastre comme elle est, taux plus élevé qu'il y a quelques années. Un taux qui était soit-disant corrigé avec une prime à la prime, comme en fait le PTB l'avait prédit, la prime à un moment donné, serait supprimée. On avait proposé d'ailleurs des changements pour justement rendre les choses encore plus justes. Qu'on fasse une différence plus claire entre les petits propriétaires et les multipropriétaires. Chaque fois qu'on mène le débat ici au conseil, je vois des conseillers de la majorité dire, intéressant, on devrait pouvoir en débattre. Et en fait, d'année en année, on en débat pas du tout. Il n'y a pas une intention, il n'y a pas une volonté d'en débattre réellement. Il n'y a pas une volonté d'en débattre, de la possibilité de rendre le PRI plus progressif encore, c'est possible. C'est un petit peu bricolé, parce qu'évidemment, c'est mieux de le faire au niveau de la régionale. Donc, je voudrais en fait inviter la majorité de réellement engager cette réflexion et venir avec une proposition. On a fait une proposition concrète. J'espère qu'on va la discuter tantôt au niveau des supermarchés. Sur l'IPP, je pense que malheureusement, les partis comme le MR, ont contribué à rendre l'IPP, en fait, moins progressif, ça veut dire quoi? Que la contribution des très, très, très, très, très riches était supérieure encore il y a quelques

années que maintenant. La conséquence est que cette taxe devient moins juste. Et donc, la politique fiscale à Molenbeek devrait être en fait beaucoup plus un instrument pour égaliser, au lieu de creuser des inégalités comme elle le fait maintenant. J'aimerais bien entendre effectivement, cette fois-ci, la majorité sur son intention. Je pense que vous seriez obligé de marcher sur des nouvelles voies et de nouvelles fiscalités, des taxes qui sont plus justes, qui touchent peut-être la KBC, voilà, plein du bureaux. On pourrait augmenter quand même le taux de taxation dans le mois de janvier et février. J'espère que vous viendrez avec des chiffres qui permettent de faire réfléchir tout le conseil, merci.

Mme la Présidente :

Merci Mr. De Block. Alors j'ai Mme Goris et puis Mr Hamzaoui.

Mme Goris :

Merci beaucoup. Je suis un peu étonnée par la contradiction entre le point 30 et le point 34. D'un côté, on dit qu'on veut soutenir les secteurs touchés, entre-autres le secteur touristique. Et puis, je vois que l'on va quand même rétablir la taxe au niveau des établissements d'hébergement, de l'hébergement touristique. Donc là, je m'étonne un peu de cette contradiction entre les deux points.

Mme la Présidente :

Merci Madame Goris, Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci, madame la présidente. On a su, lors du dernier conseil communal du mois de novembre, que vous ne comptiez pas aider la population molenbeekoise pour en tout cas diminuer le précompte immobilier. Et donc là, il y a une taxe qui concerne les additionnels au précompte immobilier. Ma question est simple : est-ce que, par exemple, vous comptiez à l'avenir, vous envisagez de diminuer ce taux? C'est une simple question par rapport au taux, par rapport à la taxe additionnelle au précompte immobilier.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions, Mr. Van Leeckwyck, je vous en prie.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà donc à propos de Airbnb, donc. En effet, c'est la Région qui a la liste de tous les hôtels, tout ce qui tombe sous le joug de cette taxe. Donc, les Airbnb sont bien taxés. Maintenant, on n'est pas certains du nombre qu'il y a sur la commune et j'ai déjà demandé cette liste parce que j'aimerais bien un peu voir ce qui se passe sur notre commune. On en a aussi discuté avec M. Gjanaj, mais vous savez qu'avec les nouveaux règlements RGPD, c'est très difficile d'avoir des informations. Mais je suis sûr que cet accès, vous pouvez être rassurés sur ce fait-là.

Alors, comme je le dis toujours, l'opposition est là pour dire tout ce qu'elle doit dire et son contraire aussi. La prime logement, oui, on l'a supprimée, ça fait très mal, mais c'était puisé sur un fond de réserve, et vous aviez limité ce fonds de réserve. Malheureusement, on n'avait pas d'autres fonds de réserve.

A propos de l'intervention du PTB, je ne vais pas déjà parler maintenant puisqu'il y aura votre motion. Donc on parlera plus tout à l'heure de votre demande. Je pense aussi que le PTB pourra faire quelque chose de bien, afin il croit qu'il va faire quelque chose de bien le jour où il sera au pouvoir. Mais vous êtes dans une structure telle que vos propositions, souvent, tombent un peu, je ne vais pas dire hors la loi, mais sont très difficiles à appliquer. Donc montez au pouvoir et vous aurez la possibilité de le faire.

Alors la contradiction avec le 30 et le 34. Oui et non. Bon, c'est vrai que ben alors on pourrait dire, on supprime toutes les taxes et ce n'est pas possible. Donc, le 30, c'est un geste sur certaines sociétés qui ont eu des difficultés. Mais le 34, c'est la taxe habituelle pour les hébergements touristiques. On ne peut pas, on ne va pas la supprimer du jour au lendemain. Moi, je n'y vois pas trop de contradiction. Et alors, diminuer le PRI, oui, il nous reste encore deux ans. Mais bon, les perspectives budgétaires ne nous donnent pas beaucoup de possibilités. Sinon, évidemment, c'est avec grand plaisir. Enfin, vous avez toujours l'impression qu'on taxe par plaisir. On ne taxe pas par plaisir. Si on pouvait diminuer tout, on diminuerait tout. Il faut savoir aussi que beaucoup réclament des choses gratuites, mais rien n'est gratuit et nous recevons aussi la fameuse dotation générale. Donc ce qu'on va faire, l'équipe ici au collège, négocier avec la Région pour essayer d'augmenter sa dotation générale. Merci pour vos questions.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors derniers mots aux conseillers, j'ai d'abord Mme Goris qui s'est inscrite, puis j'ai Monsieur El Khannouss et Monsieur De Block.

M. Goris :

Alors, c'est juste une petite erreur de fatigue de soirée, j'ai oublié d'enlever ma main.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Juste peut être éclairer la chandelle de notre illustre échevin des Finances qui, apparemment, a oublié que sa formation politique était membre de l'ancienne majorité. Et que si vous preniez la peine de vous renseigner auprès de vos collègues, ils vous confirmeraient qu'il y avait, dans le fond de réserve, suffisamment de moyens. Je rappelle qu'en 2018, il y avait 18 millions dans ce fonds et une partie était destinée à assurer la continuité de la prime destinée à plus de 5.000 familles jusqu'en 2024. Donc, au lieu de dire que ça n'a pas été suffisamment provisionné et de vous laisser influencer par certains de vos collègues qui veulent balayer d'un revers de la main, toutes les politiques ont été menées sous l'ancienne législature, je vous invite à un tout petit peu d'honnêteté intellectuelle pour éviter d'être ridicule publiquement. C'est surtout ça le plus important.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je ne me sens pas ridicule. Je suis très honnête politiquement et je viendrai avec la preuve et les chiffres.

Mme la Présidente :

Oui, je pense que sur les chiffres, on viendra avec des documents parce que ce que vous dites n'est pas correct, Mr El Khannouss effectivement, et c'est dommage quand on sait

que c'est votre formation qui avait effectivement les finances, c'est un peu dommage. Ecoutez, c'est étonnant parce que ce n'est pas ce que nos comptes en banque disent. Très intéressant, merci beaucoup.

M. De Block :

Voilà, j'avais posé une question. Il a beaucoup parlé. Il a dit que les idées ou les propositions du PTB sont irréalistes et qu'il faut aller au pouvoir pour réaliser tout ça. Discutons tantôt sur la proposition. Elle est basée sur notre propre réglementation communale. Voyons si c'est une bonne idée. Exprimez-vous à ce moment-là. J'aimerais bien entendre vous, échevin, et la vision de la majorité sur les propositions que vous avez. Et est-ce que les choses que vous suggérez, est-ce que vous voulez réellement les étudier, c'est à dire rendre plus progressives certaines taxes? Et est-ce que, par exemple, la KBC, grande surface de bureaux, est-ce que la Commune envisage réellement à faire contribuer plus? Voilà, j'ai posé des questions, est-ce que vous voulez étudier? Chaque année, c'est la même chose. On suggère, on propose et en fait, la Commune continue à augmenter la redevance à certains moments. Parfois, c'est une taxe ici, une taxe là. Et globalement, voilà, il faut le dire franchement. Votre bulletin au niveau des taxes qui vise les grands groupes, capitaux, spéculateurs, avec les problèmes que vous avez eu au niveau de la taxe qui a été remise en cause quelque part avec le litige juridique que vous avez perdu ou plutôt choisi de ne pas répondre et ou de perdre. Vous êtes mal, mais est-ce que vous allez corriger cela? Oui ou non? Je vous pose la question. Vous faites tout un discours et vous ne répondez pas à la question. J'ai posé une question.

Mme la Présidente :

Très simplement, donc, effectivement, vous posez toutes les questions que vous voulez, il n'y a aucun souci et on vous répond le mieux possible. Et parfois, vous jugez qu'on ne vous répond pas. Ça peut arriver. Ici, je pense que ce que vous demandez dépasse largement le débat simple sur les points qui sont à l'ordre du jour. Et je pense, par contre, effectivement, vous avez fait un excellent teasing de votre motion qui arrive plus tard dans l'ordre du jour et qu'on va débattre largement. Je crois qu'à ce moment-là, il y a beaucoup de choses qui vont être dites et probablement aussi, vous venez déjà avec des éléments du débat qui prendra place lorsque nous adopteront le budget. Donc, pour le dire autrement, dans aucune assemblée parlementaire du monde, on interroge en fait l'exécutif sur ses intentions. Ce n'est pas là-dessus qu'on interroge. On contrôle, on suggère, on observe. Et dans la suite, effectivement, on aura un débat autour du budget, autour de chiffres autour de propositions que vous critiquerez et que vous amenderez, le cas échéant, avec vote à l'issue. Et je pense que dans ces conditions, effectivement, vous pouvez ne pas être satisfaits d'une réponse. Mais la réponse a été donnée.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

35. Prise de connaissance du Plan local de propreté. Kennismening van het Plaatselijke Neitheidsplan.

Mme la Présidente :

Alors, nous allons maintenant en propreté et c'est l'échevine Gloria Garcia Fernandez qui va vous présenter le plan local de propreté, madame l'échevine.

Mme l'échevine Garcia :

Merci, merci madame la présidente.

Alors, chers collègues, j'ai eu le plaisir de vous présenter en sections réunies le plan, le plan propreté. Vous étiez d'ailleurs très nombreux, ce qui montre à quel point vous êtes toutes et tous concernés par la problématique de la propreté. Je vous en remercie d'ailleurs parce que vous étiez vraiment nombreux.

Alors, je vous rappelle que pour ce plan de propreté, nous avons été accompagnés par RDC Environnement qui nous a accompagnés vraiment pendant l'élaboration de tout le plan. Alors, ils ont commencé par faire un diagnostic, donc un état des lieux de la propreté. Et sur base de ce diagnostic et sur base d'ateliers citoyens, ils nous ont proposé de compléter toute une série de fiches. Il y en a exactement 49 qui sont réparties dans trois piliers. Il y a un pilier sensibilisation, il y a un pilier gestion et enfin, il y a un pilier répression.

Alors, ce qu'il y a de très important dans ce plan, c'est que, vous l'aurez compris, sa colonne vertébrale, ce sont les fiches actions. Et il y a aussi un volet participatif très, très important. Et ce plan est un plan qui se veut évolutif. C'est un plan pour quatre, cinq ans qui pourra bien sûr être et qui sera évalué. Il sera évalué dans six mois en sections réunies avec vous, mais il sera aussi évalué avec les différents comités qui composent la commune. Et en fonction des retours que vous nous ferez, des retours que les citoyens nous feront, nous adapterons des fiches, nous les supprimerons ou nous en créerons d'autres. Alors, je voudrais surtout profiter du fait que j'ai la parole pour remercier monsieur Jawad Akarkach, qui est le chef de la Propreté publique, qui a travaillé de très, très nombreuses heures pour construire ce plan, Monsieur Gérald Wéry et tous les autres services de la commune qui nous ont aidés à élaborer ce plan? Et enfin, je tiens à remercier les travailleurs de la propreté publique qui font un travail sans relâche dans la commune, qui sont actuellement ces dernières semaines en sous effectifs pour des raisons évidentes. Mais je tiens vraiment à les remercier et je voulais vous dire aussi que pour la construction de ce plan, dans le cadre de réunions d'équipe que mène monsieur Akarkach, les travailleurs ont également pu donner leur avis et ils ont également été consultés.

Alors, chers collègues, je suis à votre disposition pour vos questions.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la présidente, merci madame l'échevine. Je ne vais pas être très long parce qu'en fait, d'abord, je voudrais vous remercier parce que lundi, vous avez eu cette

présentation. On a passé quand même plus de trois heures à discuter de ce plan, avec les personnes que vous avez citées, de vos services qui ont participé à l'élaboration de ce plan. Je dirais d'abord que ce plan a le mérite d'exister. Donc, il est là, donc, et vous avez dit que chose d'important, c'est qu'il est évolutif. Et je tiens aussi, comme je l'ai dit en sections réunies, d'abord à rendre hommage à ce personnel qui fait un travail remarquable, un travail de l'ombre, un travail ingrat, un travail qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur et des gens qui s'occupent de la propreté dans nos rues, qui ramassent les dépôts, les dépôts clandestins qui ne sont pas toujours, je l'ai dit, soutenus et reconnus à leur juste valeur. Et à ce sujet, je voudrais remercier aussi le collège qui, depuis qu'il est en place, a essayé aussi, dans la mesure du possible, malgré les difficultés financières que la Commune connaît, mais que d'autres communes connaissent également, d'améliorer le statut des travailleurs et les conditions de travail de nos travailleurs et travailleuses. C'est extrêmement important. Les deux vont de pair. Donc, quand j'adresse mes félicitations à l'échevine, je les adresse évidemment, à l'ensemble du collège aussi, et donc un grand bravo et un grand soutien à notre personnel qui travaille sur le terrain. Vous l'avez dit, un plan avec une partie sensibilisation, propreté, répression, ça, c'est important. Et puis l'aspect participatif, là, je trouve que vous avez mis le doigt sur quelque chose d'important. Évidemment, on ne peut plus rien faire qui n'est pas participatif dans nos communes, dans notre région. Et à ce sujet, ce n'est pas une question, mais une remarque que je vais faire, une remarque que j'ai déjà faite et que je fais très souvent parce que des citoyens m'en parlent, je pense qu'il faut renforcer encore plus et améliorer la synergie entre les services, la communication d'informations, notamment quand il y a des travaux, quand des rues sont bloquées, fermées pour des fêtes, des braderies. Les services, par exemple, sont chargés de la propreté, ne sont pas toujours tenus au courant et informés. Et je pense qu'on pourrait éviter beaucoup de problèmes à ce niveau-là et par ailleurs, quel que soit d'ailleurs le niveau de compétence, parce que le citoyen lambda molenbeekois, finalement, il s'en fout de savoir s'il est dans une voirie régionale ou communale. Ce qu'il veut, c'est surtout qu'on l'aide à ce que les rues soient propres. Et puis, je voudrais simplement terminer avec ce que vous avez dit également. Je trouve que c'est un signe de modestie qui est tout à votre honneur. C'est de dire que ce plan est évolutif parce qu'évidemment, ce plan ne va pas apporter une solution miracle. La propreté publique, c'est une compétence qui est difficile, c'est un défi difficile à relever. C'est un défi du quotidien tous les jours. Je suis certain que tous les jours, vous recommencez, vous remettez l'ouvrage sur le métier. Et donc, dire qu'il est évolutif, ça veut dire qu'il peut être amélioré, amendé par les conseillers, par le personnel. Ça, j'ai apprécié, quand vous avez dit que le personnel a participé à son élaboration, mais aussi par les citoyens, parce que je pense que les citoyens se sentent en tout cas concernés, se sentent investis et je pense qu'ils ont un rôle fondamental à jouer pour améliorer la qualité de la propreté dans nos rues et par là-même, le bien être de tout l'ensemble de la population. Merci et bon courage pour la suite. Je compte sur vous pour transmettre nos félicitations au personnel.

M l'échevine Garcia :

Ça a déjà été fait mardi, mais je le referais demain matin. Comptez sur moi.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban. Alors, monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente et madame l'échevine. Je ne peux qu'effectivement me réjouir d'un plan très ambitieux, mais à la hauteur de ce qu'attendent les Molenbeekois, de ce qu'ils méritent. En effet, je pense que nos Molenbeekois ont tous envie d'avoir des rues propres, des artères propres. Alors même si effectivement, ils ne sont pas tous toujours, comment dire, coopératifs dans un premier temps, je pense que des campagnes de sensibilisation, de conscientisation vont permettre, en communiquant, d'arriver à avoir effectivement la participation de tous et de toutes, enfants comme adultes. Alors, on parle souvent de réprimander, de taxer ceux qui sont les pollueurs. Mais on oublie parfois de féliciter ceux qui participent déjà aujourd'hui et dans beaucoup de quartiers, on sait qu'il y a des équipes de citoyens qui se réunissent pour nettoyer leurs quartiers, pour faire en sorte que les choses s'améliorent. Et je pense que de temps en temps, ils ont besoin de félicitations. On a eu le cas avec des enfants dans un quartier Beekkant il n'y a pas si longtemps que ça, et c'était effectivement très intéressant de les voir tous participer à ce nettoyage. Et ils méritaient effectivement, et vos services comptaient bien le faire ou l'ont déjà fait probablement aller féliciter ces enfants parce qu'il y a du mérite.

D'un autre côté, effectivement, je dois aussi relever que la présentation était très, très belle ce lundi lors de cette réunion et nous avons pu entendre tout ce que nous voulions entendre. Il était très clair. Mr Akarkach a très bien fait ça. Vous l'avez très bien fait aussi. Vous avez pu répondre à toutes nos questions, à toutes nos attentes, et c'était d'autant plus intéressant. Donc, je me joins à Mr Ikazban pour effectivement féliciter les équipes, féliciter effectivement toutes les personnes qui œuvrent autour de vous pour faire avancer ce plan. Tout aussi bien que je félicite bien sûr le collègue d'y avoir travaillé et d'avoir permis d'arriver à faire aboutir ce plan. Et merci Madame l'échevine, pour le travail qui est réalisé. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Milis.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente, alors je vais me joindre évidemment à mes collègues ici pour saluer votre présentation, Mme l'échevine. On a pu avoir une présentation très complète, très claire, très précise, avec les constats, les enjeux et tout ce que vous comptiez faire. Certains se sont imaginés que vous veniez à peine de commencer à travailler avec ce plan, mais on a pu voir depuis votre prise de fonction que des choses très concrètes, qu'on retrouve d'ailleurs dans le plan, ont été implémentées sur le terrain. Et il est vrai que les aspects de ce plan, que je trouve extrêmement intéressant, volontariste, c'est évidemment, le fait qu'il y a une concertation avec le personnel, avec les habitants, ce côté participatif est fondamental, est essentiel avec un volet répressif, parce qu'il ne faut pas non plus se leurrer. On a de véritables problèmes avec des gens qui se rendent responsables d'incivilités et on le voit tous les jours. Les travailleurs passent, nettoient, dans l'heure qui suit où peut être le lendemain, vous avez de nouveau des dépôts clandestins et c'est insupportable pour les habitants parce que ça alimente et ça augmente le sentiment d'insécurité. Là où il n'y a pas de propreté, il y a le sentiment d'insécurité qui règne, à cause, entre autres, des dépôts clandestins.

Et alors, vous avez, à travers vos différents axes, pris une série de décisions. Vous allez mettre en place une application que je trouve extrêmement intéressante simplifiée, vulgarisée, parce que c'est important qu'on puisse l'utiliser de manière la plus efficace possible. J'ai posé une question et je voudrais vraiment avoir la réponse parce que j'ai l'impression que notre personnel, que je salue d'ailleurs, est surchargé de travail. Il n'y a pas assez de travailleurs et c'est intéressant de faire cette comparaison avec les communes qui sont plus ou moins similaires à Molenbeek par rapport aux kilomètres de rues appartenant à la commune. Combien de travailleurs sont chargés de nettoyer pour voir ce que représente la charge de travail, finalement, comparée aux autres communes. Moi, je vois à la Ville de Bruxelles, par exemple, les gens qui nettoient les rues. Ils sont légion. Il y a un nombre beaucoup plus important au kilomètre qu'à Molenbeek et donc c'est important de comparer pour voir lorsqu'il y aura des moyens hypothétiques. Mais j'espère que ça viendra un jour, nous puissions évidemment faire en sorte de les affecter là où on peut améliorer le quotidien de la population. Et alors? Je suis resté sur ma faim. Quid des contrats avec les commerçants? Nous avons aussi l'échevin de l'économie. Je voudrais savoir ce qui a été fait au niveau des commerçants parce que je sais que les artères commerciales sont souvent source de pollution au niveau des déchets. Quid des maraîchers? Nous avons un règlement qui oblige les maraîchers à ramasser leurs déchets. Je passe régulièrement sur le marché. C'est une vraie catastrophe parce qu'au-delà du fait que ça fait du travail en plus pour nos éboueurs, lorsqu'il y a des journées où il y a énormément de vent, ça va dans les rues adjacentes et c'est de nouveau une surcharge de travail. Donc ce sont des questions importantes, je crois. C'est le nombre de travailleurs. Quid des réglementations qui sont déjà existantes par rapport à leur mise en œuvre ? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Mme Goris, vous avez la parole.

Mme Goris :

Mais je pense qu'on a bien compris que c'était un enjeu important pour la commune, la propreté. Tout le monde a pris le temps de prendre la parole pour expliquer tout ce qu'il y avait à faire et donc c'est un défi que vous allez relever et on espère tous qu'il y aura des répercussions positives. Il n'y a qu'une chose. On verra les résultats sur le terrain et ce qui est intéressant, ce serait intéressant, c'est que tous les six mois, peut-être vous puissiez nous faire un rapport, pour dire les points positifs et des points plus difficiles, les points noirs.

J'espère aussi, évidemment, qu'au niveau financier, vous aurez le soutien escompté pour pouvoir mettre en œuvre votre politique. Parce que c'est souvent là le nerf de la guerre. Donc, bon courage Mme l'échevine. Et comme je le disais, on verra les résultats sur le terrain et j'espère pour nous et pour les citoyens qu'ils seront positifs.

Mme la Présidente :

Merci Madame Goris, Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci madame la présidente, mais je salue tout d'abord le travail de terrain réalisé par nos agents. Je salue également votre enthousiasme et votre énergie pour atteindre des résultats concrets dans ce domaine. Néanmoins, j'ai quand même quatre remarques. Tout

d'abord, la première, c'est un projet. Ce plan est un projet ambitieux qui induira certainement une charge, une charge de travail importante. Il y a un stress et un stress continu pour les agents, pour nos agents. Donc, il faut faire attention à ce que cette ambition ne soit pas mise sur le dos de nos agents actuels, surtout que vous ne comptez pas engager de personnel supplémentaire. Donc, il faut vraiment faire attention à ce point-là. La deuxième remarque, c'est que l'administration et les ASBL et associations communales doivent également participer à diminuer le tonnage des déchets, à participer en tout cas à ce plan-là, en mettant en tout cas des actions concrètes, comme par exemple diminuer le nombre de bouteilles, en commençant par exemple par madame la bourgmestre. Donc, diminuer le nombre de bouteilles dans l'Administration communale participera également à atteindre les objectifs de ce plan-là. Alors, la troisième remarque concerne tout ce qui est la coordination entre services et entre échevins. Je pense, et c'est le sentiment que j'ai eu de la présentation que nous avons eue lundi, qu'il n'y a pas vraiment une coordination, une coordination optimale entre les échevins. Donc, à chaque fois qu'il y a par exemple une question qui concerne le commerce, vous envoyez toujours vers l'échevin du Commerce alors que c'est vous qui pilotez en tout cas ce plan-là, vous devez avoir normalement la coordination, la coordination sur l'ensemble des points qui concernent qui concerne le plan. Alors, le quatrième point et le dernier, c'est par rapport à l'évaluation. Personnellement, j'aimerais avoir une évaluation continue par rapport à ce plan-là. Pas directement au conseil communal, vous pouvez nous faire un retour, par exemple, annuel ou quand vous voulez, par rapport à l'avancement de ce plan-là. Et nous vous souhaitons en tout cas tout le courage et toute une bonne continuation pour mettre en place ce plan ambitieux. Un grand merci en tout cas pour ce travail.

Mme la Présidente :

Alors j'ai encore monsieur Vancauwenberge qui s'est inscrit, et puis Mme Evraud.

M. Vancauwenberge :

Oui, voilà, madame l'échevine. Vous avez le mérite d'avoir élaboré ce plan et vous allez relever un défi et un problème difficile et de longue date. Je vais faire quelques remarques là-dessus parce que maintenant, il s'agit quand même de réussir ce plan. Et j'ai quand même quelques doutes par rapport à quelques faiblesses, il me semble dans ce plan-là. D'abord, vous faites un mauvais diagnostic, mais vous n'avez pas fait une analyse pour essayer de comprendre les problèmes dans les différents quartiers. Dans un quartier avec des maisons, avec des jardins, le problème ne se pose pas de la même façon que dans un quartier avec des logements trop petits. On n'a pas appris non plus et je ne sais pas si vous avez une idée ou essayer de savoir la part des saletés qui viennent de l'extérieur. Il n'a pas que les habitants. Donc ça, je trouve que c'est une cette faiblesse.

Deuxièmement, sur les moyens. Vous avez dit de toute façon, on n'allait pas engager du personnel en plus. Pour réussir un plan, il faut se donner les moyens qu'il faut et donc il faut calculer les moyens qu'il faut dans un quartier densément peuplé, surtout avec les appartements trop petits, il faut des conteneurs, des bulles souterrains ou pas, où les gens peuvent déposer leurs poubelles. Sinon, oui, ils ne vont pas garder ça dans leur appartement pendant une semaine parce que ça pue. Ils n'ont pas de place. Alors, certains vont le mettre dans la rue. Je n'ai pas vu ça dans votre plan. Je n'ai pas lu le texte que vous avez envoyé il y a un jour ou deux, mais je n'ai pas entendu parler de ça. D'après ce que j'ai entendu, il n'y a pas eu de concertation avec les syndicats. Ça me semble un point important parce que ce

sont les gens, ce sont eux qui vont devoir aller le réaliser, il faut les convaincre. Donc, je peux vous dire qu'ils se plaignent qu'ils ne sont pas assez nombreux, qu'on les sollicite trop et qu'ils n'ont pas toujours le matériel qu'il faut. Donc, ce sont des acteurs essentiels pour réussir votre plan. Et puis, ce plan-là a été élaboré par, je ne sais pas qui, mais il me semble qu'on avait parlé, qu'on allait engager une société, un bureau d'études. Donc, est-ce que c'est la même chose que des associations avec lesquelles vous travaillez? Où est ce que c'est autre chose? Et combien cette étude a coûté? Merci de vos réponses.

Mme Evraud :

Je dois dire qu'en voyant ce plan, j'ai vraiment l'impression d'avoir une gestion très professionnelle et en plus, en effet, avec la concertation, ce qui est positif. Ça demande évidemment un problème de communication et je me disais que quand je vois la rapidité avec laquelle les services réagissent déjà maintenant, dès qu'on communique un problème, est-ce que ce serait inimaginable de créer une page Facebook qui serait dédiée à cette information? Dans les deux sens, donc le travail qui est fait. Les endroits où il y a des bulles ou tout ce qui peut être comme information utile aux citoyens. Et la possibilité pour les citoyens de signaler rapidement aussi ce qu'ils voient par des photos, etc. Parce que finalement, avec WhatsApp et Facebook, ça peut aller très vite. J'ai été contente d'avoir des nouvelles lundi sur les nettoyeurs qui ont été agressés et aussi du suivi qui a été fait par la Commune. Mais il y a quand même un problème que je n'ai pas bien compris. C'est quand on voit ce que la zone a comme moyens, la zone de police, comme moyens pour détecter les types de délinquance, comment il se fait qu'il n'y ait pas une possibilité d'interaction pour que les services puissent être informés ? Quand une camionnette vient déverser des crasses, qu'on puisse avoir une réaction rapide, la plaque et le pédigrée de la personne qui fait les choses comme ça. Je vous remercie beaucoup. Et bonne chance!

Mme la Présidente :

Merci Madame Evraud, madame l'échevine.

Mme l'échevine Garcia :

Alors, je vais commencer par monsieur El Khannouss, je vous l'avais déjà dit hier par rapport au tableau comparatif que vous souhaitez, c'est quelque chose que je vais faire et je vous l'ai dit, vous aurez, vous aurez une réponse, par rapport à ça.

Alors, monsieur Hamzaoui, je ne suis pas d'accord avec vous. Quand vous dites que je renvoie, selon les fiches, la balle à mes collègues, nous travaillons de manière collégiale. Vous avez posé des questions qui sont relatives au commerce ou aux classes moyennes, ou encore aux espaces, aux espaces, aux espaces verts. Et je préfère que ce soient les personnes qui ont élaboré les fiches qui répondent, ça ne veut pas dire pour ça qu'on ne travaille pas ensemble. Ça ne veut pas dire pour ça qu'il n'y a pas de transversalité. Je peux répondre, mais mes collègues ont énormément travaillé. Je n'ai pas été la seule à travailler et pour leurs fiches, ils ont beaucoup travaillé. Donc je préfère que ce soient eux qui vous répondent. Ce n'est pas que je peux pas répondre, mais ce sont leurs compétences. Et nous travaillons, pour donner un seul exemple avec les Plantations où nous travaillons. Nous n'avons pas attendu le plan. Nous travaillons de concert, quand nous allons nettoyer dans les rues, certains s'occupent des pieds d'arbres, les services de Monsieur Achaoui. Et les services de la Propreté publique s'occupent par exemple des petites balayures. Donc il y a un réel, un

réel travail transversal et il y a un réel travail d'équipe. Mais simplement intellectuellement, je trouve que ce ne serait pas correct de ma part de répondre pour des fiches qui n'ont pas été réalisées directement par moi, ensemble, d'accord, mais par mes collègues. Après, vous pouvez ne pas être d'accord avec ma réponse, mais c'est la réponse que je vous donne.

Vous avez aussi parlé d'évaluation. Ce que j'ai expliqué hier, c'est qu'il y aurait une évaluation dans 6 mois. Je souhaiterais la faire en sections réunies. Je vous l'ai dit et vous pourrez à ce moment-là poser toutes les questions que vous souhaitez. Les évaluations se feront aussi avec les comités de quartier qui pourront évidemment poser toutes les questions qu'ils veulent. Après cette évaluation, il y aura bien sûr un petit rapport qui vous sera, qui vous sera envoyé et vous pourrez encore, bien sûr, noter vos remarques. En principe, après ces six mois, le plan sera évalué de manière annuelle, pas tous les six mois. Mais bon, ça peut encore évoluer, on peut en discuter. Je vous ai dit rien n'est figé dans ce plan puisque le grand principe de ce plan, c'est qu'il est participatif et évolutif.

Alors, monsieur Vancauwenberge, les personnes avec lesquelles nous avons travaillé, les firmes, ce sont des experts. Il y a RDC Environnement et Espace Environnement. Donc, quand vous dites, vous parlez d'un diagnostic qui n'aurait pas été fait, ce n'est pas la Commune qui la fait. Ce sont ces experts-là, ils ont l'habitude. Ils ont travaillé avec des critères extrêmement précis. Ils ont fait des évaluations selon les quartiers, des quartiers, avec jardin, sans jardin, des quartiers où les habitations sont plus petites que d'autres. Tout ça a été fait et vous pouvez d'ailleurs lire tout ça, je crois que ça fait 199 pages, et il y a je ne sais plus combien de pages sur le diagnostic. Je vous invite à le lire et si vous avez des questions, vous pouvez m'écrire et je suis tout à fait prête à vous répondre.

Toujours pour Mr. Vancauwenberge, vous parlez de la concertation avec les syndicats, alors non pour la réalisation du plan en tant que tel, les syndicats n'ont pas fait partie du comité de pilotage, mais nous sommes en concertation avec les syndicats. Donc, tous les points qui se trouvent ou une grande partie des points qui se trouvent dans le plan ont déjà été discutés avec les syndicats. S'ils sont en lien, bien sûr, avec, par exemple, la pénibilité du travail. Donc, ils ne sont pas, ils ne font pas partie du comité de pilotage. Mais que ce soit la bourgmestre ou moi-même, nous avons des réunions régulières avec les syndicats. Je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire.

Vous parliez du coût, alors je n'étais pas encore en fonction. Là, je parle sous le contrôle de la bourgmestre, mais il me semble que c'était 30.000 euros. Voilà, ça, ça a été décidé ici en collège, je ne sais plus quand, en conseil communal et je pense que c'était 30.000 euros.

Mme Evraud, vous parliez d'une application. Il y aura effectivement une application et le but, c'est que l'utilisation soit très simple. Et cette application doit servir à signaler, évidemment, toute une série de nuisances, dont notamment les dépôts clandestins. Alors, lorsque vous parlez de plaques de voiture qui seraient identifiées, nous ne sommes pas compétents, évidemment, pour tout ce qui est caméra police. Mais nous avons à notre disposition, en tout cas, le service Incivilités dispose de caméras fixes temporaires. Et ces caméras, évidemment, peuvent et le font, le font d'ailleurs très souvent. Elles sont mises à certains endroits pendant une dizaine de jours et ces caméras capturent, que ce soit des plaques d'immatriculation ou alors des personnes qui viennent déverser leurs déchets ici, ici à Molenbeek. Alors je n'ai pas de statistiques. Et ça, c'était une question de monsieur

Vancauwenberge sur le nombre de personnes. Je pense avoir répondu à toutes les questions. Si j'en ai oublié, n'hésitez pas à lever la petite main et je répondrai.

Mme la Présidente :

Merci madame l'échevine. Mr Gjanaj voudrait aussi prendre la parole sur les aspects commerces.

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, voilà. Donc je voulais déjà dire que quand j'ai succédé à l'échevin précédent, j'avais été marqué par le fait des larmes qui avaient été versées de souffrance par rapport aux déchets sur le marché. À tel point que tous nos réservoirs, tous nos bassins d'orage avaient été remplis. Et c'est vrai que quand il a quitté, quand j'ai succédé à cet échevin-là, le marché était propre. Toutes les rues étaient propres. C'était vraiment saisissant. Et ce n'est que cette législature, à partir de cette législature, que tout est devenu, que tout s'est sali et on est en train d'essayer de gérer ça. Et donc, plus sérieusement, en fait, on est en train de travailler en coordination. On est en train de travailler en coordination avec tous les services pour justement, essayer de faire en sorte de régler cette problématique-là qui est quand même problématique qui date depuis longtemps. Il est vrai que nos rues commerçantes ainsi que nos marchés sont des marchés qui ont un succès assez important. Et la conséquence est effectivement qu'il y a beaucoup de ventes qui se font et aussi beaucoup de déchets. C'est la conséquence et donc on a, on a remis sur pied, en fait, si la Cellule de coordination socio-économique, mais qui n'est pas en fait des nouveaux engagements, c'est simplement qu'on a mis les personnes adéquates. On les a remis dans le circuit dans cette perspective-là et on est déjà en train de travailler sur ces thématiques-là. On a déjà engrangé quelques succès, notamment au niveau des marchés. On a travaillé déjà sur les horaires de nettoyage et au niveau des déchets sur les axes commerciaux, on a déjà réalisé quelques opérations, ce qui a permis d'aller vers des nouveaux contrats au niveau de l'ABP, mais aussi des autres, des autres sociétés, bien évidemment, puisqu'il faut un contrat, c'est une obligation. Mais on y va vraiment, donc de façon coordonnée avec tous les autres services et aussi les services des Gardiens de la paix, le service de la Propreté et les services de l'Inspection pour justement essayer d'aller d'abord à la sensibilisation. Et bien évidemment, à un moment donné, il faudra aussi passer à un autre stade qui est la répression. Mais comme on est quand même dans une période assez difficile, qui est quand-même une période où on essaye de soutenir l'activité économique malgré tout, je sais que ce n'est pas totalement valorisé, mais on fait notre maximum au niveau communal pour justement ne pas aller aussi vers un côté répressif directement, ce qui serait quand même un signal assez négatif par rapport à une activité économique qui a été aussi un peu blessée. On va dire dans son développement pendant toute cette période de pandémie.

M. Achaoui prend la présidence de la séance.

M. Achaoui hervat het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Mr. l'échevin.

Au même titre que mon collègue, je voudrais en réponse à Mr. Hamzaoui pour souligner la très bonne et étroite collaboration que nous avons eue justement dans le cadre

de l'élaboration de ce plan ambitieux, mais qui a le mérite évidemment d'être proposé et d'être réalisé. Donc, je suis en tant qu'échevin des espaces verts. Je peux vous assurer que, comme l'a rappelé madame l'échevine, des actions conjointes sont déjà menées avec les services de propreté dans divers quartiers pour essayer justement d'optimiser la notion de propreté. Parce que ce ne sont pas uniquement des poubelles et autres. Mais il y a également les espaces verts qui doivent être nettoyés. Il y a également des débris qui doivent être ramassés. Donc, tout ça pour vous dire que nous avons travaillé évidemment en étroite collaboration avec l'échevine pour essayer d'être pragmatiques sur le terrain. Et on ne peut que se réjouir de cet élément-là. Voilà, je voulais apporter cet élément de réponse qui me semble être important.

Maintenant, je vais céder la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Monsieur le président merci, je vais aussi répondre sur le point de l'humour parce qu'en tout cas, Monsieur Gjanaj, si vous arrêtez la politique, vous pourriez faire comique, parce que sincèrement, vous avez cette façon de vouloir essayer de faire la galerie un peu comme pour les tapis rouges, je trouvais ça super génial, mais il y a au moins mes questions ne portaient pas sur une quelconque critique par rapport à vous personnellement, j'ai rappelé qu'il y avait un contrat qui était signé par les commerçants avec l'ABP, qu'il y avait un règlement qui régissait l'organisation des marchés, qui demandait aux maraîchers simplement de ramasser leurs déchets. Et c'est une question de respect par rapport à nos nettoyeurs, par rapport au personnel ouvrier qui nettoie nos rues pour qu'il n'y ait pas une surcharge de travail supplémentaire. Est-ce que vous savez ce que ça représente comme travail? Le fait d'aller nettoyer les marchés le jeudi, qui est un des plus grands marchés de Belgique? Alors, là où vous dites une ineptie, c'est quand vous dites la situation économique, elle est compliquée à cause de la pandémie et donc il faut être tolérant, ne pas respecter le règlement. Il y a un règlement et tout le monde doit le respecter, que ça vous plaise ou pas. Même les maraîchers et les maraîchers eux-mêmes sont demandeurs que leurs collègues respectent ce règlement. Il ne faut pas venir avec des petites phrases où on pourrait faire croire qu'on peut tout se permettre à Molenbeek. Je sais que ça vous permet de pouvoir bien passer auprès de certaines populations, mais néanmoins, il y a des règles et nous sommes tous tenus de les respecter. C'est une question simplement de vivre ensemble et qu'on puisse vivre dans un environnement propre et surtout de penser aux personnes qui s'assurent de la propreté au quotidien de nos rues, ici à Molenbeek.

Mme Moureaux reprend la présidence de la séance.

Mevrouw Moureaux hervat het voorzitterschap van de zitting.

Mme la Présidente :

Merci, merci. Alors Mr. Vancauwenberge, puis Mr. Hamzaoui.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci madame la présidente, madame l'échevine. Vous n'avez pas répondu sur le point des moyens. Faire un plan et ne pas se donner les moyens, donc c'est mal parti. Le plan, donc, au niveau du personnel, il manque du personnel. Mais vous n'allez pas en engager. Et sur les conteneurs, donc je ne vous ai pas entendue non plus. Donc les conteneurs dans certains quartiers, si vous n'avez pas les conteneurs où les gens peuvent déposer leurs

poubelles régulièrement et facilement ou des bulles, etc. Je pense que ça ne va pas marcher, vous pouvez faire la sensibilisation, tout ce que vous voulez. Si les gens n'ont pas un endroit pour déposer leurs poubelles alors qu'ils ne peuvent pas les garder chez eux. Qu'est-ce que vous voulez qu'ils fassent? Et donc le danger, ma crainte, c'est qu'on va très vite tomber dans le volet répression. On a sensibilisé, les gens continuent à mettre des poubelles dehors, on va leur mettre des amendes et ce sera de nouveau aussi dans les quartiers les plus difficiles et les plus précaires. Et on va, c'est comme avec les amendes pour se garer, etc. Donc on va encore enfoncer les gens qui y sont déjà enfoncés. Voilà ma crainte.

Monsieur Hamzaoui :

Oui, merci madame la présidente. Je comprends bien qui a eu un travail qui a été fait entre service et je suis très content. Je suis très content qu'il y a eu une transversalité absolue entre échevins et services. C'est très bien. Ma remarque vise à mettre en évidence le fait que vous, en tant que coordinatrice, en tant que pilote de ce plan, vous deviez avoir l'information totale et exacte sur toutes les questions qui ont un relais, qui ont une relation avec les autres services. Donc, vous pilotez ce plan. Normalement, vous devez avoir la vue globale et donc c'est ça la petite remarque.

Alors, par rapport à un deuxième point, vous ne m'avez pas répondu par rapport à mon inquiétude concernant le stress et la charge de travail du personnel et les moyens humains qui ne seront pas là pour mettre en place ce plan de propreté. Voilà, j'ai dit merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on a terminé avec les interventions des conseillers. Je n'ai oublié personne? OK, alors je vois encore un dernier mot de Mme Garcia et de M. Gjanaj.

Mme l'échevine Garcia :

Je vais répondre aux questions qui m'avaient qui m'avait échappée. Alors pour M. Vancauwenberge, les containers dont vous parlez, en fait, je ne sais pas si vous le savez, mais depuis de très nombreuses années, la Commune organise des opérations de containers mobiles. Si ma mémoire est bonne, dans le passé, c'était quatre opérations par an qui ont d'ailleurs un très grand succès. Nous allons les augmenter. Nous allons passer de 6 à 8 opérations par an, donc il y aura dans chaque quartier régulièrement des containers qui seront à disposition, des citoyens qui n'ont pas de voiture ou qui n'ont pas les moyens d'aller jusqu'à recypark. Outre ces containers, nous avons aussi dans ce plan et ça a démarré il y a un peu plus d'un mois, ce que nous appelons le Molencollecte. Il s'agit donc d'enlèvement de dépôts, de déchets à domicile. L'opération est gratuite. Elle s'adresse aux plus de 65 ans et aux personnes à mobilité réduite. Et c'est vrai que pour l'instant, nous n'avons pas encore les moyens de l'étendre à toutes les catégories d'âge.

Alors, quand vous parlez de moyens, je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites parce que dans le plan, il est précisé que les postes qui sont subsidiés, il y aura des postes qui seront subsidiés par la Région, notamment le matériel et ce matériel. Je pense entre autres aux Gloutons, c'est un matériel qui est prévu justement pour aider les balayeurs dans leur travail, pour rendre la pénibilité du travail beaucoup moins importante.

Alors, je veux dire que ce plan, il est aussi conçu pour que les personnes puissent travailler mieux ou dans de meilleures conditions. Je vous ai parlé de l'appareillage mécanique.

Ça s'est subsidié par la Région. Donc ça ne coûtera pas un franc à la Commune, mais il y aura aussi un découpage qui sera différent puisque pour l'instant, en matière de propreté, la Commune est découpée en trois zones, le maritime, le centre et le rural. Nous allons le découper en quatre zones, peut être cinq, pour que les travailleurs n'aient pas d'aussi longues distances à faire. Alors je vous ai expliqué hier et je vous ai dit clairement que nous n'avons pas les moyens et je n'ai pas l'habitude de pratiquer la langue de bois. Donc, nous n'avons pas les moyens financiers d'engager. Mais par contre, ce qu'il est possible de faire, c'est de remplacer les personnes qui sont en maladie de longue durée. Et ça, nous allons le faire. Il est aussi possible de faire des transferts de services. Il y a des personnes qui ont peut-être envie de venir à la propreté publique, qui étaient dans d'autres services où il y a peut-être un peu plus de personnel. Donc il y a tout un plan aussi qui est pensé, pas par mois, mais qui est pensé plutôt par madame la bourgmestre et la directrice des ressources humaines. Mais c'est quelque chose que nous gardons à l'esprit. Et ce plan, l'ensemble de ce plan tient évidemment bien compte de la pénibilité du travail et du fait que nous n'allons pas donner plus de travail aux travailleurs. C'est un non-sens. C'est vraiment tout le contraire, ce plan.

Je réponds aussi à M. Hamzaoui parce que je suis particulièrement attentive non seulement à la pénibilité, mais au stress des travailleurs. Et donc, c'est pour ça que, ça, c'est nouveau aussi. Il n'y avait pas de réunion, donc ils peuvent venir déposer à certains moments, et pas seulement quand ils sont en réunion syndicale. Dans le cadre de leur travail, il y a des espaces maintenant pour qu'ils puissent déposer leur stress, ce qui ne va pas, leurs émotions aussi. Et donc ça, c'est très important parce que ça participe, ce genre de réunions, participent à faire en sorte que les travailleurs se sentent mieux au sein ici, en l'occurrence au sein de la propreté publique. Mais nous sommes, je vous assure, extrêmement attentifs à ça et pas seulement moi. Tout le collège, alors juste, je comprends ce que vous voulez dire, mais l'information, je l'ai. Ce plan me sert à avoir une vue structurelle de la propreté publique, ce que je n'avais pas quand je suis entrée en fonction. Je sais exactement où on va aller avec le collège et ce n'est pas parce que je n'ai pas parlé des actions de mes collègues que je ne peux pas vous les expliquer. Mais encore une fois, monsieur Hamzaoui, c'est une question de déontologie pour moi et c'est une question de respect. Et je suis très sensible à la collégialité et je pense que ce n'est que comme ça que nous pouvons travailler. Voilà, j'ai dit je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci madame l'échevine, monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, madame la présidente, je voulais dire, que je ne vais nullement me lancer dans une carrière d'humoriste, mais par contre, je remarque que Mr El Khannouss ne fera jamais un bon public parce qu'il ne comprend pas l'ironie. Et par contre, il est comique quand il me pose la question de savoir si je suis conscient de la pénibilité du travail qu'effectuent les travailleurs, nos ouvriers communaux en nettoyant tous les déchets qui sont sur le marché et parce que je pense que lui-même en était conscient. Et je vois que la réalité n'a pas vraiment évolué. Donc, à mon avis, à mon avis, c'est lui le premier, le premier et avant moi qui a dû voir que les ouvriers travaillaient durement pour nettoyer ce marché. Mais depuis qu'on est en charge de cette matière avec les collègues et en faisant travailler les services, nous avons déjà, comme je l'ai dit, engrangé des résultats pour le nettoyage de ce marché-là et en tout

cas en sensibilisant les commerçants. Et je ne voulais vraiment pas laisser dire que nous sommes tolérants. Non, nous ne sommes pas tolérants. Nous travaillons d'arrachepied pour justement essayer d'obtenir des résultats dans ce sens pour faire en sorte que tout soit bien compris et qu'on arrive à un résultat, le résultat maximum auquel on peut prétendre en faisant de la sensibilisation. À un moment donné, il est clair que la sensibilisation ne donnera plus d'effet et c'est à ce moment-là, qu'on ira vers des sanctions, mais on veut, on veut faire le maximum pour ne pas arriver à ça. C'est ce que j'ai dit, surtout en cette période où les acteurs économiques ne sont quand même pas dans une situation très favorable. Donc c'est vraiment faire en sorte que cette sensibilisation soit faite au maximum, mais pas du tout de tolérance par rapport à qui que ce soit, mais de la sensibilisation au maximum. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur l'échevin. Je pense que vous avez cité dans votre réponse Monsieur El Khannouss, et je l'ai vu promptement appuyer sur son bouton de demande de la parole, je pense qu'il sera le dernier intervenant sur ce sujet puisqu'il est interpellé à titre personnel. Allez-y!

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Juste une question, c'est tout Amet, c'est tout ce que tu avais à dire? Je te remercie. Merci.

Mme la Présidente :

Eh bien merci pour ces remerciements, bien alors on vole vers Françoise Schepmans, l'échevine de la Culture pour un soutien au festival Bruxellons.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

36. Cultures - Théâtre au Château du Karreveld - Été 2021 - Bruxellons - Soutien à la production du festival.

Cultures - Theaterfestival Bruxellons in het Karreveldkasteel - Zomer 2021 - Bruxellons - Ondersteuning productie festival.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Mme Schepmans.

Mme l'échevine Schepmans :

C'est un soutien un peu exceptionnel au vu des circonstances que le secteur culturel a vécues cette année, et ce point me donne l'occasion de faire un petit peu les rétroactes, si j'ose dire, de la collaboration qui existe entre la Commune et le festival Bruxellons, et ce, depuis 23 ans et c'est donc une longue histoire. C'est une histoire de partenariat, mais c'est aussi une histoire de confiance entre la Commune et les organisateurs de cet événement. Et que ce soit par temps de canicule ou de drache nationale, que ce soit sous le bruit des avions survolant la commune ou dans le contexte du bashing post-attentats, le trio d'organisateur a toujours été fidèle à Molenbeek. Et donc, l'an dernier, malgré la Covid qui a frappé durement tout le secteur culturel, le festival s'est maintenu sous une formule plus light, via la collaboration avec le théâtre Le Public. Il a été proposé six spectacles, soit 60 représentations mettant à

l'honneur des artistes belges. Alors tant la Commune que Bruxellons, nous avons voulu offrir une bouffée d'air culturel dans un contexte difficile, mais aussi soutenir les artistes et techniciens à l'arrêt depuis des mois. La comédie musicale Blood Brothers avait été annoncée pour 2020, mais faute de possibilité et de répétitions, elle avait été reportée pour cette année 2021. Il est à noter que Bruxellons, a fait de ces comédies musicales une spécialité, appréciée à Bruxelles et même au-delà de notre région, puisqu'on se souvient de succès tels que La mélodie du bonheur ou, plus récemment, My Fair Lady. Et en plus de cette comédie musicale, la programmation fait la part belle à des comédies grand public et sur proposition du service de la Culture, le spectacle ou des spectacles proposés justement par la Commune font partie de la programmation. Et c'est aussi une belle occasion de mettre en évidence des productions plus locales. Et c'était une prouesse que de maintenir ce festival vu les contraintes de limitation des spectateurs, puisqu'il fallait libérer un siège sur deux. Mais c'était aussi un défi financier pour un événement dont l'essentiel des recettes provient de la billetterie et, dans une moindre mesure, de la marge HORECA. Aussi, à l'heure où les salles et on le sait, et l'événementiel sont en péril, et on a encore entendu les mesures du Codeco, il est important que Molenbeek puisse préserver ce festival culturel et donc nous avons décidé de renforcer exceptionnellement, je le précise, le soutien à Bruxellons pour cette année 2021.

Alors, vous le savez, la saison a été difficile puisqu'il y a eu des craintes et réticences des spectateurs, la limitation du public, qu'il fallait respecter les jauges légales et qu'on a dû installer des extracteurs d'air dans la grange pour assurer la ventilation. Et de plus, malheureusement, les organisateurs n'ont pas obtenu le soutien escompté de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et donc, je ne parlerai pas de la météo qui a été quand même problématique cet été. Et la saison s'est achevée pour les organisateurs avec un déficit d'environ 35.000 euros. Alors, ils ont des réserves. Mais la Commune, enfin, nous vous proposons, nous proposons au conseil communal de renforcer ce soutien avec cette délibération de 8.000 euros afin d'assurer la pérennité de Bruxellons avec lesquels nous nous sommes liés par une convention jusqu'en 2022. Et d'ailleurs, dans cette convention, il y a quand même une série d'obligations que le festival Bruxellons doit respecter et notamment de faire en sorte que le personnel communal puisse évidemment assister à des spectacles et que l'on puisse également avoir notre mot à dire sur la programmation qui nous est présentée. Voilà pourquoi nous venons aujourd'hui ce soir devant vous avec ce soutien à la production du festival.

Mme la Présidente :

Merci Madame l'échevine.

Mr. El Khannouss, puis Mr. Duquesne.

M. El Khannouss :

Oui, merci madame la Présidente, merci madame l'échevine pour la présentation de ce point. Tout ce qui permet de donner à nos concitoyens un accès aisé à la culture, et on sait très bien que la culture joue un rôle essentiel et fondamental pour l'émancipation de nos populations, parce que ce débat que nous avons déjà eu, il est important aussi, mais vous l'avez dit en guise de conclusion, de s'assurer, au niveau de la programmation, de permettre la présentation de spectacles ouverts à tous les publics, justement pour brasser les populations, brasser les différents habitants de nos quartiers et de Bruxelles d'ailleurs, on vient de très loin pour voir les spectacles de Bruxellons. Moi, je voudrais juste attirer votre attention.

On sait qu'à une époque que nous avons géré une polémique parce que les organisateurs de l'époque, qui sont encore les mêmes en partie, je crois, avaient un peu honte d'indiquer sur leur prospectus que l'activité se déroulait à Molenbeek. On parlait du Nord-Ouest, on parlait des beaux quartiers, d'une certaine partie de Bruxelles, mais je voudrais savoir si on est attentif justement aux documents publicitaires qu'ils émettent pour que Molenbeek soit indiqué clairement. Parce qu'il faut être fiers de notre commune et fiers de venir présenter son spectacle ou ses spectacles à Molenbeek. Merci pour votre réponse.

M. Duquesne :

Pour rebondir sur mon collègue El Khannouss, je suis personnellement fan depuis des années. C'est un festival extrêmement professionnel et qui porte l'image de notre commune bien au-delà de la région. Et donc, évidemment, on doit tout faire pour le préserver. Et pour être moi-même dans l'événementiel, je sais à quel point l'événementiel et la culture traversent des moments difficiles depuis deux années. Et donc, c'est un trésor. C'est une pépite et on doit évidemment tout faire pour les soutenir, merci.

Mme l'échevine Schepmans :

Alors, c'est vrai que ce festival doit mettre en évidence la commune de Molenbeek et il y a en tout cas cette année, il y a eu 35.000 spectateurs qui sont venus au château Karreveld. Je crois que ce qui est important, c'est que quand ces spectateurs viennent, que ce soit des Bruxellois ou non, eh bien qu'ils se rendent compte qu'ils sont à Molenbeek. Et les organisateurs ne manquent jamais de souligner justement l'accueil que fait la Commune de Molenbeek à ce festival. Et je pense que c'est là que se fait véritablement la proximité. Les gens se rendent véritablement compte qu'à Molenbeek, il y a des lieux culturels qui sont importants, qui vivent, qu'il y a des cultures et que la programmation, que ce soit celle justement de la Maison des cultures ou celle du Château du Karreveld, est tout à fait positive.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Merci beaucoup. Alors, on va en développement durable pour un soutien aux potagers collectifs.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**37. Développement Durable - Programme de subside communal visant à soutenir les potagers collectifs - POTAGERS 1080.
Duurzame ontwikkeling - Gemeentelijk subsidieprogramma ter ondersteuning van gemeenschapstuinen - MOESTUINEN 1080.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Merci, merci, madame la présidente. Ici, il s'agit de ce fameux projet potager que nous avons déjà développé l'année dernière et qui a connu un franc succès parmi les différents

projets qui encouragent justement le développement durable, le potager collectif joue un rôle important en matière de développement durable, de vie sociale et d'éducation et de l'environnement. Et donc, l'idée ici, c'est de réitérer ce programme, de pouvoir encore une fois privilégier nos associations en s'inscrivant d'une manière réelle dans les potagers collectifs. Et moi, je remercie le Collège du soutien qui est apporté, madame la présidente, dans le suivi de cette programmation qui est une demande assez intéressante et forte de la part de nos associations et qui connaît un franc succès par rapport à l'édition et l'évaluation qui a été faite l'année dernière.

Mme la Présidente :

Oui, Molenbeek est une terre friande de potager, c'est clair. Alors Mr Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente, si je vous en parle effectivement, c'est que ces potagers, je trouve ça une très, très bonne idée. C'est un franc succès. Par contre, l'entretien de ces potagers, la maintenance des potagers reste quand même un problème, surtout pour les immeubles qui sont situés à côté et qui ont une vue, dès qu'elle est un peu plongeante sur ces potagers, ce ne sont plus des potagers, mais des dépotoirs, par moments. En effet, on y retrouve des seaux, des tonneaux, puis finalement, on y retrouve des tonnelles. On y retrouve aussi des morceaux de tentes, des parasols et tout ce que vous pouvez imaginer. Effectivement, pour protéger les utilisateurs de ces potagers lorsqu'il fait qu'il y a trop de soleil. Mais après, ça nécessiterait quand même du rangement et effectivement de l'ordre. Parce que vu de haut, ça donne une très belle image du paysage. Merci.

Mme la Présidente :

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir sur cette thématique? Monsieur l'échevin, je ne vois personne d'autre. Je vous propose d'y aller pour la réponse, Monsieur Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Je suis tout à fait d'accord avec vous, d'où la raison principale de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les associations. On a évité, parce qu'on avait la possibilité de le faire, en particulier parce qu'il y avait également des demandes de gens isolés, parce qu'ils voulaient s'inscrire. Mais on a préféré d'abord travailler en étroite collaboration avec les associations locales pour les responsabiliser. D'où il y a une évaluation et donc vos remarques, le cas échéant, elles seront très utiles parce que par l'endroit et le périmètre, on va le définir. Évidemment, on va pouvoir sensibiliser l'association qui est qui, qui est en mission dans ce cadre-là et rentrera évidemment dans son évaluation. Et donc, moi, je serais très, très, très à l'écoute de ces remarques parce qu'encore une fois, je me répète, il y a une évaluation. C'est quand même un projet avec un montant important 1.000 euros par association. Donc, il y a matière à pouvoir réaliser des choses. Mais le volet évaluation tient compte évidemment de toutes les remarques. Donc je serais très, très, très à l'aise de pouvoir enregistrer toutes ces remarques et, le cas échéant, en faire part à l'association qui sera évidemment responsable.

Mme la Présidente :

Merci M. Achaoui, monsieur Milis, pour le dernier mot aux conseillers, allez-y!

M. Milis :

Merci pour votre réponse. Je voudrais quand même souligner que par le passé, c'était bien plus grave qu'au jour d'aujourd'hui. Effectivement, l'arrivée de ces associations ont déjà amélioré le paysage. Mais c'est vrai qu'il reste encore du travail et je vous en ferez part volontiers par quelques photos pour que vous puissiez effectivement appuyer ma demande. Merci.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**38. Action Sociale - Subside aux Organismes - Personnes âgées-Demande de l'ASBL « Amicale des pensionnés socialistes ».
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties voor senioren - Aanvraag Van VZW « Amicale des pensionnés socialistes ».**

Mme la Présidente :

Alors, on entre dans le département de Madame Ouberri, le département de l'Action sociale. Elle a une série de subsides aux organismes à vous soumettre en médecine sociale et préventive, concernant les personnes âgées ainsi que pour les moins valides et une autre initiative sociale large. Madame Ouberri, vous faites comme vous le souhaitez pour vos points, soit tous ensemble ou un à un, à votre aise. Je vous passe la parole.

Mme l'échevine Ouberri :

Merci madame la présidente, je présenterai les points dans leur globalité, du 38 au 45. Mais avant ça, je voudrais saluer le travail associatif et dire combien on peut être fier de toutes les associations qui font un travail précieux malgré les difficultés de ces deux dernières années, ils sont restés présents pour nous aînés, pour les personnes PMR, chacun dans son domaine, et je voudrais remercier aussi mes services d'avoir cravaché pour rassembler, collecter toutes les informations par rapport à ces dossiers dans des conditions aussi difficiles, parce qu'on avait en même temps les repas, nous avons servi 550 repas. Et c'est là qu'on a pu constater, et on était plusieurs à constater, combien les activités sont hyper importantes pour nos aînés, pour nos anciens, et on a pu constater combien ils avaient besoin de sortir de l'isolement et d'être écoutés et respectés, surtout. Et donc, voilà, j'en reviens au point. Et donc, vous l'avez dit, madame la bourgmestre, et à plusieurs, plusieurs associations, je vais commencer par la première, qui est donc l'Amicale des pensionnés socialistes à laquelle on accorde 4.000 euros pour les activités, et tout ça. Mais n'oubliez pas, je voudrais juste que vous teniez à l'œil qu'il s'agit de subsides de fonctionnement. Ça a son importance et donc voilà, je vous disais que sortir les personnes de l'isolement, organiser des activités, être à leur écoute est hyper important pour chacun. Donc le point 39, il s'agit de la médecine sociale et préventive, comme vous l'avez dit, madame la bourgmestre. Donc, il s'agit quand même d'ici et d'ailleurs, à qui on accorde 2.000 euros et qui jouent un rôle aussi très important, qui font une offre en santé mentale, ce qui est hyper important, vu cette situation de Covid, d'avoir maintenu.

Alors, il y a Papy boom qui propose en tout cas, en collaboration avec l'Action sociale, avec le Conseil consultatif des aînés, que je remercie au passage pour leur collaboration, et

donc l'activité principale, c'étaient aussi les Olympiades inter-homes, faire rencontrer des aînés, des résidents de plusieurs homes. Ça a eu un franc succès, franchement, et cela méritait aussi d'être soutenu.

Point 41, Chaîne de l'amitié pareil, c'est sortir les gens, les personnes de l'isolement. C'est offrir une fois par semaine des rencontres, des jeux, des repas, des repas annuels aussi, des excursions.

Point 42, c'est Médecine sociale et préventive également, qui s'adresse aux pensionnés et ils vont dans les quartiers pour récolter aussi les demandes, ils sont à l'écoute des actions envers nos aînés.

Point 43, c'est l'asbl Lumina, qui s'occupe des moins valides et des jeunes filles moins valides et qui font un travail vraiment essentiel. Et je pense qu'ils ont une spécificité ou ils sont pratiquement les seuls à faire ce travail avec les jeunes filles.

Point 44, c'est la Croix-Rouge. Là, je voudrais dire un merci particulier à la Croix-Rouge qui nous ont assisté tout le long de ces deux dernières années de complications de pandémie. Ils étaient présents à nos activités chaque fois qu'il y a un événement sur le terrain. Et là, je pense qu'ils méritent vraiment notre respect et notre soutien.

Alors, je passe au 45 qui est la Porte verte que je salue également, qui est quand-même une des anciennes associations sur le territoire de Molenbeek, qui fait aussi un travail vraiment formidable et que je demande aussi qu'ils soient soutenus par nous tous. Et je pense que c'est mon dernier point, la Porte verte, le vert de l'espoir.

Mme la Présidente :

Merci madame l'échevine. Merci beaucoup, merci et bravo et merci encore aussi pour les repas aux 550 seniors. Félicitations au service.

Alors j'ai deux personnes inscrites pour parler pour l'instant sur le sujet de l'action sociale Monsieur El Khannouss et Madame Anne Gilles-Goris.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, comme chaque année, lorsqu'il s'agit d'octroyer des subsides et plus particulièrement dans le domaine de l'action sociale, nous sommes toujours amenés à poser des questions étant donné que nous constatons que les associations ne sont pas toutes traitées sur le même pied d'égalité. Je constate, comme l'année dernière et comme l'année d'avant, que les associations proches ou inféodées au Parti socialiste reçoivent des montants relativement importants. D'ailleurs, il y en a une qui m'avait intriguée la fameuse Amicale des pensionnés socialistes, qui avait son siège social jusqu'au 21 octobre 2020, rue des Quatre-Vents, là où se trouve le siège du Parti socialiste. J'ai pu constater que, j'ai dit avec beaucoup d'ironie qu'il y avait deux pelés et trois tondus et que pour cette association-là, on offre, d'ailleurs, on retrouve certains membres actifs de votre section locale dans les statuts de l'ASBL. Je vois qu'on octroie 4.000 euros à cette association-là. On octroie à une autre association, la Chaîne de l'amitié 8.000 euros et on retrouve souvent les mêmes personnes qui gravitent autour de ces associations. C'est une question que je pose à l'échevine, madame l'échevine pour l'asbl La Chaîne de l'amitié, hormis les subsides que vous octroyez, il y a du personnel qui est mis à disposition. Je me rappelle qu'à l'époque, il y avait une polémique

parce qu'il n'y avait pas de convention de mise à disposition et donc nous avons obligé l'association et surtout la commune à régulariser la situation parce que ce qui était fait était totalement illégal. Et donc, je voulais savoir si, au jour d'aujourd'hui, hormis les 8.000 euros qui sont octroyés, est-ce qu'il y a encore du personnel qui est mis à disposition? Si oui, combien? Et s'il y a des conventions qui sont signées avec la Chaîne de l'amitié? Et alors question importante, quels sont les critères pris en considération pour octroyer les subsides? Moi, je vois ici des associations. Vous en avez parlé, Lumina, qui fait un travail remarquable avec des personnes handicapées, qui reçoit 2.500 euros alors que les autres associations sont à 4.000 euros et 8.000 euros. Ce sont donc des associations proches du Parti socialiste. Vous avez parlé de cette association au sein de l'home que j'ai évoqué tout à l'heure, Papy boom, qui fait un travail remarquable, qui a été médiatisé et moi-même, j'ai pu participer à une de leurs activités avec un des clubs de sport de la commune et on a pu voir un moment fusionnel entre des jeunes et des personnes âgées qui a été extrêmement enrichissant, aussi bien pour les personnes âgées, mais surtout pour les jeunes qui se sont occupés à préparer un repas, à nourrir les personnes qui logent dans le home. Et donc, je pense que pour pouvoir continuer le travail de soutien à toutes ces associations qui font un travail remarquable, il est impératif d'être transparent dans la gestion des deniers publics et d'avoir des critères objectifs. Et donc, deux questions Madame l'échevine, c'est un : est-ce qu'il y a du personnel mis à disposition de la chaîne de l'amitié? Si c'est le cas, combien, et s'il y a des conventions de mise à disposition? Et deux, quels sont les critères objectifs utilisés pour l'octroi des subsides? En vous remerciant, si jamais ils existent, en vous remerciant par avance.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss, madame Goris qui avait géré ce portefeuille sous la précédente majorité. On s'en souviendra. Allez-y!

Mme Goris :

Exactement, merci. Il faut soutenir et je pense qu'on va voter ces différents points de soutien aux associations parce qu'aujourd'hui, ce sont des lieux hyper importants. La solitude n'est pas un vain mot. Et si le Covid est dangereux, la solitude tue aussi. Donc, bien sûr, il faut soutenir toutes les associations qui luttent contre la solitude, quelle qu'elle soit.

Madame l'échevine, quand vous parlez de Lumina, je pense qu'ils seraient contents que vous parliez de mixité. Il y avait un jeune homme qui y allait et pour avoir certains subsides extérieurs, ils avaient besoin d'être mixtes. Donc ils seront contents que vous n'appuyez pas sur le fait que c'est une association pour filles parce que ça leur couperait des subsides précieux. Et il y avait un jeune homme qui fréquentait l'association et donc ils ne sont pas contre ce fait-là, je pense. Mais comme vous l'avez dit, ils font effectivement un travail remarquable, de proximité, avec beaucoup de sens, de respect de la personne et de mise en valeur de la personne, bien au-delà de ce qu'on peut imaginer. Alors, je demanderais de ne pas voter le point 45 parce que je suis impliquée dans l'asbl, madame la bourgmestre.

Ou sinon, je pense que c'est important de rester attentif aux petites asbl qui ont peut-être moins pignon sur rue, mais qui font un travail remarquable. Et parfois, on peut être tenté de soutenir les ASBL connues depuis longue date. Mais j'invite simplement à être attentif à parfois de jeunes ASBL qui démarrent et qui ont, si besoin, d'un petit coup de main. Et c'est vrai qu'on avait essayé de veiller à une répartition un peu plus égalitaire, mais je suis sûr que

vous n'êtes pas insensible à cette question-là et que vous continuez vous aussi à être attentive. Et je vous avoue que j'ai eu un grand bonheur de pouvoir participer à un de vos dîners et donc je vous remercie encore pour l'invitation. Je pense que c'était une joie partagée avec beaucoup. Donc, merci et bonne continuation.

Mme la Présidente :

Oui, merci madame Goris et merci de votre visite, c'était effectivement un plaisir partagé. Alors, Madame Ouberri, vous vouliez répondre, allez-y.

Mme l'échevine Ouberri :

Oui, mais je voudrais aussi remercier Ann, d'avoir répondu à l'invitation. Souvenez-vous que la question avait été posée de savoir est-ce que les membres de l'opposition pouvaient être invités? J'avais dit oui, bien entendu, vous étiez venue. C'était un honneur pour moi parce que c'est important. Et je vous avais même dit que nos aînés, c'est au-delà de toute appartenance. Je pense qu'on en avait parlé et donc c'est quelque chose qui m'a vraiment réjoui.

Et donc, au niveau de Lumina, ok, je retiens. C'est vrai que ça m'est revenu quand je vous ai entendu parler, qu'il y a un premier garçon qui est là et on peut parler de mixité de genre, si on peut dire, bravo. Donc, c'est un début et je suis sûre, vu l'acharnement et cette passion pour ce domaine, je suis sûr que les gestionnaires de cette association, de Lumina, vont arriver à voir, à mon avis, un certain moment, si ce n'est pas du fifty-fifty, on va se rapprocher, ça, je suis sûr. Et donc, par rapport aux petites associations, vous faites bien de le dire parce que j'ai constaté que, par exemple, les petites associations, on envoie un mail, on envoie les formulaires, on rappelle pour dire attention, l'échéance arrive, on rappelle, on ne reçoit pas de réponse, on rappelle pour dire attention, l'échéance se rapproche. Attention, il manque ce document et tout ça, c'était vraiment pénible. Mais au final, personne n'a été mis de côté. On a intégré toutes les demandes qui nous sont arrivées, évidemment, nos subsides ne sont pas extensibles. Ça, vous le savez.

Donc au niveau de la répartition, moi, j'ai lu en long et en large le règlement. Rien n'indique la méthode de distribution. Je suis partie sur une situation historique dont j'ai hérité et donc je ne pouvais pas arriver du jour au lendemain, et de dire, écoutes, toi, tu recevais 5.000, aujourd'hui, tu reçois 1.000, parce que là, il faut donner 1.000 à tout le monde. Et donc voilà, pour la Chaîne de l'amitié, vous aurez remarqué qu'ils ont 2.000 en moins et donc j'avais hérité d'une situation déjà préexistante. Et donc, voilà, cette année, ils reçoivent 8.000 au lieu de 10.000, pour l'Amicale des pensionnés, ils reçoivent 1.000 en moins. Ça, vous l'avez remarqué, même si vous ne voulez pas le souligner. Et pour moi, j'ai fait selon ce dont j'ai hérité et je ne peux pas imaginer de tout remettre à zéro et de recommencer. Cependant, pour la méthode, une réunion est prévue avec ma cheffe de service et quelques agents qui s'occupent de l'analyse des dossiers, pour revoir un peu tout ça et on va voir ce qu'on va pouvoir sortir de notre chapeau.

Par rapport à la question de monsieur El Khannouss, je n'ai pas de réponse ici devant moi, mais je me ferai un honneur de vous envoyer cela par écrit, quant au personnel dont vous parlez, détaché de la commune. Par rapport au personnel détaché, je vais vous envoyer la

convention, parce que vous racontez des bêtises. Ce n'est pas mon genre et donc vous aurez des réponses précises.

Mme la Présidente :

Merci Madame l'échevine.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Goris :

Non merci pour vos réponses. Je suis sûr que vous serez attentive. Il y avait effectivement précédemment une personne détachée. Je ne sais pas si elle l'est encore actuellement.

Mme la Présidente :

Oui, les conventions ont été refaites à l'identique, à ma connaissance. A ma connaissance, à ma connaissance, en tant que personne en charge du personnel, les conventions ont été poursuivies de la même manière que c'était écrit auparavant. Maintenant, on va effectivement prendre la précaution de vérifier et de répondre par écrit de manière précise. Voilà, madame Goris, vous vouliez encore rajouter quelque chose?

Mme Goris :

Non, je vais baisser ma main.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 28 votes positifs, 1 vote négatif, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 28 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 2 onthoudingen.

**39. Action Sociale - Subsidies aux organismes - Médecine Sociale et Préventive - Demande de l'ASBL "D'ici et d'Ailleurs".
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Medische en preventieve gezondheid - Aanvraag van de VZW "D'ici et d'Ailleurs".**

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

**40. Action Sociale - Subsidies aux organismes - Personnes âgées - Demande de l'ASBL « Papy Boom ».
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties voor senioren - Aanvraag Van de VZW « Papy Boom ».**

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

41. Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides - Demande de L'ASBL « Chaîne de l'Amitié ».
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Minder-Valide - Aanvraag van de VZW "Chaîne de l'amitié".

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

42. Action Sociale - Subsidies aux organismes - Médecine Sociale et Préventive - Demande de l'ASBL "Buurtpensioen".
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Medische en preventieve gezondheid - Aanvraag van de VWZ "Buurtpensioen".

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

43. Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides - Demande de L'ASBL "Lumina".
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Minder-Valide - Aanvraag van de VZW "Lumina".

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

44. Action Sociale - Subsidies aux organismes - Médecine Sociale et Préventive - Demande de la Croix Rouge.
Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Sociale en preventieve gezondheid - Aanvraag van de Rode Kruis.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

45. Action Sociale - Subsidies aux organismes divers - Demande de L'ASBL « La Porte Verte - Snijboontje ».
Sociale Actie - Subsidie voor diverse organisaties - Aanvraag van de VZW « La Porte Verte - Snijboontje ».

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

Ann Gilles-Goris entre en séance / treedt in zitting.

46. Propriétés communales - Appel à projet « La Maison du Logement » - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2021.

Gemeentelijke eigendommen - Oproep tot project “Het Molenbeekse Huisvestinhuis ” - Gemeentelijke toelage toegekend aan de verenigingen actief in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2021.

Mme la Présidente :

Allez-y, monsieur l'échevin du Logement.

M. l'échevin Mahy :

Oui, vous vous rappelez, il y a un mois, je suis venu avec un appel à projets relativement innovant qui était le projet pour développer la Maison du logement en collaboration avec l'associatif, en leur permettant de recevoir un financement pour développer une maison du logement. Hélas, aucune candidature n'a été déposée. Probablement parce que cet appel était déjà innovant en lui-même. Alors, cela a permis malgré tout de communiquer les intentions de la Commune à ce sujet. Ça, c'est un premier bon point. Pour autant, la Maison du logement n'est pas du tout abandonnée et les services communaux piloteront le développement de la Maison du logement, toujours en collaboration avec les grands acteurs du logement de la commune que sont le Logement molenbeekois, la MAIS, mais aussi avec tout le monde associatif qui tourne autour de cette thématique. Et l'objectif est de monter toujours un schéma d'actions avant juin. Nous maintenons donc les délais de l'appel. Alors bien sûr, maintenant, on a une somme à disposition de 14.000 euros et il n'était pas de bon aloi de ne pas pouvoir en profiter. Et donc, je viens devant vous pour vous proposer de répondre à une demande d'une association qui s'appelle Un toit deux âges qui a fait une demande récente pour recevoir un financement. Et c'est une action qu'ils poursuivent dans le cadre du développement du projet intergénérationnel quai de l'Industrie. Et ce projet vise à tisser du lien social entre les jeunes et les personnes âgées. C'est un projet intergénérationnel via un alibi fort agréable que vous connaissez déjà, qui est un potager. Nous n'inventons rien. Je vois que le potager a beaucoup de succès à Molenbeek, mais en tout cas, c'est un alibi. Il faut le comprendre comme celui-là. C'est un alibi autour duquel les locataires pourront parler, se rencontrer et tisser du lien parce qu'il en faut dans certaines populations. Et nous vous proposons de financer ce projet à hauteur de 7.000 euros. Ce projet intergénérationnel prend place dans le projet Industrie. Les anciennes halles Libelco. Pour information, les 7.400 euros qui constituent le solde seront consacrés à d'autres projets qui y sont rentrés et qui vont encore rentrer à la commune, toujours dans des projets liés au logement. Voilà. Mais je vous rassure, la Maison du logement n'est pas du tout abandonnée. On maintient les objectifs. Merci à vous.

Mme la Présidente :

Alors j'ai une intervention de Mr. De Block sur ce sujet, Mr. De Block.

M. De Block :

Je ne comprends pas très bien, je vois qu'à Molenbeek, il y a à tous les jours, des familles qui ont difficile à trouver un logement ou qui sont dans la merde parce que leur logement est insalubre. Il y a des gens qui cherchent des moyens pour rénover. Et là, je vois potager, je ne comprends pas. Je n'ai rien contre les potagers, mais vraiment rien du tout, et je vois bien que tout projet, toute excuse peut être un lien social. Mais j'ouvre ma page

Facebook et chaque jour, il y a une connaissance qui cherche un logement pour quelqu'un, chaque, chaque jour. Et je ne comprends vraiment pas que la Commune n'a pas trouvé en fait une candidature. Je ne comprends pas, désolé, mais qu'est ce qui a foiré? Aucune candidature n'a été reçue, est-ce que vos services, ont contacté, parce qu'il n'y en a pas tellement d'associations qui sont occupées avec le logement d'une façon un tout petit peu professionnel, il n'y en a pas des masses, on peut les compter sur une main. On les a contactés ? J'ai l'impression que les associations croulent vraiment sous les demandes. Peut-être ai-je mal compris le concept de la maison, mais de là à faire un jardin potager, je trouve que c'est en fait dans la situation actuelle, juste irresponsable. Je ne comprends pas.

Mme la Présidente :

Merci Mr. De Block, j'ai Mr Hamzaoui, qui s'est inscrit également.

M. Hamzaoui :

Merci, merci madame la présidente. Alors moi aussi je ne comprends pas et c'est vraiment étonnant de ne pas voir d'associations qui participeraient en tout cas à cette proposition que vous avez faite? Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas fait aussi le pas pour aller vers ces associations, pour leur expliquer un peu la philosophie du projet que vous défendez? Pourquoi vous n'avez pas encore donné? Pourquoi vous n'avez pas donné un peu plus de temps à ces associations-là pour pouvoir faire quelque chose de cohérent, quelque chose qui permettrait d'être présenté parce que vous nous avez présenté ce point-là, lors du conseil communal, passé. On est en fin d'année. C'est un peu compliqué pour ces associations-là de pouvoir remettre quelque chose qui peut tenir la route. Donc, franchement, moi, j'aurais tendance à attendre un peu début de l'année prochaine, à donner un délai supplémentaire pour que les associations puissent en tout cas remettre quelque chose.

Par ailleurs, vous dites vous-même que le projet de la Maison du logement n'est pas tombé à l'eau, mais ça sera pour quand, alors? Et avec quel budget? Vous allez encore demander un budget supplémentaire pour combler les 7.000 qui seront partis maintenant pour cette association qui a été choisie. Ou vous allez vous suffire avec les 7.000 qui restent pour le moment. Donc oui, c'est vraiment étonnant. C'est vraiment étonnant que vous n'ayez pas donné encore plus de temps pour ces associations-là. Je ne comprends pas non plus ce choix qui a été fait. Alors je n'ai rien contre cette association qui a été choisie non plus. Donc ce n'est pas ça le problème et ce n'est pas vraiment sur le fond, sur le fond, mais c'est vraiment sur la procédure.

Mme la Présidente :

Alors Mme Goris.

Mme Goris :

Moi, je voudrais me joindre à l'interrogation de mes collègues, à l'étonnement est-ce que c'est un problème d'explication? Est-ce qu'il y a eu des retours des associations qui trouvaient que ça n'avait pas de sens ou qui ne comprenaient pas le projet. Parce que c'est quand même très fondé comme proposition. Qu'est ce qui fait que, ou bien vous n'avez pas eu de retour, ou bien quel retour avez-vous eu? Mais je m'étonne aussi de ce manque de résultats. Merci.

Mme la Présidente :

Alors, je passe la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Vous questionnez avec un a priori, par lequel vous estimez que l'on n'a pas rencontré l'associatif. J'ai eu une visioconférence avec, je ne sais plus combien il y avait de participants, une vingtaine, quasiment tout l'associatif était là, le CCL était là. C'était le 2 décembre. Première rencontre. Deuxième rencontre le 8 décembre, lors de la réunion du CCL. Toujours en visio par ces deux moments, j'ai expliqué la philosophie du projet, les buts poursuivis, j'ai expliqué les montants, j'ai expliqué tout ce qu'il fallait. J'ai répondu à toutes les questions. Voilà, à un moment donné, l'associatif s'est retrouvé dans une situation où il ne s'est peut-être pas retrouvé dans un tel appel à projets. C'est vrai qu'ici, c'est un appel qui est un peu particulier. Effectivement, on leur demande une mission qui est au-delà de ce qu'on demande, de ce qu'on demande en général à l'associatif. On leur demande vraiment un vrai avis, une vraie position, un vrai positionnement et non pas une réaction. On leur demande quelque part une action et pas une réaction. Et à cette demande, aucune, aucune offre n'est arrivée. Et donc, dans cette candidature, la candidature ne demandait pas de produire un projet, ne demandait pas de produire un concept de maison du logement. Je l'ai bien dit dans le formulaire, on demandait qu'ils puissent se positionner par rapport à leurs compétences, par rapport à leur expertise, par rapport à leur manière de travailler. Et donc, c'était quelque part quelque chose qui pouvait se concevoir très, très vite. C'étaient quelques lignes et on ne demandait pas non plus énormément de contenu dans cet appel à projets. Et malgré tout ça, ils ne se sont pas sentis, peut-être, je ne sais pas, je ne peux pas donner d'explications, mais je ne suis pas à leur place, mais je voudrais éviter toute confusion. Ce financement d'un Toit deux âges qui est une asbl extrêmement bien, bien présente dans le paysage bruxellois, avec une vraie plus-value dans tous les projets dans lesquels elle s'implique, ne répond pas à l'appel à projets. Ce n'est pas ça, j'avais prévu 14.000 euros pour cet appel à projets. Aucune demande n'arrive sur le bureau de la commune. Que fait-on? Laissons-nous les 14.000 euros de côté et ne prenons-nous pas en compte des demandes qui sont tout à fait valables dans un cadre de logement? Je trouve que ce n'était pas la chose à faire. C'était dommage de ne pas répondre à des demandes qui vont encore arriver et pour lesquelles on va pouvoir encore répondre.

Alors à chaque fois, c'est le même débat, Monsieur De Block, vous mettez en opposition une somme de 14.000 euros face à un défi du logement. Enfin, et ici, on n'est pas du tout à cette échelle-là, je répète 14.000 €, c'est avant tout quelque chose qui permet une impulsion, une innovation. On ne parle pas de résoudre le problème du logement. Vous n'allez pas me mettre en opposition par rapport à ça. Et je pense que certaines actions dans le passé ont pu être innovantes parce qu'on a commencé à faire un projet pilote. Moi, je pense que c'est nécessaire. Et ici, si on revient sur le financement d'un Toit deux âges, il va y avoir une vraie plus-value dans ce projet intergénérationnel du Quai de l'Industrie. Ça concerne huit logements dans lesquels il y a quatre associations qui sont impliquées et il faut mettre du lien dans de tels projets, avec de tels publics qui ont beaucoup de différences entre eux, ce ne sont pas des publics très homogènes. Il faut bien comprendre dans un quartier qui n'est pas facile. Et donc, le potager est un alibi et il faut pouvoir mener à bien même un alibi. Même ça, il faut le faire sérieusement et ça demande des ressources, surtout en accompagnement. Et c'est ça qui propose un Toit, deux âges. Je voulais recadrer vos propos, recadrer plutôt non

pas vos propos, mais recadrer ce qui a été écrit dans la délibération pour que vous puissiez bien prendre connaissance de la réalité des vrais objectifs poursuivis.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Alors, un dernier mot pour les conseillers, Mme Goris, Mr. De Block, Monsieur et Monsieur Hamzaoui.

Mme Goris :

Merci monsieur Mahy. Bien sûr, on ne peut pas mettre en concurrence 14.000 et le problème du logement. Voilà, évidemment, vous avez raison à ce niveau-là, c'était juste étonnant que personne n'ait rebondi sur un projet qui peut quand-même aussi être très important dans notre commune. Alors, est-ce que le subside est trop faible par rapport au travail que ça demanderait à l'association? Il serait peut-être intéressant de creuser le pourquoi quand même, puisque vous avez été en contact avec chacun. Pourquoi est-ce que personne n'a répondu? Alors, pour aller dans le sens de votre proposition de jardins collectifs, je sais que rue des Quatre-Vents, il y a une maison communautaire qui s'est ouverte. Je pense que c'est le Logement pour tous qui l'a ouverte et ils ont un jardin collectif et ils ont du mal à le faire fonctionner. C'est juste pour votre information. Peut-être que les 7.000 qui restent pourraient servir à un autre jardin collectif qui travaille aussi dans ce projet de vivre ensemble de maisons communautaires, entre guillemets. J'imagine que vous êtes au courant du projet. Voilà peut-être que cela peut aider une autre association.

M. De Block :

Deux choses, je trouve qu'il y a une sérieuse remise en question à faire vraiment si l'associatif actif sur le logement ne mord pas dans le projet. J'ai entendu 0 autocritique, vraiment 0 réflexion de votre part. Je trouve que ça ne va pas. Franchement, Olivier, je te le dis franchement, ça ne va pas.

Deuxième chose, c'est qu'il y a 14.000 €. OK, clairement, le projet, la forme ne colle pas à ce dont ils ont besoin, à ce qu'ils voient comme nécessité. Sinon, les gens sautent, sautent sur des projets et l'argent. Mais au moins, est-ce que la proposé alors à l'associatif? OK, les gars, vous faites tous un boulot dur au niveau du logement. Et quand je dis chaque jour, l'associatif se tape des questions, des demandes et pleins et toutes les associations, toutes, toutes, toutes toutes, vont dire alléluia quand ils vont recevoir 5.000 7.000 € en plus pour faire fonctionner leur boîte, ce qu'ils font déjà et non, ce n'est pas pilote, non, c'est pas innovateur. C'est juste ramasser l'eau quand le robinet est ouvert. Et on est en train de vraiment, l'eau est aux genoux et à la hanche, l'eau est là, et je trouve vos réflexes naturels comme échevin ont manqué. Je suis désolé, je ne le dis pas souvent, mais là, à côté de la plaque, à côté de la plaque, zéro autoréflexion et à côté de la plaque. Demandez une fois à l'associatif, est-ce que vous pouvez répondre à tous les besoins? Non. J'ai 14.000 euros et je le mets dans un potager et je n'ai rien contre les potagers. Je répète, mais il y a un associatif qui est là. Est-ce qu'on a fait un petit mail pour dire OK, les gars, vous pouvez les utiliser autrement. Si mon projet Maison Logement aujourd'hui ne répond pas, oui vraiment, ça me met mal !

M. Hamzaoui :

Alors monsieur Mahy, j'ai 4 remarques, la première je rejoins les dires de Mme Goris sur le fait qu'il faut demander aux associations pourquoi ils n'ont pas pu répondre à cette demande.

La deuxième remarque, c'est que je pense à mon avis, que le timing, vous n'avez pas donné assez de timing? Vous le dites vous-même, vous avez organisé une réunion le 2 décembre, vous avez organisé une deuxième réunion le 8 décembre, donc les associations ont encore, il leur fallait, je pense, à mon avis, il leur fallait un peu plus de temps pour pouvoir répondre à cette demande qui était à la base pas claire puisque vous avez organisé deux réunions pour pouvoir expliquer. Peut-être que je me trompe sur ce que je viens de dire, mais en tout cas, entre le 8 et je ne sais pas la date exacte, la date limite pour pouvoir remettre offre, ça doit être certainement avant, avant le 22 mai, ce n'est pas assez, je pense.

Alors la troisième remarque, c'est je pense qu'on est en train de perdre le temps pour atteindre ou arriver à cet objectif d'avoir une maison du logement sur notre territoire. Voilà donc je pense qu'il faut vraiment mettre des actions claires et des actions concrètes pour qu'on puisse avoir cet objectif qui est un objectif aussi ambitieux, parce que ça va servir à mettre en évidence notre politique du logement sur le territoire molenbeekois. Donc, je vous invite vraiment à comprendre pourquoi, et puis à mettre en place des actions qui pourraient remédier à ces erreurs ou à cette procédure non aboutie, si j'ose dire. Merci.

Mme la Présidente :

Merci messieurs et madame.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

47. Sports - Circulaire relative à l'application de l'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale destinée à soutenir leur politique sportive dans le cadre de la crise COVID-19 – pour l'exercice 2021.

Sport - Rondzendbrief betreffende de toepassing van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering houdende toekenning van een subsidie aan de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter ondersteuning van hun sportbeleid in het kader van de crisis COVID-19 - voor het begrotingsjaar 2021.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

On reçoit un soutien qui nous vient de la Région, soutien qui sera utilisé donc, d'une part, dans l'achat de matériel en particulier pour pouvoir bien équiper la nouvelle salle Amjahid et les différentes zones, et également la piscine Namèche, qui nécessite également un renouvellement du matériel. On profite également de l'opportunité pour réaménager d'ailleurs l'accueil avec un système beaucoup plus moderne, un système de portail beaucoup plus

moderne et une partie conséquente également de ces subsides permettra aussi de soutenir les clubs. Mais ça, nous en parlerons dans un second temps, voilà.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin. Alors, y a-t-il des collègues qui veulent s'inscrire pour ce débat-là? Mr Hamzaoui, allez-y!

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente. Je voulais juste faire la remarque à la traduction de ce point-là, ne correspond pas à la traduction en néerlandais. Je pense que la traduction en néerlandais, c'est le point 27 ne correspond absolument pas ce que vient d'être mis, en tout cas sur la plateforme, sur la plateforme BOS que nous suivons. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Hamzaoui, on va corriger ça.

Est-ce qu'il y a une vraie question sur le fond? Ok, merci monsieur l'échevin, merci pour votre soutien aux clubs. Je rappelle que on a là 63.000 euros qui vont s'ajouter dans l'enveloppe de base de 47.000 pour le soutien au club et au total, quand même, on accueille 223.000 euros par cette décision pour renforcer notre matériel, notre soutien à la politique sportive. Ce n'est pas rien. Merci à tous de soutenir ce point.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

Laurent Mutambayi quitte la séance / verlaat de zitting.

48. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, pour une taxation plus juste, visant les grandes surfaces commerciales.

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, voor eerlijker belastingheffing op grote commerciële oppervlakten.

Mme la Présidente :

Ok, alors on va maintenant discuter de la motion introduite par Mr. De Block. Je vous laisse la présenter Mr. De Block. Allez-y.

M. De Block :

Voilà donc avec le PTB, on avait introduit une motion, une proposition. On a invité tous les autres partis à se prononcer, à se joindre. C'est très concret. Ça propose, ça demande en fait au collège de faire un travail. Quel travail, d'étudier la possibilité que le règlement taxe sur les locaux commerciaux, locaux, commerciaux, soit adapté pour que les grandes surfaces puissent contribuer plus. Alors, je veux juste expliquer brièvement. Pour les gens qui ne se rappellent pas le règlement taxe sur les locaux commerciaux, il y a quatre catégories de petits à plus grand. Chaque catégorie a une taxe forfaitaire. Et donc, la proposition de cette motion,

c'est que le Collège rajoute des catégories pour que pour de très grandes surfaces, il y ait des catégories 5, 6 ou autres. Pour vous donner une idée, aujourd'hui, le règlement taxe en fait la plus haute catégorie, c'est à partir de 300 mètres carrés. D'autres communes définissent des catégories clairement à partir de 500 ou même 1.000 mètres carrés. Et donc, ils font beaucoup, beaucoup plus la distinction, et très important aussi, la deuxième proposition, c'est que la taxe ne soit pas forfaitaire par catégorie, mais soit par mètre carré. Cela a comme conséquence que les très grandes surfaces, en fait, paient leur part juste parce que si tu as 300 mètres carrés aux 1000 mètres carrés, selon le règlement taxe, aujourd'hui, vous payez le même forfait alors que c'est clair qu'un magasin à 2.000 mètres carrés a beaucoup plus de possibilités de faire des bénéfices. Et donc, il serait juste que ces grandes surfaces contribuent plus. La possibilité de taxer par mètre carré, c'est aussi que les petits commerces en fête payent moins qu'aujourd'hui. Voilà, donc ça serait plus juste. Finalement, la proposition demande au collège de faire en fait une proposition de revenir avec une proposition qui permet de récolter plus parce que la commune en a besoin. Je pense que les défis sociaux restent grands. On en a touché quelques mots aujourd'hui. Donc la proposition, c'est de plutôt taxer des taux similaires à d'autres communes comme Schaerbeek ou Anderlecht. Pour vous donner un exemple, pour une grande surface de 1.000 mètres carrés, Molenbeek lève une taxe de 1.500 euros. Schaerbeek de 7.300 euros et à Anderlecht, de 6.000 euros. Donc, ça montre quand-même que l'on n'est pas dans l'aire de l'impossible. D'autres communes lèvent des taxes qui sont plus importantes. La Tutelle n'a pas réagi, n'interdit pas, ne crie pas au scandale, ne crie pas communisme. Je pense qu'il y a une marge d'amélioration qui est réaliste, qui se base sur un règlement taxe qui existe et qui, en fait, applique des choses qui sont tout à fait appliquées dans d'autres communes. Il y a deux autres solutions possibles aussi. Anderlecht a par exemple en fait un règlement taxe spécifique pour les grandes surfaces. Ici, j'ai plutôt suggéré à la majorité de continuer à travailler sur le règlement taxe existant parce que ça évite évidemment de devoir commencer de zéro.

J'ai posé la question à l'échevin s'il était au courant, s'il avait une liste à sa disposition pour pouvoir dire c'est quoi les surfaces de tous les locaux commerciaux à Molenbeek? Il me disait qu'il l'avait, mais seulement avec les locaux commerciaux indiqués par catégories et pas par mètre carré. Ce qui serait important si on veut faire une simulation, de combien ça va rapporter? Qu'est-ce qu'on pourrait faire? Je pense que c'est sensé, ce n'est pas compliqué. Je pense que tous les outils, la Commune les a à sa disposition, ça peut nous aider et ça permettra à nos petits commerçants peut être de payer un petit peu moins, mais aux grands de contribuer plus. Tout ce que le PTB veut et espère pouvoir réaliser dans le futur.

Mme la Présidente :

Merci pour votre présentation très claire et concise. Je vais demander la même concision et de rester dans le cadre du règlement d'ordre intérieur aux autres conseillers. Je vois que vous vous êtes déjà nombreux à vous inscrire. Je rappelle le règlement d'ordre intérieur. Les autres conseillers qui s'inscrivent disposent de deux minutes avant que la réponse ne soit donnée. Alors, monsieur El Khannouss, à vous la parole.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Mon ami Dirk sait très bien que parfois, il a des bonnes idées. Mais ici, je veux lui dire que cette idée de taxer des grandes surfaces, même si certaines

appartenaient à des grosses multinationales, aura indirectement des conséquences pour les consommateurs. Je rappelle qu'ici, à Molenbeek, nous n'avons pas des enseignes qui sont extrêmement importantes sur le plan de leurs poids financiers. J'ai pu rencontrer les responsables et les travailleurs du Carrefour qui se trouvent bd Mettewie, d'ailleurs, ils ont fait plusieurs actions de grève, même si le groupe gagne de l'argent, ce magasin est déficitaire depuis plusieurs années. Alors leur imposer de nouvelles taxes, vous savez aussi bien que moi, monsieur M. De Block, qu'ils vont le répercuter sur les prix et in fine, ce sont quand même les consommateurs qui vont payer. Est-ce que c'est utile de permettre à ces gros groupes, parce qu'ils ne vont pas le ressentir, mais le répercuter sur le prix de la marchandise. Je suis très hésitant par rapport à ce genre de proposition, même si je pense qu'il faut identifier des sources de revenus nouvelles. Je ne pense pas que les grandes surfaces ici, qui souvent sont des enseignes qui proposent des produits à bas prix, puissent non seulement rapporter de l'argent directement, mais en plus, de toute manière, vont le répercuter sur les consommateurs. Soyons vigilants aux conséquences indirectes que ça peut avoir, surtout vis à vis des concitoyens. Je rappelle que Molenbeek est une des deuxième communes la plus pauvre en région bruxelloise. Donc, je ne pense pas qu'il faille alourdir le prix des produits de première nécessité qui seront imposés par les gestionnaires de ces grandes surfaces. S'il y avait un mécanisme qui permettait de contrôler les prix en même temps, ça pourrait envisager ici. En l'occurrence, je pense que ce serait un vœu qui ne serait jamais, jamais résolu. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Alors Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente. Effectivement, quand j'entends cette demande d'introduction de motion, de M. De Block, mais je me pose la première question, c'est de savoir combien de commerces sont concernés. Je pense pouvoir dénombrer une dizaine de commerces concernés par une augmentation de cette taxe. On parlerait effectivement d'une soixantaine de milliers d'euros de taxation annuelle qui, effectivement, comblerait notre déficit annuel au niveau de la commune. Alors, par ailleurs, j'entends bien monsieur De Block qui dit que d'un autre côté, si on taxe plus les gros, on va pouvoir diminuer la taxe des petits. Donc, en fait, on fait une opération blanche, voire peut-être une perte parce que si on calcule de manière plus précise la taxation des petits commerces, on va peut-être perdre de l'argent plutôt que d'en gagner. Alors, va-t-on taxer au mètre carré? Donc va-t-on engager un géomètre expert qui va mesurer tous nos commerces les uns derrière les autres pendant un bon bout de temps avant d'avoir la bonne surface et de pouvoir effectivement calculer cette taxe au mètre carré? Va-t-on travailler sur une taxe dégressive, plus la surface sera grande, moi effectivement, je reviens aussi vers monsieur El Khannouss qui dit effectivement, à juste titre que si on taxe plus les grandes surfaces, mais ça se répercutera sur le prix, ou alors ils quitteront notre territoire pour les territoires voisins où ils seront peut-être moins taxés ou bien où ils se concentreront pour avoir moins de commerces. Et nos citoyens iront en trottinette chercher leurs packs d'eau dans les commerces des communes voisines. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Milis, monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci madame la présidente, mais donc je pense que cette motion a toute son importance et nous devons la prendre, la prendre au sérieux, car il existe en tout cas un réel décalage entre la taxe et la réalité du terrain. Et il est important par cette motion de clarifier et de préciser la participation des grandes surfaces. Parce que ce n'est pas clair. Et donc ce que je propose, c'est de pouvoir en tout cas clarifier ce point-là davantage et pourquoi pas, organiser un groupe de travail entre majorité et opposition pour clarifier ce point-là? Parce que nous devons avoir en tout cas une vue globale sur ce qui se passe sur notre territoire, à propos de ce point, et je pense qu'il faut creuser encore davantage cette question-là parce que ce n'est pas clair pour le moment, voilà.

Mme la Présidente :

Merci, je donne la parole à Mr. Ikazban.

Mr. Ikazban :

Oui, merci madame la présidente. Mais écoutez la proposition déposée par le PTB de taxer les grandes surfaces, c'est me semble-t-il, une fausse bonne idée. D'abord, d'autres en ont parlé très bien avant moi, d'abord parce que je pense qu'il faut faire un travail sérieux sur les possibilités pour une commune de pouvoir compléter son budget, réaliser son budget. Il faut une réflexion qui est globale. J'ai déjà dit il y a quelques temps et ici, on n'est pas encore dans la discussion budgétaire puisqu'elle viendra par la suite et j'ose espérer qu'on pourra là avoir une réflexion d'ensemble.

Deuxièmement, comparer avec les autres communes, comparaison n'est pas raison. Si vous comparez une taxe avec deux autres communes, si vous voulez vraiment faire une comparaison, il faut comparer aussi toutes les autres taxes parce que peut être qu'on est moins cher dans celle-ci, peut-être qu'on est plus cher dans d'autres et ainsi de suite. Donc, il y a peut-être des jeux de vases communicants. Et pour le reste, pourquoi je considère que c'est une fausse bonne idée et certains de mes collègues l'ont très bien dit, parce que je pense que ça va pénaliser le consommateur. Ça va pénaliser les citoyens. Finalement, vous parlez de quelle grande surface? C'est quoi les soi-disant multinationales dont vous parlez? Je ne veux pas faire de publicité, mais ce sont les petits Aldi et Lidl, les Colruyt, les Delhaize, les Carrefour. Finalement, quoi, ce sont les citoyens qui vont payer plus cher leur bac d'eau, leurs cartons de lait, leur gaufres, leur farine. Finalement, ça va avoir des répercussions sur eux.

Troisièmement, je pense que ça va aussi avoir des répercussions sur le personnel. Moi, quand je vois ces surfaces, ces magasins qui sont installés dans les quartiers et qui ont une utilité publique, il y a beaucoup de personnel qui y travaillent. Ce sont des gens qui sont d'ici, qui sont vraiment des engagements de proximité de Molenbeek et dans les environs, beaucoup d'étudiants d'ailleurs, et je trouve que c'est extrêmement positif. Il y a quelques temps, on s'était d'ailleurs rebellés un peu contre des restructurations et des licenciements dans certaines grandes surfaces. Je pense qu'il faut aussi dans un temps, avoir l'attention attirée sur le genre de décision, quand on les prend. Voilà, donc je pense que c'est une fausse bonne idée. La seule chose positive que j'ai entendu dans la bouche de mon camarade Dirk, c'est de dire voilà ce que le PTB veut faire à l'avenir. C'est très bien, peut-être qu'un jour le PTB va enfin assumer le pouvoir et diriger enfin une commune ou un gouvernement. Parce que jusqu'à présent, vous êtes toujours restés dans l'opposition à essayer de dire toujours ce

qu'il faut faire sans vraiment avoir quelque chose de concret ou de précis et sans jamais assumer vos responsabilités.

Mme la Présidente :

Moi, je voulais qu'on entende quand même la réponse de l'échevin, allez-y, parce que c'est votre matière, les finances et les taxes, allez-y.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Bon, je vous remercie quand même d'avoir proposé ça parce que c'est vrai qu'on en parlait, comme tu l'as dit, à chaque budget. Et donc, je t'ai même tendu la main quelque part puisque je t'ai posé quelques questions puisque tu en parlais. Et finalement, je suis assez déçu par ce que tu dis, oui, je connais ceci, je connais cela. Tu nous envoies des documents et quand on vérifie, Anderlecht, comme disent certains, ce n'est pas Molenbeek. Ils ont le Cora et ils ont le shopping. On n'a pas ce genre de choses à Molenbeek et en plus, ils commencent à taxer qu'à partir de 1.000 mètres carrés. A Schaerbeek, moi, je n'ai pas vérifié, mais Valérie Marneffe, qui travaille aux taxes, a vérifié, ce n'est pas 7.000, mais 4.000 € parce qu'il y a une partie qui est exonérée. Donc, on peut déjà un peu redescendre.

Alors néanmoins, ça a suscité le débat chez nous et on continue à y travailler. Mais là, c'est trop tôt et comme pas mal d'amis l'ont dit ceci, il faut vraiment faire attention à tout parce que on peut attaquer juridiquement, les commerces peuvent se délocaliser. Ça peut retomber sur le personnel, donc il y a pas mal de choses à bien analyser, mais on va quand même peut être aller par le mètre carré plutôt que forfaitaire. Donc ton intervention n'aura pas été inutile. On examine tout ça et on vous reviendra. Et alors aussi, on cadre ceci dans un ensemble, on revoit différentes taxes, on revoit qu'il n'y a pas autre chose aussi. Mais non, je n'aime l'expression on va taxer les riches. Il n'est pas question de ça. Mais c'est vrai qu'on doit vérifier pour avoir une taxation plus juste, plus équilibrée. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Bien. Je vais aussi quand même intervenir dans ce débat. Vous avez compris que notre situation budgétaire et si vous avez lu quelle est la situation budgétaire à Charleroi, à Schaerbeek, à Evere, à Boitsfort, à Forest, à Bruxelles-Ville, à Berchem. Vous avez compris qu'il y a une problématique des finances communales qui est assez lourde, qui à plusieurs voix d'explications, en grande partie des transferts de charges du fédéral ou de la Région vers les communes, l'indexation qui double pour 2022. On a toute une série de raisons qui font que les Communes ne vont pas bien. On a pris la décision, il y a quelques minutes, de maintenir nos additionnels à l'IPP et au précompte au même niveau que les années précédentes. Et en vertu des prévisions qui sont celles que nous transmettent la Région et le Fédéral, on sait déjà qu'on aura à chercher plusieurs millions en 2022. Et donc, je dis tout ça parce qu'il est tout à fait exact de dire qu'on a eu deux réunions au cours desquelles on a évoqué la question de la taxe des grandes surfaces et je pense que nous allons arriver à quelque chose dans ce domaine qui n'a pas encore eu lieu jusqu'ici.

Par contre, je pense que nous ne sommes pas encore en mesure de dire si ce sera ce que vous avez écrit et ce que vous proposez, ou si ce sera une autre formule et de quelle manière nous allons le faire. Et cela, pour les raisons que l'échevin a exprimé, c'est à dire que nous devons être tout à fait certain que ce que nous faisons va avoir un sens, tant au niveau

au niveau financier qu'au niveau des effets secondaires entre guillemets, qui seront éventuellement répercutés sur notre population, et également en termes de sécurité juridique puisqu'on sait que, en particulier si on a à taxer plus des personnes qui ont les moyens de se payer les meilleurs avocats, on doit avoir un règlement qui est absolument inattaquable.

Donc, pour toutes ces raisons, je pense qu'il est mieux de ne pas aujourd'hui aller plus loin dans l'examen de cette motion. Je dirais qu'à ce stade, elle est très intéressante. Nos services travaillent sur différentes pistes de manière extrêmement globale. Une de ces pistes ressemble à ce qui est dans la motion. Par contre, nous ne sommes pas vraiment prêts pour voter une motion qui pourrait nous enfermer d'une manière ou d'une autre dans une et une seule approche de ce dossier. Et donc, moi, ma proposition aux conseillers, c'est de revenir avec des propositions très complètes et à n'en pas douter, il y en aura une qui concernera les grandes surfaces commerciales. Très, très vite auprès de vous. Je dirais même le plus vite possible pour boucler notre budget et sortir de la logique des douzièmes provisoires. Mais ici, je crois que cette motion, elle arrive à un moment qui est quasi propice et je suis très contente qu'on ait pu entendre la voix de chacun sur la thématique. Mais en tant que telle, elle est difficile à soutenir, en tout cas du côté de la majorité, parce qu'elle nous enfermerait de trop au niveau de la technique à adopter. Voilà ce que je voulais ajouter.

Mr. De Block, je vous donne la parole.

M. De Block :

Je vois que c'est surtout un débat idéologique, hein, donc, parce qu'avec les arguments que j'ai entendu, en fait, toutes taxes, toutes taxes sur une société est à éviter, toute taxe sur une société parce que franchement, les gars, toutes taxes sur une société, selon la logique d'Ahmed, va répercuter la taxe sur le client et peut-être qu'il y a une certaine réalité, mais elle n'est pas absolue. Je voulais juste vous inviter à aller acheter votre lait dans un supermarché à Anderlecht ou à Schaerbeek et de l'acheter à Molenbeek et vous verrez que le prix ne change pas grand-chose. OK, si vous achetez au Carrefour ici, ou au Carrefour à Schaerbeek, je me doute que le prix ne sera pas fondamentalement différent. Donc, cet argument est un faux argument.

La deuxième chose, c'est qu'apparemment, je propose pas la bombe atomique. Je propose qu'on rajoute des catégories. Ça veut dire que j'invite le collège à réfléchir sur les catégories. Je ne sais pas en quoi ça poserait un problème. Vous acceptez le principe des catégories. Vous avez une majorité précédente, on en a défini quatre, au-delà de 300 mètres carrés, je suis sûr qu'il y a des magasins et des surfaces à Molenbeek, j'attends les résultats et les chiffres de l'échevin et donc la seule chose qui se pose à ce moment-là, et là, j'ai reçu 0 réponse, est-ce que vous trouvez juste qu'une société qui a une surface de 1.000 mètres carrés paye les mêmes 1.500 euros qu'une société qui a 300 mètres carrés? J'ai entendu personne ici parler et répondre à cet argument précis. Donc, si je vous comprends, PS, MR et CDH, en fait, vous n'êtes pas pour la proportionnalité des taxes. Je note, j'acte, intéressant. Le point 2, ce qui en fait implique cette proportionnalité, c'est en fait une taxe est définie par mètre carré. Je vois que madame la bourgmestre peut se retrouver, elle veut bien étudier, mais apparemment, ce n'est pas suffisant pour accepter comme pistes de réflexion et de préparer une modification. Après, vous choisissez laquelle, on en discutera, on amènera des amendements si on n'est pas content.

Sur le taux de taxation, oui, oui, on sait qu'à Schaerbeek, je pense qu'il y a une exonération. Anderlecht lève au-delà de 1.000 m², d'autres communes travaillent par mètre carré et donc on fait la gradation entre 500 et 600, tout ça existe? Je ne demande pas, je n'impose rien, je n'impose rien. Je dis, étudiez, mais il y a une grande marge encore d'évolution, et je constate juste que suggérer, demander au collège de revenir avec un exercice, c'est déjà trop de contraintes. Je ne sais rien faire d'autre que de suggérer, de proposer. Je constate que taxer les sociétés et surtout les grandes sociétés, c'est un tabou pour le PS et MR. Je vois que des taxes proportionnelles, c'est un tabou, pour en tout cas le chef de groupe du PS. Je constate, je trouve que c'est un débat très idéologique parce que sinon, j'ai cité 0 chiffre.

Mme la Présidente :

Votre temps de parole est écoulé.

M. De Block :

Je conclus, je n'ai utilisé aucun chiffre. Je n'ai fait aucune proposition concrète chiffrée. Je demande à vous de faire votre boulot et je vois que même cette forme de collaboration, la majorité PS MR refuse. Alors là, franchement, le débat d'idée...

Mme la Présidente :

Je suis moi de mon côté, très impressionnée que vous ayez pu dire ce que vous venez de dire après ce que j'ai dit. Peut-être que je dois répéter ce que j'ai dit. J'ai dit que je trouvais que votre motion était trop enfermante et effectivement, ce que vous venez de dire n'est pas ce qui est écrit dans votre motion puisque si je la lis, vous demandez au collège de préparer une modification de la taxe selon les orientations suivantes... Et les 3 orientations sont extrêmement précises. Alors je vous ai répondu nous sommes en train de préparer une modification. Nous sommes en train de la préparer, mais nous ne voulons pas nous enfermer dans les trois choses extrêmement précises que vous proposez aujourd'hui. Je suis désolée, je pense que l'idéologie est clairement de votre côté. C'est une démonstration évidente. Choisissez ce que vous souhaitez faire, nous viendrons avec une proposition de taxation sur les grandes surfaces dans un paquet global parce que nous cherchons des millions. Nous allons le faire et je ne sais pas si ce sera selon les trois principes que vous, vous avez écrit aujourd'hui. Voilà donc qu'est-ce que vous faites de votre motion? C'est la seule question qui reste à ce stade.

M. De Block :

Je la maintiens, je viendrai avec des amendements le moment venu. C'est comme ça.

Mme la Présidente :

C'est extrêmement dommage que, alors même qu'on n'a jamais été aussi loin dans l'ouverture, vous vous enfermiez par idéologie, avec des principes qui sont effectivement extrêmement précis, puisque votre présentation orale fait mine, que vos principes ne sont pas précis et que vous nous laissez tout étudier et que moi, si je votais pour votre motion, eh bien, je briderais considérablement les services qui sont en train de travailler sur des pistes qui ressemblent, mais qui ne sont pas les mêmes que les vôtres. Donc, je suis vraiment désolée.

Je vais être obligée de voter contre quelque chose qui est à l'étude sous une autre forme, dans les services. C'est vraiment désolant. Allons-y, passons au vote.

Monsieur De Block, je vous ai demandé ce que vous souhaitiez faire de votre motion. Je ne peux pas être plus claire que je ne l'ai été une première fois, une deuxième fois et maintenant une troisième fois. Je vous en prie, allez-y donc.

M. De Block :

Je pense que ça a été clair. Je maintiens, les gens tireront leur conclusion.

Mme la Présidente :

Tirez toutes les conclusions que vous voulez et vous informez, désinformez, contre informez, anti informez comme vous voulez. On sait ça aussi. Je suis vraiment désolée. C'est l'évidence. Motion d'ordre, allez-y.

M. De Block :

Je trouve que le conseil s'est bien passé. Le conseil s'est bien passé, très, très bien, sauf Ahmed...

Mme la Présidente :

Il est minuit huit, si on était sérieux et qu'on votait maintenant, m'enfin!

M. De Block :

Et donc donc...

Mme la Présidente :

Ecoutez, c'est comme si je parlais et que je pissais dans un violon, allez, c'est gentil, mais...

M. De Block :

Madame la bourgmestre, la présidente, vous étiez vraiment très bien là jusque-là, il y a cinq minutes. Donc abstenez-vous de tout ça et ça se passera très bien, c'est tout.

Mme la Présidente :

Je vous en prie, votons maintenant. Il est désormais minuit neuf.

Le point est rejeté.

29 votants : 6 votes positifs, 21 votes négatifs, 2 abstentions.

Het punt wordt verworpen.

29 stemmers : 6 positieve stemmen, 21 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

Laurent Mutambayi entre en séance / treedt in zitting.

49. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiriro, conseillère communal PS, relative à la possibilité d'organiser une visite du musée d'Afrique de Tervuren pour les élèves de l'enseignement fondamental francophone et néerlandophone - Report du 24/11/2021.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Kalimbiriro, gemeenteraadslid PS, betreffende de mogelijkheid om een bezoek aan het Afrikaans Museum in Tervuren te organiseren voor Frans- en Nederlandstalige leerlingen van lagere scholen - Uitspraak van 24/11/2021.

Mme la Présidente :

Nous sommes maintenant à l'interpellation sur les visites pour les élèves de l'enseignement fondamental au Musée d'Afrique de Tervuren. Je vous prierais de respecter l'interpellation de votre collègue, madame Kalimbiriro, à vous la parole.

Mme Kalimbiriro :

Mais voilà, je disais aux collègues que le 8 novembre 2021, sur l'invitation lancée par le secrétaire d'État Thomas Dermine, dans le cadre de ses compétences de la politique scientifique fédérale et de la gestion des musées fédéraux, j'ai pris part à la visite du Musée d'Afrique à Tervuren. Inspirée aussi par la récente visite de la ministre Caroline Désir au Congo, visite au cours de laquelle elle a rencontré les acteurs de l'enseignement, les écoles. Elle a échangé sur la question de l'enseignement, de l'histoire, de la colonisation belge et suite à la publication du rapport de la Commission spéciale Congo passé colonial et enfin, suite à ces voix qui s'élèvent pour la restitution des œuvres d'art acquises par dol, par vol, par achat inéquitable, par troc ou par échange de cadeaux pour signer l'amitié et aussi par la violence, le public a été impressionné par la diversité des œuvres et le message du secrétaire d'État. Il a martelé que ces œuvres appartiennent au Congo et qu'il faut chercher à identifier les propriétaires et les voies par lesquelles elles ont été acquises par la Belgique. Après, il sera question d'examiner d'État à État comment faire bénéficier ses richesses aux chercheurs, aux jeunes, aux visiteurs et montrer toute la puissance de ces œuvres. Puis-je demander à nos deux responsables chargés de l'enseignement fondamental, francophone et néerlandophone, d'envisager des visites du musée d'Afrique par nos élèves? Ce serait un moyen de découverte, de partage, un début de démystification de la politique coloniale basée sur la supposée supériorité d'une race, vu les images qu'on a vu et leur rejet des objets culturels venus du Congo, comme le roi, le trône du roi, qui étaient traités comme des objets sataniques. Alors, pour les conseillers et les échevins qui ne sont jamais allés visiter ce musée, je vous invite à y aller. Merci beaucoup. Merci de m'avoir écoutée.

Mme la Présidente :

Merci madame Kalimbiriro, merci beaucoup pour un sujet inédit, je pense, dans ce conseil. Merci! Alors je vois qu'il y a monsieur El Khannouss qui veut vous suivre dans cette interpellation. Allez -y.

M. El Khannouss :

Je voudrais d'abord saluer l'initiative de Mme Kalimbiriro. Je pense que notre société est traversée régulièrement par des débats. Je parle d'un autre ici en Belgique, mais on voit que chez nos voisins français, ce débat est criant et qu'il est vrai que nous sommes des anciennes puissances coloniales qui avons occupé de nombreux pays, entre autres le Congo.

On sait que l'attitude des coloniaux n'a pas été, je dirais, je ne sais pas si je peux dire exemplaire, parce qu'il n'y a pas d'exemplarité à avoir quand on colonise un pays. D'autant plus que l'ONU, à maintes reprises, a déclaré que la colonisation est un crime contre l'humanité et tout ce qui en découle. Et Mme Kalimbiriro a évoqué le pillage des œuvres d'art, le pillage des œuvres culturelles, etc., sans compter l'exploitation des populations. Et donc, bien évidemment, mon groupe va s'inscrire dans cette motion et nous allons la soutenir. Et au-delà du fait qu'il ne faut pas demander à la Belgique ou d'autres pays coloniaux d'être dans la repentance permanente, je crois qu'il faut qu'à un moment donné, non seulement, on reconnaisse le mal qu'on a fait aux pays colonisés, mais surtout permettre de passer ces moments difficiles pour permettre à nos jeunes et aux futures générations, aux adultes de demain, de pouvoir, je dirais, faire connaître le passé parce que si on veut savoir où on va, on doit savoir d'où l'on vient, mais pas dans une logique de reprocher quoi que ce soit, mais surtout de faire en sorte que les blessures soient cicatrisées et qu'on puisse non pas tourner la page, mais qu'on puisse aller de l'avant avec ces anciennes colonies et pouvoir construire ensemble un projet futur qui appelle au vivre ensemble et à construire une société de demain, une société avec un grand S, évidemment, au niveau mondial. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je vais commencer par répondre et puis je pense que monsieur Van Damme a prévu aussi une réponse. Non, Monsieur Van Damme répondra par écrit. C'est une question qui était aussi pour les écoles néerlandophones. Ma réponse vaut pour nous deux. OK, j'espère. Sinon tu ajouteras, oralement ou par écrit.

D'abord, je voudrais rappeler à l'assemblée, qui ne le sait peut-être pas, que j'étais, en fait, je pense, la première députée à parler de la nécessité d'enseigner l'histoire du Congo sous la forme, non pas d'une histoire de la colonisation, mais sous la forme d'une histoire de luttes et reconnaître la place, notamment des leaders de l'indépendance, etc. Et surtout, l'idée que chacun des enfants du pays devait avoir un enseignement sur ce qu'avait été la colonisation avec un point de vue beaucoup plus objectif que celui qui a prévalu dans les écoles où c'était enseigné. Sans parler des écoles où ça ne l'était pas. Depuis, c'est un thème qui a pris énormément d'importance dans la place publique. Personnellement, je m'en félicite.

Alors, en ce qui concerne ce qui se passe déjà dans nos écoles, il faut savoir que les 4e primaires travaillent essentiellement sur leur quartier, sur leur commune. Ils bougent un peu, mais c'est leur lieu de découverte. Ils apprennent à connaître leur environnement proche. Par contre, les P5 et P6, donc les 5e et les 6e primaires, travaillent à différents projets, et j'en citerai deux, qui ont trait à l'identité. Depuis 2019, et cette année encore, plusieurs classes de P5 P6 travaillent autour du projet qui s'appelle Des racines pour mieux grandir ou Plus jamais ça, qui est un projet sur la mémoire, le devoir de mémoire et notamment au travers de l'examen des deux grandes guerres et les pavés de la mémoire. Et vous vous souvenez qu'on en a posé un nouveau, il y a très peu de temps, 66, rue Vandermaelen.

Un autre projet important qui tourne déjà et qui concerne également la thématique de l'identité, mais sous une autre forme, c'est celui de la bibliothèque ZEP, avec l'extraordinaire Guy Marchand, qui anime des ateliers et des visites autour de la thématique de la Shoah, mais plus largement, qui sensibilise au concept de génocide en partant également de la situation du Rwanda, de l'ex-Yougoslavie et autres exemples historiques.

Aujourd'hui, nous travaillons à élaborer un nouveau projet pour parler d'identité positive et élargir le champ des connaissances et s'attacher à détruire les préjugés avec un nouvel opérateur qui est le CCLJ. Et là, nous aurons l'occasion d'aller en visite au musée de Tervuren et d'évoquer la question de la colonisation et de la responsabilité de la Belgique. C'est une bonne chose que le musée se soit lourdement réformé. Je pense que c'était très important. Il est réouvert depuis peu et j'espère qu'avec ce programme, nos élèves pourront y aller.

Alors j'ajouterai qu'en terme de formation de nos enseignants, c'est important de pouvoir leur apporter des compléments parce qu'on les a interrogés, suite à votre interpellation, sur ce qu'ils faisaient déjà et comment ils vivaient, cette question-là et les réponses qu'on a reçues, nous ont laissé à penser qu'il manquait d'éléments de formation suffisamment pointus pour être à l'aise. Et donc, il faudra les accompagner dans cette thématique qu'ils n'ont pas forcément l'habitude d'utiliser et de manipuler dans ce grand thème des identités dans lequel, par contre, ils sont déjà assez à l'aise. Donc c'est intéressant.

Et puis, pour terminer, j'avais quand-même envie de vous dire que nos écoles secondaires, on en a 2 du côté francophone, nos écoles secondaires au niveau des 4e ont prévu des visites cette année, l'une qui devait avoir lieu, mais qui, malheureusement, s'est retrouvée avortée à cause d'une panne de courant dans le musée. Donc je suppose qu'elle va être reprogrammée et une autre qui est prévue encore durant ce mois de décembre. Donc, il s'agit de classes de 4e secondaire. Voilà, merci beaucoup pour votre interpellation et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite de nos travaux sur cette question, qui, j'ai commencé par ça, j'en termine par ça me tient à titre personnel, très à cœur. Alors Mr Van Damme va prendre la parole.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, juste deux petits mots pour compléter et pour dire que en fait, malgré le fait que les curriculums néerlandophones et francophones ne sont pas exactement les mêmes, les réponses que la bourgmestre vient d'apporter est à plusieurs niveaux semblables du côté néerlandophone, c'est à dire que, évidemment, c'est une question qui concerne plutôt les années de secondaire. Et nous n'avons pas de classe secondaire du côté néerlandophone. Mais donc, en cinquième et sixième primaire, il y a déjà une grande sensibilisation autour de la première et la deuxième Guerre mondiale et des visites à déplacements, par exemple dans le Westhoek ou dans le fort de Breendonk en Flandre, mais aussi avec une attention particulière sur les origines culturelles de pas mal de nos élèves. Et couplé à ça, il y a parfois déjà des sorties qui focalisent plus sur le passé colonial de notre pays et j'ai même été informé, il y a déjà des classes de nos écoles qui ont été accompagnées pour aller au musée de Tervuren. Mais comme la bourgmestre l'a dit, nous continuons à soutenir ces démarches et à les accentuer.

Mme la Présidente :

Voilà madame Kalimbiriro, à vous la parole.

Mme Kalimbiriro :

Non, mais je suis vraiment ravie de la réponse que je viens de recevoir de vous, vous concernant et la réponse de Monsieur l'échevin de l'Enseignement néerlandophone. Je suis contente de voir que vous avez remarqué ou vous réalisez qu'il doit y avoir une formation ou

bien une note au niveau des enseignants pour pouvoir s'imprégner de la problématique. Je peux comprendre ça et d'autant plus que nous, nous avons, mes enfants étudient ici, nous avons étudié ici. On n'a jamais entendu parler de cette histoire de la colonisation. Donc, c'est une bonne chose qu'on puisse d'abord former ceux qui vont le tenir au courant, ce qui vont en parler et ensuite aller voir le musée. Merci beaucoup. Merci pour votre ouverture. Voilà, c'est tout.

Mme la Présidente :

Merci pour votre interpellation. Merci beaucoup.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, conseiller communal Défi, relative à la numérisation de l'administration - Report du 24/11/2021. Secrétariat communale - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid Défi, over de digitalisering van de administratie - Uitstel van 24/11/2021.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde afgehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, conseillère communale ECOLO SAMEN, concernant le conseil des jeunes - Report du 24/11/2021. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Maouane, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de jeugdraad - Uitstel van 24/11/2021.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde afgehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, conseillère communale PTB*PVDA, concernant la quatrième vague Covid - Report du 24/11/2021. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de vierde Covid-golf - Uitstel van 24/11/2021.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde afgehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

53. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'occupation du bâtiment sis avenue du Port 12-14. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de bezetting van het gebouw aan de Havenlaan.

54. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal CDH, relative à la situation des sans-papiers dans le bâtiment de la KBC. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH, over de situatie van de zonder papieren in het KBC-gebouw.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge et à Monsieur El Khannouss.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci. Voilà donc, des travailleurs sans papiers occupent le bâtiment avenue du Port 12 - 14, depuis le mois d'août, bâtiment qui appartenait à la banque KBC. Ils ont été vendus à un promoteur immobilier pour 23 millions d'euros. Les occupants auraient été priés par vous, madame la bourgmestre, de quitter le lieu pour le lundi 13 décembre, jour où le promoteur avait planifié de vider les bâtiments pour le démolir. Vous auriez promis, mais vous direz ce qui en est, bien sûr, vous auriez promis d'aider septante ou 100 occupants à se reloger, les autres étant invités à quitter les lieux et à se débrouiller. Les occupants ont refusé cette offre de la commune et ont continué à occuper les lieux. Ils craignent que la position de la commune vise à les diviser alors qu'ils veulent rester ensemble pour lutter pour leurs droits. Finalement, grâce aux pressions des travailleurs et travailleuses sans papiers et leurs nombreux soutiens, un accord a été obtenu autorisant les occupants à rester dans les lieux jusqu'à fin mars, ce qui constitue déjà une victoire. Une question demeure néanmoins, aviez-vous vraiment l'intention de mettre plus d'une centaine de personnes dans la rue en plein hiver?

La situation de ces travailleurs travailleuses est des plus précaires. Ils et elles sont là depuis des années, souvent, nous en avons parlé à certains qui sont là depuis 2007 - 2009, sans droits, contraints à des petits boulots précaires, mal payés, sans assurance en cas de maladie, d'accident. Il s'agit souvent de jeunes, de gens relativement jeunes, désireux de travailler, mais aujourd'hui victimes d'une exploitation éhontée par des patrons sans scrupules. En fait, tout ce qu'ils demandent, ce sont des critères clairs et objectifs pour une régularisation afin de devenir des citoyens à part entière.

Alors, je vous demande, madame la bourgmestre, qu'allez-vous faire pour les aider à se battre pour leurs droits? Le promoteur a obtenu de la commune un permis pour démolir un bâtiment relativement neuf et y construire des appartements et un hôtel. S'agit-il de logements pour les habitants du quartier, avec des logements sociaux et des logements à prix abordables, ou uniquement des appartements de standing, inabordable pour les gens du quartier? Une dernière question, c'est un recours contre le permis d'environnement est toujours pendant devant le Conseil d'Etat. Et à notre connaissance, il est toujours possible légalement d'introduire un recours contre le permis d'urbanisme. Alors, pourquoi essayer de déloger des habitants maintenant, en hiver en plus, alors que ces recours sont toujours là. Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss n'est plus là, en fait.

Bon, ben écoutez, tant pis pour lui. De toute façon, il lira la réponse, ses questions étaient de toute façon moins fouillées que les vôtres.

Alors, j'ai bien noté que vos questions publiques, et c'est normal, différent de vos interpellations par écrit puisque vous avez pu lire qu'une solution pour l'hiver a été trouvée pour les 160 occupants sans papiers du bâtiment de l'ex KBC. Le cadre de l'accord que j'ai pu avoir est le suivant : le collectif Zone neutre peut rester trois mois dans le bâtiment de la KBC. Les propriétaires ont marqué leur accord pour cela et comme à chaque fois, moi-même et mon équipe avons travaillé dans le cadre le plus confidentiel possible afin d'arriver à ce type d'accord.

Alors, je voudrais revenir sur ce qui a précédé cet accord pour bien informer l'ensemble des membres du conseil et éviter que l'histoire ne soit écrite par ceux qui ne la connaissent pas. Puisque en effet, loin de la presse, et du brouhaha des réseaux sociaux, j'ai reçu plusieurs fois les représentants du collectif qui sont les portes paroles des 160 sans-papiers qui occupent ce bâtiment depuis la fin de l'été 2021.

De fait, dès que j'ai appris l'occupation, nous avons eu un contact immédiat avec les propriétaires afin d'évaluer la situation et nous avons pu obtenir à ce moment-là, un accord du propriétaire et du collectif pour que les occupants puissent rester jusqu'au démarrage du chantier que prévoyaient les propriétaires et qui était prévu début du mois d'octobre. Finalement, le propriétaire nous a informé début octobre que son souhait était de démarrer, non pas en octobre, mais plus tard en décembre, et nous avons répercuté cette nouvelle aux occupants. C'est une bonne nouvelle à l'époque, qui a été bien accueillie par les 160 personnes qui habitent la KBC puisqu'elle a pu leur donner du répit.

Pendant ce temps-là, en parallèle de ces éléments de négociation-là, mon équipe et moi-même ne sommes pas restés les bras croisés. Ce que vous demandez, ce qu'on compte faire, demandez plutôt ce qu'on fait. On fait tous les jours, monsieur Vancauwenberge. On fait tous les jours pour les occupations temporaires, pour les sans-papiers, pour les Européens sans domicile fixe et pour les sans-abri, j'y reviendrai quand je répondrai à monsieur Hamzaoui, puisqu'ici, sur notre territoire aujourd'hui, on n'a pas moins de 500 personnes en occupation temporaire. Et donc, depuis le début de mon mandat, j'ai toujours fait office de médiatrice entre occupants et propriétaires. Et si on n'entend jamais parler de ça, c'est parce que je peux compter sur le soutien dans cette politique de mon collègue, de l'administration communale, mais aussi d'un corps de police et d'un CPAS qui sont avec nous, dans finalement, une seule chose, c'est ce pourquoi nous a mandaté le conseil, être une commune hospitalière.

Et donc, effectivement, j'ai toujours fait office de médiatrice entre occupants et propriétaires. C'est toujours ainsi que nous avons agi, que j'ai agi quand une occupation se déroule sur notre territoire et je reviendrai plus en détail sur la partie plus classiquement sans abri, quand je parlerai à monsieur Hamzaoui.

Donc, dans l'intervalle, entre octobre et décembre, on savait qu'il y avait un accord pour que le collectif quitte lorsque le propriétaire allait entamer ces travaux. Dans l'intervalle, entre octobre et décembre, j'ai entrepris des contacts avec la Région pour essayer de ménager une solution, une solution alternative pour la période hivernale pour ce très grand groupe, très grand groupe qui, comme vous l'avez très bien compris, ne souhaite pas se séparer. C'était très difficile. Je les ai informés de ce que c'était très difficile. Je les ai vus, je les ai revus et nous avons fini par leur proposer, par être capable de leur proposer parce que ce n'est pas simple, une possibilité d'hébergement dans deux hôtels, un hôtel pour septante personnes, et un hôtel pour 30 personnes. Il restait encore 60 personnes pour lesquelles on n'avait pas trouvé de solution à ce moment-là. Et nous suggérions au collectif de pouvoir, s'ils devaient quitter à ce moment-là parce que le chantier débutait, de donner une priorité aux femmes et aux enfants. Ces deux propositions, qui étaient des propositions fermes, des propositions payées, soutenues, Région-Commune, ont été refusées par le collectif.

Alors, dans le même temps, bien sûr, plusieurs bâtiments, aussi bien dans le privé que dans le public, avaient été sondés, mais on n'avait pas de résultats probants. C'est le moment

où j'ai écrit personnellement à Sami Mehdi, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, pour l'alerter sur cette situation, lui signaler que demain, peut-être 160 personnes, dans l'ex KBC, seraient mises à la rue, non pas par moi, comme vous le prétendez, de manière tout à fait erronée, mais s'il advenait que le propriétaire maintienne son début de chantier, parce qu'il y avait tout lieu de penser qu'un juge de paix l'aurait ordonné puisque, accord après accord, son chantier débutant, il aurait effectivement probablement eu gain de cause en vue d'une expulsion des 160. Je n'ai jamais ordonné que personne ne soit expulsé, que ce soit tout à fait clair. Ça n'a aucun sens et vous le comprenez très bien, en attendant le reste de mon intervention.

Donc, j'écris à ce moment à Sami Mehdi. Je finis par pouvoir m'entretenir par téléphone avec lui et autant il m'indique qu'il souhaite ouvrir un centre Fedasil sur la commune, et vous avez vu qu'il a fait ça entre temps, avenue Jean Dubruck, dans le site qui abritait auparavant notre maison d'accueil pour femmes, qui a déménagé à Anderlecht, autant il reste de marbre par rapport à la problématique des 160 sans-papiers de la KBC.

Alors, je continue, je continue avec la Région qui m'a énormément soutenue et j'y reviendrai, pour trouver des solutions d'hébergement pour ce collectif. Et nous étions clairement dans les limites qui sont celles d'un bourgmestre. Et pourtant, pourtant, nous avons trouvé une solution. A ce moment, je vous avoue que j'avais le sentiment que notre commune était la seule à gérer une situation de détresse humaine qui nous dépassait totalement. Avec des femmes et des enfants et des hommes, qui vivaient depuis des années sur notre territoire à qui on refusait des papiers. L'attitude du fédéral, en particulier de Sami Mehdi, a ignoré ces femmes et ses enfants parce qu'ils étaient sans papiers. Je lui ai dit, pour moi, c'était une preuve d'inhumanité en pleine période hivernale.

Du coup, je tiens à remercier et j'insiste, le ministre président Rudi Vervoort, qui a mobilisé son équipe pendant plusieurs semaines afin que nous aboutissions à un accord sur une poursuite de cette occupation. C'est un travail de l'ombre. C'est un travail de patience. C'est un travail de persuasion qui était nécessaire et je veux lui rendre hommage. Il m'a soutenue tout au long, avec toute son équipe et cette façon discrète d'agir en dehors de tout ce qu'on peut entendre, comme désinformation partout à l'extérieur, est en fait la meilleure manière d'accoucher un accord, et on le démontre encore aujourd'hui, loin des instrumentalisation de certains afin de critiquer une commune ou un gouvernement régional qui n'ont pas normalement à être en première ligne sur la politique d'asile, mais bien qui doivent malheureusement, en première ligne, la gérer sur le terrain sans aucun soutien du fédéral qui est responsable, lui, de cette politique d'asile. Donc ça, c'est la réalité de ce que nous avons vécu. C'est la réalité de ce que j'ai fait. Donc, si vous me demandez ce que j'ai fait, je viens de vous l'expliquer. J'en suis fière et je me permettrai de ne pas vous retourner la question. Ce que j'ai fait, j'en suis fière.

Alors, sur les aspects de procédure urbanistique que vous avez soulevés, la Commune n'était pas partie prenante dans l'octroi du permis. C'est un permis régional. On a remis un avis favorable sur le projet avec des conditions. On a pu imposer d'intégrer de grands logements dans ce projet. Ainsi, il y aura dans ce projet de 216 logements, 89 appartements 2 chambres, 47 appartements 3 chambres, 6 appartements 4 chambres, 16 duplex 3 chambres qui peuvent s'apparenter à des maisons unifamiliales. Et donc, le pourcentage de grands logements trois chambres et plus, correspond aux attentes de la commune de minimum 20 pourcent. Et ça, c'est une fierté également.

Alors, c'est vrai, un permis d'environnement a été délivré en recours et ça n'a rien à voir non plus avec la commune, à la société en octobre et le permis d'urbanisme a été délivré par l'urbanisme régional fin octobre 2021. Effectivement, la situation urbanistique permet aujourd'hui à cette société, à ce propriétaire, d'engager les travaux. Il y avait déjà des ouvriers et des containers devant la porte, quand nous avons pu in extremis, je pense que votre formation vous permet de comprendre ce que ça signifie, ça veut dire à la dernière minute, à trouver un accord qui permet aux sans-papiers de rester à l'abri cet hiver, 160 pour trois mois.

Merci à toutes les équipes qui ont travaillé à cela avec moi et à nouveau, merci à la Région. Voilà ce que je voulais vous répondre.

M. Vancauwenberge :

Merci de vos réponses. Il y a des choses que je ne comprends pas vous êtes le cheffe de la police, donc si un juge de paix, il ordonne d'évacuer, c'est la police qui doit le faire, donc c'est quand-même vous qui décidez si la police le fait ou non? Ou je suis mal informé? Et est-ce qu'un juge de paix va ordonner de quitter les lieux lorsqu'il y a encore des recours qui sont en cours? C'est ça.

Et puis pour les logements, oui, il y a 20 pourcents qui sont des appartements à deux ou trois chambres. Mais à quel prix? Est-ce que ce sont des logements à prix abordables? Est-ce que c'est pour des gens du quartier ou est-ce que c'est pour importer des gens? Bon, voilà pour le reste, vos critiques sur le secrétaire d'Etat et le gouvernement fédéral, je vous rejoins. Je vous rappelle quand même que votre parti est aussi au fédéral et on ne l'entend pas.

Mme la Présidente :

Bien sûr, et votre parti n'est effectivement nulle part. Je vais juste vous rappeler deux minutes, la prestation de serment qu'on vient d'avoir de Patrick Bacart. Je la lis : je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. Alors je vais vous informer, puisque vous n'avez jamais exercé le pouvoir, je vous souhaite d'y arriver un jour et de le faire aussi honnêtement que je le fais. Je vais vous informer de ce que si effectivement un juge décide de quelque chose, quel que soit mon statut d'autorité administrative sur la police, je n'aurai pas à détourner la police d'une mission que le juge lui demanderait, par ce serment-même que vous avez vous-même prononcé ici. Et donc, il est exact de dire que je n'ai demandé à personne d'expulser ces personnes. Il est exact de dire qu'il n'a pas été à ce stade demandé, n'a pas été demandé à la police d'expulser ces personnes. Par contre, il est exact de dire que si la Commune, si moi-même et mon équipe, si moi-même, mon équipe et le ministre-président et son équipe n'étions pas intervenus, effectivement, le propriétaire aurait eu gain de cause en justice de paix et je n'aurais pas pu m'opposer. Le ministre-président n'aurait pas pu s'opposer à ce que la police réponde à l'appel de ce que le juge aurait demandé. Et ça, c'est l'exacte transcription dans les faits de ce serment, que vous aussi, en devenant conseiller communal, vous avez prononcé et je vous remercie.

M. Vancauwenberge :

Mais même en hiver, parce qu'il y a aussi des lois qui interdisent les expulsions...

Mme la Présidente :

Je crois que vous êtes très mal informé, à moins que vous ne soyez député en France. Cette loi existe en France. Cette loi n'existe pas en Belgique. Il n'y a qu'une seule protection minime par la jurisprudence des personnes qui sont dans des logements publics et c'est une loi extrêmement cadrée. C'est la raison pour laquelle la ministre du Logement avait dû faire appel à un moratoire durant toute la période Covid, ce que vous énoncez, n'existe pas en Belgique comme tel.

Si vous voulez vraiment qu'on poursuive cette discussion, faisons-le autour d'un café et je vous conseillerais quelques lectures sur la loi française.

Maintenant, je souhaiterais que vous preniez votre droit au dernier mot sur le sujet, mais je ne me permettrai de ne plus répondre parce que je pense que j'ai été extrêmement claire. J'en prends à témoin tous les autres collègues, mais je vous laisse le dernier mot.

M. Vancauwenberge :

Mais vous avez été très claire, ça, je ne vous contredit pas. Seulement voilà, donc, quand on est au pouvoir, comme dans l'opposition, on peut être militant, on peut se battre ou on peut se soumettre. Et bon, ici, ça s'est bien terminé et je vous félicite quand-même pour les choses que vous avez faites, mais c'était un peu, donc si les choses avaient mal tourné, on aurait vu quel côté vous auriez choisi, de mettre votre police pour mettre les gens dehors en plein hiver? Merci.

Mme la Présidente :

Je ne commenterai pas vos derniers propos...

**55. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux panneaux publicitaires.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over reclameborden.**

Mme la Présidente :

Vous avez également une interpellation à l'attention de monsieur Gjanaj, concernant les panneaux publicitaires, je vous en prie.

M. Vancauwenberge :

Voilà, monsieur l'échevin, donc à la Porte de Ninove, se trouvait jusqu'il y a peu un panneau publicitaire de longue date, sans permis. Ce grand panneau publicitaire de JC Decaux, situé sur le terrain de la société immobilière, juste à côté du pont de la Porte de Ninove, défigurait les abords du nouveau parc. En place depuis plus de vingt ans, il ne respectait pas le règlement régional d'urbanisme. Sur l'hauteur totale par rapport au sol, la distance par rapport au sommet de la toiture... En 2000, un permis avait été accordé pour une période de trois ans. Mais après ces trois ans, il restait de là. Le service Urbanisme a dressé plusieurs PV concernant ce panneau. La Région est également intervenue, mais le panneau est resté là. En 2017, la firme JC Decaux a introduit une demande de permis pour un panneau publicitaire de 8 mètres carrés. Ce permis a été refusé, mais le panneau est resté là. Il est pour le moins interpellant que ce panneau soit resté aussi longtemps. D'après les informations

que vous avez données, une réponse écrite, 18 ans. Vous savez certainement que la location des panneaux publicitaires est des moyens privilégiés pour les spéculateurs pour tirer profit des biens inoccupés qu'ils possèdent. Le revenu annuel locatif d'un tel panneau peut en effet s'élever à des milliers d'euros, en l'occurrence probablement autour de 20.000 euros. La sanction, elle, consiste apparemment, non pas enlever le panneau, mais à doubler la taxe. Pour 2021, la taxe s'élève à 51,25 euros le mètre carré, donc il est passé à 102,50 euros. Donc, pour cette année 2021, donc, ça fait pour 8 mètres carrés, donc le panneau en question, 820 euros. Donc la sanction s'élève donc à 410 €. A comparer avec la vingtaine de milliers d'euros que le propriétaire ou spéculateur a engrangée. C'est d'ailleurs pourquoi il y a une législation stricte en la matière. Ce grand panneau publicitaire a finalement été enlevé il y a quelques semaines, donc après 18 ans d'illégalité, mais après plusieurs questions écrites et quelques mentions dans la presse.

Alors mes questions: qui a ordonné et effectué cet enlèvement de ce panneau il y a quelques semaines? J'ai posé la question aussi, y-a-t-il d'autres panneaux à Molenbeek qui payent les 102,50 euros le mètre carré? Donc, des panneaux qui n'ont pas de permis, qui n'ont plus de permis. Vous avez répondu il y en a deux à votre connaissance, Chaussée de Ninove, 152 et chaussée de Ninove 1030. Ce sont des panneaux sans autorisation qui restent là. Je comprends pas pourquoi ils restent là, alors ils sont illégaux. Et jusqu'à quand ils vont rester là? Et qui doit les enlever? Alors, comment allez vous procéder pour éviter dans l'avenir ces situations illégales? Vous avez répondu au service de l'Urbanisme, nous n'avons pas la possibilité matérielle d'effectuer un grand nombre de contrôles de terrain, OK, mais vous avez déjà une liste. Elle n'est pas très longue. Elle n'est peut-être pas complète. Mais vous avez déjà la liste avec deux panneaux qui sont illégaux. Et ces panneaux restent là. Pourquoi on tolère l'illégalité? Alors, que pensez vous d'alourdir les amendes de sorte que la situation devient moins séduisante pour les spéculateurs? C'est peut être une idée pour votre budget. Et dans une réponse écrite, je termine par là, vous avez dit nous avons reçu une demande de permis pour placer à cet endroit, à la Porte de Ninove, un panneau publicitaire numérique en lieu et place du panneau, du grand panneau précédent. Je suppose que l'enlèvement est en cours pour le remplacement. Ce panneau a reçu un permis pour deux ans qui se terminera en 2023. Notre conseil a estimé que le recours allait prendre plus de temps. La durée de validité du permis que la Région a émis. A l'issue du délai, nous demanderons le démontage de tout panneau publicitaire à cet endroit. Vous allez demander le démontage à l'issue du délai. Très bien, mais vous allez demander à qui? Et pourquoi ce serait cette fois-ci respecté et pas les autres fois, et quel est le rôle de la Région par rapport à la Commune qui prélève la taxe? Voilà mes questions, merci de vos réponses.

M. l'échevin Gjanaj :

Voilà, merci monsieur le conseiller. Apparemment, ce panneau retient toute votre attention parce que ça fait quand même un petit temps qu'on vous remet aussi des réponses par rapport à ça. Et effectivement, vous avez reçu toutes les réponses concernant ce panneau-là. Donc ce panneau était illégal pendant des années, 18 ans, et il y a eu en fait une demande l'année passée pour le transformer en panneau digital, que nous avons refusée. Malheureusement, la Région, le promoteur a été à la Région en recours et ce promoteur a reçu une autorisation de deux années. Et donc, nous allons suivre, nous suivons les délais et à la fin de ce délai, parce qu'on a aussi demandé de savoir si on devait aller en recours. Mais en fait, notre conseil, notre avocat, nous l'a déconseillé, en disant qu'avant-même la fin de la procédure, le délai sera échu et donc qu'il était inutile de gaspiller l'argent public pour aller en

recours contre la décision de la Région puisque c'était, ce n'était que de 2 ans, même si on peut le regretter. Et donc, on tient les délais à l'œil et à la fin de la procédure, nous allons faire le nécessaire pour demander au propriétaire de faire retirer le panneau publicitaire. À ce moment-là, s'il ne le fait pas, on le fera retirer nous-mêmes, aux frais de cet acteur économique, en tout cas de ce promoteur. Et normalement, on pense qu'on va y arriver puisque justement, il n'y aura pas d'autres demandes de permis. Et nous, on nous, on est prêts pour justement réitérer notre refus. Et là, on verra un peu comment ça va se dérouler, mais normalement, à l'issue de ce délai-là, on devrait normalement ne plus voir ce panneau publicitaire.

Il est aussi vrai que nous n'avons pas, dans toutes les missions que l'on a au niveau de l'inspection, de l'urbanisme, nous n'avons pas des gens qui se promènent entre guillemets ou qui font le tour de toute la commune pour repérer les panneaux publicitaires, parce que vous pouvez vous en douter, il y a d'autres missions qui sont beaucoup plus importantes, notamment la chasse aux marchands de sommeil, pour n'en citer que l'un ou l'autre, et d'autres nuisances qui existent au niveau de l'urbanisme. Donc, vous pensez bien que cette problématique en tant que telle, n'est que minime par rapport au travail qu'effectue l'inspection de l'urbanisme. Il est évident qu'on a demandé d'être attentif aussi à cette problématique-là. Et lorsqu'on repère aussi un panneau publicitaire, on en sera informé. Mais nous n'avons pas des gens qui peignent entre guillemets la commune pour aller traquer les panneaux publicitaires. Si on en voit, bien évidemment, les personnes sont informées et nous ferons le nécessaire pour éviter que ne se reproduise une situation où, on avait pendant 18 années, donc un panneau publicitaire qui n'avait aucune autorisation.

Et donc, en termes de taxes, on est aussi d'accord. On a déjà même discuté de ça pour dire que, en particulier les panneaux, les panneaux publicitaires qui sont illégaux, on les gâtera entre guillemets au niveau de la taxation. Mais on est en train de discuter puisque, comme vous l'a dit l'échevin des Finances qui est aussi engagé dans cette procédure-là et tout le collège, on est dans ce travail budgétaire, et notamment, la révision des taxes pour que ce soient des taxes qui soient justes et notamment pour cette problématique que vous avez mise en avant, de façon, j'allais dire, royale, mais pour un communiste, ça fait un peu bizarre. Donc, on suit en tout cas le dossier et on est en train de revoir aussi cet axe.

Mme la Présidente :

Merci Mr l'échevin. Mr. Vancauwenberge, je vous donne la parole.

M. Vancauwenberge :

Oui, monsieur l'échevin. Merci pour vos réponses. Si je reviens donc normalement, je devais intervenir la fois passée, oralement, mais c'était déjà tard et donc j'ai laissé passer la question orale en attendant une réponse écrite, qui est venue assez tard et en plus, qui n'était pas complète, pas très claire sur certains aspects, parce que je ne comprends toujours pas, vous dites que vous allez demander de démonter, etc., pour le digital parce que c'est pour deux ans, etc. Mais pour les autres, quoi, vous ne demandez rien. Donc, je ne comprends pas très bien, dans l'avenir, vous allez faire tout ce qu'il faut, mais pour ce qui existe maintenant, vous ne faites rien, ça me semble un peu contradictoire.

Alors j'ai posé la question, qui a donné l'ordre de démonter ce panneau à la Porte de Ninove. Je n'ai pas reçu de réponse. Les deux panneaux Chaussée de Ninove, qui restent-là,

apparemment vous avez l'intention, c'est peut-être grâce à moi, grâce à un communiste, vous avez pensé de taxer un peu plus ceux qui ne respectent pas la loi. Mais je pense en général, c'est quand même, assez grave parce que vous vous alimentez un peu le sentiment d'impunité et aussi le sentiment qui a chez les gens, quand vous vous garez mal, c'est l'amende, même si vous n'avez pas trouvé de place, etc. Mais quand vous avez de l'argent, là, tout est permis. Vous gagnez 20.000 euros, vous payez un punition, c'est 400 euros. Vous renforcez l'idée qui existe chez pas mal de gens, qu'avec l'argent, on peut tout acheter et c'est ça qui est malsain. C'est ça qui m'a motivé aussi pour soulever ce problème. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Monsieur Vancauwenberge, je voudrais quand même vous préciser que nous, on est ici où on en place, que depuis le fin 2018. On a reçu une demande de permis, l'année dernière, et ce n'est pas ce pas dû à vous, ce n'est pas grâce à vous que nous sommes sur la problématique? C'est parce que on a été en recours bien avant. Donc on a eu une demande de permis d'urbanisme, qu'on a refusée. Donc, l'acte de refuser, c'est déjà, un acte fort de notre de notre collègue de refuser ce genre de dispositif, c'est encore mieux que de devoir le taxer, mais on l'a refusé et donc cette personne a été en recours. Cette société a été en recours et ce n'est pas nous qui avons délivré. Nous sommes obligés, encore une fois sur base du même serment que vous avez prêté et que nous avons prêté aussi, de respecter la loi. Et ici, en l'occurrence, la Région a octroyé un permis. Et donc, nous, comme je vous l'ai dit, on a voulu aller en recours encore après que l'opérateur ait eu l'autorisation. Mais l'autorisation a été donnée que pour deux ans, comme je vous ai dit, et c'était inutile d'aller en recours, après les deux ans, sans que vous vous le disiez. Nous, nous allons en fait faire le nécessaire pour le faire démonter. Qui a démonté aujourd'hui le panneau non-électronique, le panneau classique, c'est l'opérateur en question, pour mettre le panneau digital. Pourquoi il l'a fait, parce qu'il devait le remplacer. Qui l'a fait, lui. C'est à dire l'opérateur en question, le promoteur. Donc, je ne sais pas être plus clair que ça. Je pense que je l'ai déjà dit, mais donc c'est l'opérateur, l'opérateur économique, le promoteur qui a démonté son panneau parce qu'il devait le remplacer pour un panneau publicitaire digital pour lequel il a reçu un permis. De qui, de la Région. Voilà, je pense que je suis clair. Et en fait, les autres panneaux que vous mentionnez, ils sont légaux. Et quelle est la taxe qui est applicable pour des panneaux légaux, c'est 102,50 euros par mètre carré et donc on ne va pas aller les démonter puisqu'ils sont légaux. Ils ont un permis d'urbanisme valable. Le seul qui était qui n'était pas valable, c'est celui dont je vous ai parlé et dont on attend impatiemment, je l'ai déjà mis même dans mon agenda, si vous voulez, je peux même vous faire un print screen que je peux vous envoyer, que j'ai mis en fait et j'attends impatiemment pour aller demander pour faire le nécessaire. On a même, j'ai même demandé, figurez-vous, un avis du service juridique pour bien être sûr que à l'issue de ce délai-là, on est bien, on est bien synchro pour aller demander de le faire démonter. Et s'ils ne le démontent pas, eh bien, nous allons faire intervenir les services communaux pour le faire démonter aux frais de cet opérateur économique. Et nous sommes effectivement en train de discuter aussi pour essayer d'augmenter cette taxe. Mais en premier

lieu, nous ne voulons même pas de ces panneaux-là, puisque nous l'avions refusé, qui, nous. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Dernier mot au conseiller, mais n'hésitez pas à être bref parce que je viens d'apprendre que les conseillers qui vous suivent ont décidé de transformer leur interpellation en questions écrites. Dernier mot, Monsieur Vancauwenberge, Mr l'échevin.

M. Vancauwenberge :

Monsieur l'échevin, je ne sais pas si vous vous êtes fatigué ou pas parce que vous vous contredisez par rapport à ce que vous avez écrit. Je vous ai demandé par écrit et puis oralement, quels panneaux existent encore dans la commune, qui paie le tarif qui est applicable aux panneaux illégaux ou sans permis? Et vous m'avez répondu, à la chaussée de Ninove, il y en a deux. Donc, le numéro 1030 et l'autre 152, je pense et maintenant, vous dites le contraire. Alors je ne sais pas si vous savez encore ce que vous dites, mais c'est bizarre et vous n'avez jamais dit que c'est l'opérateur qui a démonté...

Mme la Présidente :

Monsieur Vancauwenberge, après ce très long échange, après une première question écrite et une deuxième, est-ce que vous voulez bien si vous souhaitez prolonger encore cet échange, alors que nous sommes tous avec une montre qui a dépassé une heure du matin, s'il vous plaît, préciser de nouvelles questions par écrit si vous le souhaitez?

M. Vancauwenberge :

J'ai presque terminé, je termine donc pour le panneau à la porte de Ninove, vous dites maintenant que c'est l'opérateur, ce n'est pas vous qui avez demandé pour démanteler? Et c'est la première fois que vous dites que c'est l'opérateur même, voilà ma réponse.

Mme la Présidente :

Ah, donc vous le remerciez pour la réponse, mais merci pour ce remerciement. J'avais, je n'avais pas compris tout de suite. Merci beaucoup!

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

**56. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Raiss, Conseillère communale PS-SP.A, relative à la mise à disposition de study spaces à Molenbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Raiss, Gemeenteraadslid PS-SPA, over de terbeschikkingstelling van studieruimten in Molenbeek.**

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

**57. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la situation des sans-abris à Molenbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Hamzaoui, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de situatie van de daklozen in Molenbeek.**

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

**58. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Duquesne, Conseiller communal MR, relative au padel.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Duquesne, Gemeenteraadslid MR, betreffende paddleball.**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Mme la Présidente :

Dites, restez encore un instant, s'il vous plait. Parce qu'il y a deux choses qui se passent encore. Tout d'abord, même trois. Parce que tout d'abord, une première chose, c'est que je remercie Mme Raïs, Monsieur Hamzaoui et Monsieur Duquesne puisqu'ils vont nous laisser partir un tout petit peu plus tôt. Je précise que monsieur Duquesne a retiré son interpellation. Madame Raïs et monsieur Hamzaoui les transforment en questions écrites.

Alors avant d'aller vers le huis clos, une chose que certainement nos spectateurs attendent avec impatience et certains d'entre vous également. Je vous propose de nous retrouver pour le premier groupe de travail sur la question des signes dans l'administration, le 2 février, un mercredi, à 18 heures. Pourquoi je vous propose ça, parce que je désespère qu'on puisse se voir en présentiel et donc je commence à penser que le temps est très long. Et donc, je vous propose une date le 2 février à 18 heures et bien évidemment, chacun sera invité par mail.

Alors, il me reste à dire au revoir à notre public. Merci. Un tout grand merci à tous nos soutiens techniques. Merci aux six qui sont encore avec nous. Merci aux policiers qui étaient encore avec nous. Et par contre, les conseillers, vous restez encore pour notre huis clos. De bonnes fêtes à tous. Un joyeux Noël, une merveilleuse année.